

Institut Royal Colonial Belge

SECTION DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

Mémoires. — Collection in-8°.
Tome XXX, fasc. 1.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

SECTIE VOOR MORELE EN
POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Verhandelingen. — Verzameling in-8°.
Boek XXX, afl. 1.

DOCUMENTS
SUR UNE
MISSION FRANÇAISE
AU KAKONGO

1766-1776

avec introduction et annotations

PAR

Mgr J. CUVELIER

ÉVÊQUE TITULAIRE DE CIRCESUM,
ANCIEN VICAIRE APOSTOLIQUE DE MATADI,
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE.



Avenue Marnix, 25
BRUXELLES

Marnixlaan, 25
BRUSSEL

1953

PRIX : F 125
PRIJS :

DOCUMENTS
SUR UNE
MISSION FRANÇAISE
AU KAKONGO
1766-1776

avec introduction et annotations

PAR

Mgr J. CUVELIER

ÉVÊQUE TITULAIRE DE CIRCESIUM,
ANCIEN VICAIRE APOSTOLIQUE DE MATADI,
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE.

DOCUMENTS
SOMMAIRE
MISSION FRANÇAISE
AB KAKO
MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1953.

Mémoire présenté à la séance du 16 février 1953.

Avant-Propos

Dans sa séance du 17 novembre 1952, la Section des Sciences morales et politiques de l'Institut Royal Colonial Belge, reprenant un ancien projet que les circonstances n'avaient pas permis d'exécuter, décidait de créer une Commission d'Histoire du Congo. L'accord du Gouvernement était acquis d'avance à cette initiative. Une note du Secrétaire général de l'Institut (*Bulletin des Séances*, 1952, pp. 1064-1066) expliquait avec netteté les rétroactes de la question. Tout le monde estima qu'il fallait se mettre immédiatement à l'œuvre. Dès le 11 décembre, la Commission, régulièrement constituée, tenait sa première séance (*Ibid.*, p. 976).

Il fut admis sans discussion que son œuvre devait être rigoureusement scientifique, et qu'elle n'aurait rien de commun avec ce qu'on appelle la propagande.

Unanimement, on convint qu'il ne s'agissait pas du tout de créer pour la Commission une sorte de monopole, qui serait illégitime en droit — la recherche scientifique appartenant à tout le monde — et irréalisable en fait.

Tout au contraire, notre tâche serait d'aider toutes les initiatives en leur fournissant, dans le cadre de nos attributions et de nos possibilités, les renseignements nécessaires.

Il importait aussi de fixer de façon précise ce que signifiait pour nous l'histoire du Congo, et de déterminer donc dans le temps et dans l'espace l'objet de nos travaux. Il parut peu scientifique de nous limiter aux

frontières politiques actuelles du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Ces frontières n'ont pas été tracées en vertu de considérations historiques ou ethnologiques. Elles coupent parfois en deux des peuples homogènes et qui ont la même tradition culturelle. Nous décidâmes donc d'englober dans notre objet toutes les régions de l'Afrique centrale, où se sont déroulés des événements ayant influencé l'histoire coloniale belge. Il est évident qu'on ne pourrait pas comprendre les débuts de cette histoire, si on en excluait par exemple la base de Zanzibar, ou la rive droite du fleuve Congo ; et qu'on mutilerait l'histoire récente, si on ne pouvait parler de Tabora ou de Saïo.

Il en va de même dans le temps. Tout un contexte chronologique est nécessaire pour étudier scientifiquement les situations actuelles. L'ancien royaume du Congo, son évangélisation et ses vicissitudes ; la préhistoire — si on ose dire — des sultanats arabes de l'Est, tout cela et même les anciennes migrations tribales, ou les chroniques orales du Ruanda, restent dans l'objet de nos travaux.

La chose la plus importante était de déterminer quel serait le genre de ces travaux.

Un arrêté royal du 16 mars 1925 avait institué une « Commission chargée d'écrire, en collaboration, une histoire générale du Congo, qui paraîtrait en 1930 ». Il est superflu de noter que cette commission ne publia jamais rien, et il faut s'en féliciter. Le rythme d'une recherche scientifique ne se règle pas volontiers sur les exigences d'un arrêté royal ; et avant d'écrire une histoire du Congo, il faut, très laborieusement, réunir les matériaux, les classer, les critiquer, les interpréter et les utiliser.

Notre Commission n'a pas voulu reprendre à son compte le projet de 1925. Elle n'a ni l'ambition ni les moyens d'écrire cette histoire du Congo. Elle ne vise

qu'à susciter des travaux personnels, à en faciliter l'exécution et la publication.

Pour ce faire, il nous a paru qu'un inventaire des sources documentaires était notre première tâche. On sait qu'à la reprise du Congo par la Belgique, les archives de l'État Indépendant ont été brûlées par ordre du Roi-Souverain. Nous n'avons pas à juger cette mesure, mais une de ses conséquences du point de vue de l'histoire, est indéniable : toutes les pièces qui ont échappé à cet autodafé ont augmenté de valeur. Notre Institut Royal Colonial possède heureusement un dépôt précieux d'archives congolaises, que le Ministre des Colonies lui a confié, lors de sa fondation. Ces archives avaient été remises par le Cabinet du Roi Léopold II à M. J. RENKIN qui fut notre premier ministre des Colonies. Par une suite de chances exceptionnelles et grâce au dévouement de notre regretté Secrétaire général, M. *Ed. De Jonghe*, ces archives, déposées dans les locaux du ministère des Colonies, que les Allemands occupaient pendant la dernière guerre, sont restées intactes et à l'abri de toutes les perquisitions de l'ennemi. Nous en publierons méthodiquement l'inventaire analytique et détaillé⁽¹⁾. Ces documents se rapportent aux phases principales de l'histoire de l'État Indépendant. Les premières liasses ont déjà été étudiées par des membres de notre Commission et le résultat de ces études sera publié dans les mémoires de notre Institut sous une tomaiison spéciale.

Il existe d'autre dépôts d'archives. Nous sommes déjà en possession d'un copieux inventaire des archives congolaises vaticanes, de celles de Saint-Paul-de-Loanda,

(1) Les inventaires détaillés des archives historiques de l'I. R. C. B. ont été dressés avec un soin tout particulier par M^{me} A. JACQUES-JEHIN, licenciée en sciences politiques et diplomatiques, ancienne secrétaire de rédaction de notre Institut (E.-J. D., 29.5.1953).

de certains centres italiens, et même de dépôts strictement congolais.

Concurremment avec les inventaires d'archives, il nous a paru que tous les travaux d'histoire, de caractère vraiment scientifique, devraient pouvoir trouver place dans nos publications, si les auteurs nous les présentent. La Commission jugera souverainement de l'opportunité et de la valeur des travaux.

Un de nos membres, déjà connu par ses travaux historiques sur l'ancien royaume du Congo, Mgr *J. Cuvelier*, inaugure ici même notre série. Nous osons promettre à nos lecteurs et à tous les spécialistes de l'histoire congolaise que le rythme de nos publications sera satisfaisant et nous espérons ainsi servir en même temps la science, notre Congo, la mémoire de ceux qui l'ont fait et notre pays.

27 avril 1953.

PIERRE CHARLES s.j.

Président de la Commission d'histoire
congolaise de l'I. R. C. B.

Introduction.

Dans les Archives de la Propagande ⁽¹⁾ et dans celles des Missions étrangères de Paris ⁽²⁾, on trouve plusieurs documents se rapportant à l'apostolat exercé au royaume de Kakongo, de 1766 à 1776, par des prêtres français. Rome leur avait confié l'évangélisation du royaume de Loango et des environs. De fait ils évangélisèrent le Kakongo.

Le but du présent recueil est de mettre à la disposition des historiens et des ethnographes, des relations et des lettres de ces missionnaires qui décrivent le pays et les habitants et nous font connaître leur activité.

Les documents de ce recueil se rapportent au Kakongo. Intéressent-ils le Congo belge ? Assurément, car une portion de l'ancien royaume de Kakongo est comprise dans le Congo belge. Autrefois ce royaume, comme ceux de Loango et de Ngoyo, faisait partie de l'ancien royaume de Congo. Les données sur les caractéristiques de ces populations, sur leurs mœurs et leurs coutumes aident à mieux comprendre celles de notre Congo.

* * *

Voici quelques indications sur la situation de ces trois royaumes d'après les relations des missionnaires français.

Ces royaumes avaient ensemble environ cent soixante kilomètres de côte. Le royaume de Loango en avait

⁽¹⁾ *Scritture riferite nei congressi*, volume 5.

⁽²⁾ Volumes 30, 237, 254, 356.

quatre-vingts et les deux autres chacun à peu près la moitié, soit quarante (voir carte).

La rivière Loango (Tshiloango) séparait le territoire du Loango de celui de Kakongo, et une rivière que PROYART appelle Bele séparait le Kakongo du Ngoyo. La frontière de Ngoyo s'infléchissait vers le sud et atteignait le Zaïre à environ septante kilomètres de son embouchure.

A l'est, le Kakongo était borné par la chefferie de Boma, soumise au royaume de Congo, qui comprenait surtout l'île de Boma (ou des Princes) ; plus au nord on rencontrait les Bamimbala, qui faisaient également partie du royaume de Congo (au moins les chefferies de Mbinda et de Nsanda). On ne sait dire avec précision où commençait le Iombe ou Mayombe, qui ne formait pas un royaume mais une agglomération de chefferies indépendantes. Les habitants de ce pays étaient d'origines diverses. Des populations qu'on appelait autrefois Aïaca ⁽¹⁾, appelées actuellement Basundi et Babuende, se mirent en mouvement sous le règne du roi Pedro II Affonso de Congo. En 1623, ils détruisirent le royaume de Vungu qui s'étendait entre le Loango et le Zaïre, (à hauteur de Nsangila). Ils se répandirent dans le Mayombe et peut-être dans une partie de Kakongo, traversèrent le fleuve en aval des Cataractes et se mêlèrent aux populations de la rive gauche entre le Zaïre et le Mpozo.

Le royaume de Ngoyo fut envahi en 1631 par le comte de Soyo. Le même comte saccagea le Kakongo. Il ne semble pas que les Basolongo s'établirent alors au sud de Kakongo. Les missionnaires français disent qu'ils en occupèrent une partie, avec l'agrément du Roi de Kakongo, seulement quelques années avant leur arrivée.

La rade du royaume de Loango s'appelait aussi Lo-

(1) Dans le document cité au paragraphe suivant, on parle du royaume de Mujac (Mujaca, singulier de Aïaca).

ango. La capitale était Buali. La rade de Kakongo était Malemba. La capitale s'appelait Kinguele. Le nom du port de Ngoyo était Kabinda ; le nom de la capitale, Mbanza Ngoyo.

* * *

Il nous paraît expédient de donner quelques précisions sur l'origine, l'évolution et l'abandon de cette mission française.

Nous signalerons d'abord un document des Archives de la Propagande ⁽¹⁾, non daté, mais dont le contenu indique qu'il est antérieur à l'entreprise missionnaire des prêtres français. C'est une demande de renseignements, faite à la Propagande par le supérieur du Séminaire des Missions étrangères de Paris. Il est en italien. Nous le traduisons littéralement.

Feuille de réponses faites aux questions de Monsieur de Lalanne, supérieur du Séminaire des Missions étrangères ⁽²⁾.

1^{re} Question. Quelle est la situation des missions du Congo dont San Salvador est la capitale, où réside l'évêque du Congo, qu'on croit suffragant de Lisbonne ?

Réponse. On ne peut dire avec précision quelle est la situation présente des missions du Congo, parce que depuis quelques années on n'a plus envoyé de relations ni de lettres sur ce pays à cause des controverses entre la Cour de Rome et celle de Portugal. Ce qu'on sait, c'est que l'évêque ne réside plus à San Salvador, détruit depuis longtemps, mais à Saint-Paul-de-Loanda, résidence de tous les Portugais et capitale

⁽¹⁾ *Scrittura riferite nei congressi*, volume 6.

⁽²⁾ De Lalanne, Christophe. Il fut supérieur une première fois du 7 mai 1753 jusqu'au 19 mai 1756. Réélu supérieur le 31 janvier 1763, il le resta jusqu'au 31 janvier 1766.

de l'Angola. Dans le royaume proprement dit de Congo, il n'y a pas d'autres missionnaires que des capucins italiens, sous le gouvernement d'un préfet, qui reçoit des facultés communicables. Ils sont envoyés par la S. Congrégation de la Propagation de la Foi, et il ne paraît pas qu'ils aient jamais étendu leurs missions en dehors des limites du royaume de Congo.

2^e Question. L'évêque de S. Salvador envoie-t-il des missionnaires au royaume de Loango, qui se trouve aux confins du Congo, du côté du nord ?

Réponse. Pour autant qu'on sache, l'évêque n'envoie aucun missionnaire au Congo, donc beaucoup moins au royaume de Loango, qui est plus éloigné. Cela provient probablement de ce qu'il ne trouve personne qui veuille y aller, vu que les prêtres portugais tant séculiers que réguliers ne s'éloignent pas de Saint-Paul-de-Loanda et de ses alentours.

3^e Question. Ces missionnaires ont-ils pénétré jusqu'au royaume de Mujac, qui touche à celui de Loango du côté du nord ?

Réponse. Étant donné que l'évêque n'envoie aucun missionnaire ni au royaume de Congo ni au Loango, il est à présumer qu'il en envoie encore moins en celui de Mujac.

4^e Question. Quel est le royaume infidèle le plus voisin de celui de Loango, où l'évêque n'a pas envoyé de missionnaires et où l'on pourrait faire un nouvel établissement sans donner de l'ombrage ou de l'ennui aux anciens missionnaires ?

Réponse. On a déjà dit que l'évêque de San Salvador n'envoie pas même de missionnaires au Congo. D'autre part, les capucins, missionnaires de la Pro-

pagande, ne s'étendent pas en dehors du Congo. L'établissement pourrait donc se faire en chacun des royaumes voisins, situés au nord, sans donner sujet de mécontentement à personne, surtout pas à l'évêque dont la juridiction ne dépasse pas les limites du royaume de Congo et de la province d'Angola, comme le montre la Bulle d'érection de l'évêché de San Salvador, expédiée sous le pontificat de Clément VIII, à la date du 20 mai 1596.

5^e Question. Les jésuites ne se trouvent-ils plus au Congo depuis leur expulsion du Portugal ⁽¹⁾ ?

Réponse. On n'a jamais su que les jésuites soient entrés dans le Congo proprement dit ⁽²⁾, mais bien qu'ils se trouvaient nombreux et bien établis à Saint-Paul-de-Loanda. Mais à présent il est très probable qu'ils en sont partis comme de tout autre domaine de Portugal.

Ces renseignements furent-ils demandés pour être transmis à M. Belgarde dont nous allons parler ? Nous l'ignorons. Voici comment ce prêtre devint le fondateur de la mission française.

Nous résumons les données de l'ouvrage de l'abbé PROYART : *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique* (écrit en 1776) ⁽³⁾.

En 1742, dit-il, un enfant âgé de douze ans que ses parents voulaient accoutumer à la mer, monta sur un vaisseau qui faisait voile vers la côte de Loango pour en tirer des esclaves. Cet enfant s'appelait Pierre Belgarde. Le vaisseau resta à l'ancre à Loango pendant deux mois. Quand il quitta ce pays, le jeune Pierre Belgarde avait quelque connaissance des coutumes des

⁽¹⁾ Expulsion qui eut lieu en 1759.

⁽²⁾ Ils eurent un collège à San Salvador, qui fut abandonné vers 1669.

⁽³⁾ Dans les notes, nous indiquerons les renvois à cet ouvrage par le sigle P.

noirs et de leur langue. Il avait même composé un petit vocabulaire des mots les plus usités.

Revenu en France, il continua ses études. Ses classes finies, il s'appliqua à la jurisprudence. Mais à l'âge de 26 ans, il voulut se consacrer à l'état ecclésiastique. Après quelques années, il se rendit à Paris, au Séminaire des Missions étrangères, où il fut ordonné prêtre. Il était sur le point de partir pour la Chine, lorsqu'une maladie l'arrêta. On le jugea inapte aux missions et il quitta le séminaire. Cependant, sa santé s'étant rétablie parfaitement, il conçut le dessein de se consacrer à l'évangélisation du royaume de Loango. Il trouva dans les dispositions du Saint-Siège et dans la charité de ses compatriotes toutes les facilités qu'il pouvait désirer pour cette entreprise. La Congrégation de la Propagande le nomma préfet de la mission de Loango et des autres royaumes situés sur la rive Nord du fleuve Zaïre. La Propagande lui associa deux autres prêtres : MM. Astelet de Clais et Sibire. Les trois missionnaires s'embarquèrent à Nantes au commencement de juin 1766.

Quant à l'évolution de la mission, qu'on pourra aussi suivre dans les relations et lettres des missionnaires, nous en donnons un petit tableau chronologique. Il y eut trois expéditions principales.

Première expédition.

1766, 10 septembre. Les trois missionnaires : MM. Belgarde, Astelet de Clais, Sibire débarquent au Loango.

1766, octobre. Ils s'établissent à Kibota, à 6 lieues de la mer.

1767, mars. Mort de M. Astelet de Clais.

1767, juin. Les deux missionnaires se fixent à Loubou ⁽¹⁾, à un mille du port de Loango.

(1) Graphie des documents français.

1768, mars. MM. Belgarde et Sibire, malades, partent de Loango pour l'Amérique.

Deuxième expédition.

1768, mars. Les prêtres Descourvières et Joli s'embarquent à Nantes pour la mission.

1768, août. Ils débarquent à Kabinda (Ngoyo).

1768, 25 septembre. Ils vont à Malemba (Kakongo). Ils s'établissent provisoirement dans le village ⁽¹⁾ d'un noir chrétien, à trois ou quatre lieues du port de Malemba.

1769, 23 février. Les deux missionnaires se fixent à Kinguele, capitale du royaume de Kakongo et résidence du Roi, située à onze ou douze lieues du port.

1769, septembre. Les missionnaires ayant appris la langue se mettent à prêcher. M. Joli parcourt les endroits les plus peuplés. Partout il est bien accueilli.

1769, octobre. M. Descourvières tombe gravement malade et ne se remet qu'imparfaitement.

1770, janvier. M. Descourvières s'embarque pour l'Europe.

1770, 20 février. M. Joli écrit en Europe qu'il rentre s'il ne voit pas arriver de renfort avant trois mois.

1770, 14 avril. M. l'abbé Herbert s'embarque pour la mission, où il ne trouve plus M. Joli, rentré. Il rentre lui-même.

Troisième expédition.

1771. M. Belgarde veut restaurer la mission. Il s'adresse à la Propagande, qui l'approuve et donne son appui.

1772. L'assemblée du clergé de France encourage l'œu-

(1) Musorango, dit le *Mémorial des Missions étrangères*. Peut-être Musolongu ?

vre. On aurait cependant souhaité que le Séminaire des Missions étrangères pût s'en charger.

1773, 7 mars. Six prêtres et six laïcs s'embarquent à Paimbœuf ; M. Belgarde fait partie de l'expédition. M. Descourvières a été nommé préfet de la mission de Loango. M. l'abbé Chatelain est procureur en France.

1773, 28 juin. Ils descendent à terre sur la côte de Iomba, au nord de Loango. Ils décident (en juillet) de se rendre au royaume de Kakongo. Un laïc resté sur le bateau, au Loango, n'ayant pu les rejoindre fut obligé de repasser en Amérique.

1773, juillet, août ? Ils sont au port de Malemba. Mort de M. Racine, prêtre du diocèse de Besançon, et d'un laïc.

1773, 18 septembre. Ils s'établissent à Kilonga.

1774, avril. M. Belgarde, malade, rentre en Europe où il sera procureur de la mission.

1774, juin. Le préfet Descourvières apprend qu'il y a des Basolongo chrétiens au sud du Kakongo. Le chef-lieu Manguenzo est à douze lieues de Kingleue et à douze lieues du fleuve Zaïre.

1774, août. Du 7 au 22 août, MM. Descourvières et Quilliel d'Aubigny sont chez les Basolongo de la rive nord, qui les ont accueillis avec enthousiasme.

1774, décembre. Six missionnaires nouveaux (quatre prêtres et deux laïcs) sont arrivés parmi lesquels les prêtres Chatelain, Mouton, Pourcelot.

1775. Mort de MM. de la Roche et Chatelain.

Neuf prêtres avaient été envoyés avec sept laïcs. Nous connaissons les noms des prêtres suivants :

MM. Descourvières
Belgarde, rentré
d'Aubigny

MM. Racine †
de la Roche †
Chatelain †
Mouton
Pourcelot.
Amandet ?

Trois sont morts (ceux marqués d'une croix). M. Belgarde était rentré.

Il restait en juin 1775, cinq prêtres et un laïc. Tous tombent malades. Ils quittent le 30 décembre 1775.

Les missionnaires français répètent plus d'une fois que leur entreprise au point de vue de l'évangélisation ne fut pas un échec. Le préfet Descourvières écrit vers la fin de son séjour au Kakongo que leur œuvre n'éprouva aucun obstacle de la part des habitants du pays ⁽¹⁾ : « Les Rois nous protègent et spécialement celui de Kakongo, dans l'État duquel nous fûmes fixés ; les princes et les ministres nous favorisent, le peuple nous chérit ».

Seules les maladies et la mort les arrachèrent à leur mission.

* * *

Ce qui fut remarquable chez ces missionnaires français, ce fut leur souci d'apprendre la langue du pays. Ils étaient convaincus que sans cette connaissance, ils n'entreprendraient rien de stable.

Les abbés Descourvières et Joli, débarqués vers la fin du mois d'août 1768, à Kabinda, port de Ngoyo, se transportèrent le 25 septembre suivant à Malemba, port de Kakongo. Immédiatement ils se mirent à composer un dictionnaire. Ils s'établirent ensuite dans le village d'un noir chrétien situé à trois ou quatre lieues du port. Il y firent la connaissance d'un autre noir qui avait demeuré en France. Ils se firent ses disciples et pendant deux mois ils poursuivirent la composition du

(1) P., p. 358.

dictionnaire. Il n'est point douteux qu'ils le perfectionnèrent jusqu'à l'année 1770. Les deux missionnaires Descourvières et Joli passaient pour parler la langue avec beaucoup de pureté (P., p. 283). Plus tard (après 1770), M. Descourvières travailla seul au dictionnaire, semble-t-il. En 1774, il écrit à M. Belgarde : « Vous ne sauriez imaginer combien nous avons découvert de nouveaux mots, de nouveaux tours de phrases, de nouvelles beautés de la langue. Nous avons été obligés de refondre notre dictionnaire, après avoir rempli un espace considérable que nous avons laissé en blanc à chaque lettre. Cette opération nous a demandé beaucoup de temps, mais que nous croyons bien employé ».

Nous transcrivons ici ce que dit du dictionnaire le R. P. VAN BULCK dans les *Recherches linguistiques au Congo belge* (pp. 15 et 358).

« Malheureusement, à leur départ, en 1776, les manuscrits n'avaient pas encore été publiés... et ils reposent encore dans les Archives de la Propagande et dans la Grenville Library du British Museum (VAN BULCK, p. 15). Il y aurait eu deux dictionnaires :

— Un dictionnaire Congo-Français A-Z en 17 cahiers. Archives de la Propagande. Rome, 1668-1670 (cfr BENTLEY, Préface XII-XIII) ;

— Un dictionnaire Kakongo-Français ⁽¹⁾. Grenville Library of the Brit. Mus. Ms. 33779. Congo-Dictionary (cfr JOHNSTON, B and S. B. L., I 802 ; BENTLEY, Préface XII-XIII).

Quand les deux missionnaires se furent transportés à Kinguele (23-2-1769), ils reprirent l'étude de la langue. Au dictionnaire, ils joignirent un recueil des phrases les plus usitées. Ils eurent encore recours au noir qui les avait aidés dans la composition du dictionnaire, pour établir quelques règles générales.

PROYART nous apprend que M. Descourvières travailla à la rédaction d'une grammaire en 1770. En cette année, au mois de janvier, il s'embarqua pour son retour. Com-

(1) Sans doute faut-il lire Français-Kakongo. *Recherches linguistiques*, p. 15 où on lit : 1° un dictionnaire Kakongo-Français, Français-Kakongo (17 cahiers).

me sa santé se fortifiait de jour en jour, il employa le temps de la traversée à se perfectionner dans l'étude de la langue. Il composa pour son usage et celui de ses confrères, une grammaire dans laquelle il rassembla les principes et les règles avec le plus d'ordre et de méthode qu'il lui fut possible. C'est cette grammaire que le R. P. VAN BULCK signale (à la page 357 de son ouvrage) : *Essai d'une grammaire Congo*, suivant l'accent Kakongo ou Malemba (Propaganda Roma, in-4^o, 1770, 48 pp.) (découvert en 1886 par Mgr Duparquet, Préfet apostolique de Cimbabésie ; cfr BENTLEY, Préf. au Dict. Kongo, XII-XIII).

En 1774, M. DESCOURVIÈRES écrit à M. Belgarde : « Nous avons aussi rectifié notre grammaire en plusieurs points » (P., p. 359).

Durant leur séjour à Kinguele (1769), M. Descourvières et Joli eurent recours à un des fils du roi qui avait demeuré longtemps dans un comptoir français, pour traduire en langue du pays un catéchisme et quelques prières. Le P. Étienne DE CASTELLETTO écrivit de Soyo, le 6 mai 1777, au Secrétaire de la Propagande : « Le clergé français pourrait faire imprimer un dictionnaire et un catéchisme faits par les missionnaires français... ».

En moins de deux ans, ils avaient accompli un travail linguistique considérable.

* * *

Revenons aux documents présentés dans ce petit recueil. L'abbé PROYART dit qu'il a rédigé son ouvrage *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*, d'après les mémoires des préfets apostoliques de la mission française. Il s'est servi des longues relations que nous publions et qui se rapportent presque uniquement au Kakongo. Il a utilisé d'autres mémoires : un de M. DESCOURVIÈRES, dont l'abbé CHATELAIN donne

un extrait dans une lettre du 14-8-1773, et un autre encore de M. DESCOURVIÈRES relatant les événements de 1774 et 1775, contenus dans le chapitre XVII^e de l'ouvrage de l'abbé PROYART, chapitre intitulé « Les missionnaires découvrent des chrétiens (Basolongo) dans le royaume de Kakongo »

La présente documentation ne fait pas double emploi avec le livre de PROYART. Elle a l'avantage de dégager les données surtout ethnographiques des considérations dont PROYART les enveloppe quelquefois, de bien séparer du reste ce qui est particulier au Kakongo. Notre recueil comprend aussi des pièces que PROYART n'a pas connues ou qu'il n'a pas utilisées.

Il y a dans les archives de la Propagande plusieurs lettres de MM. CHATELAIN, BELGARDE, d'un M. PHELIPON, commerçant à Nantes, où il est question de la possibilité d'atteindre Soyo (mission que la Propagande voulait restaurer), en passant par les territoires attribués aux missionnaires français. Nous n'avons pas inséré ces lettres, sauf une, parce qu'elles se rapportent plutôt à l'histoire des missions capucino-congolaises.

Nous ferons précéder chacun des documents de quelques remarques.

Nous ne changeons pas la graphie des documents. Cependant nous nous sommes permis, pour la facilité de la lecture, de modifier quelquefois la ponctuation et l'accentuation, et de remplacer des minuscules par des majuscules ou *vice versa*.

L'auteur de ce recueil se fait un devoir d'adresser ses remerciements à Monseigneur Monticone, archiviste général de la Propagande, pour plusieurs indications précieuses et pour la réplique photographique d'un document qu'il a voulu lui envoyer ; aux RR. PP. G. Mensaert O. F. M. et M. Demarey CSSR. qui ont recueilli et fait filmer les documents des Archives des Missions étrangères ; à M. Devroey, secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge, qui a facilité son travail.

DOCUMENT N° I

Ce document est extrait des Archives des Missions étrangères (128, rue du Bac, Paris VII), volume 356, pp. 179-197.

On trouve cette relation reproduite en partie dans PROYART, Seconde partie, chapitres II, III, IV, pp. 208 à 226. Mais il se peut qu'il se soit servi des lettres écrites par les missionnaires eux-mêmes, dont la présente relation semble être une compilation. Cette relation s'arrête au mois de septembre-octobre 1766. Les missionnaires étaient arrivés devant Loango le 10 septembre. Elle ne parle que du début du séjour à Kibota, où ils restèrent 10 mois.

Relation

du voyage de Mrs Belgarde et Astelet de Clais premiers Missionnaires envoyés par Notre Saint Père le Pape, Clément XIII, dans le Royaume de Loango en Guinée en 1766 ; de l'heureuse rencontre de M. Sibire leur confrère, et de leur établissement au village de Kibota.

« La divine Providence après avoir aplani une foule d'obstacles dont le détail rempliroit une relation particulière, fit enfin embarquer Mrs. Belgarde et De Clais, sur un navire de la Rivière de Nantes nommé les deux Marguerittes armé pour la coste de Loango par la veuve André et commandé par M. Bigot.

» Ces missionnaires considérèrent en s'embarquant les difficultés multipliées qu'ils avaient rencontrées à leur passage, et qu'ils devoient préférer dans la concurrence le bien de leur Mission à tout autre, et résolurent en conséquence de ne faire aucunes fonctions ecclésiastiques dans le vaisseau que de l'agrément du Capitaine, et de lui causer le moins d'embarras qu'il seroit possible, afin que le récit qu'on feroit de leur manière d'agir rendit plus facile le passage des Missionnaires qui les suivroient ⁽¹⁾. Ils se contentèrent donc le premiers quinze

(1) P., p. 210 : « Suivant la Police de la Marine, les Armateurs ne sont obligés de procurer un aumônier à leurs vaisseaux, que lorsque l'équipage est composé d'un certain nombre d'hommes... Plusieurs armateurs, pour se dispenser de

jours de faire leurs trois quards d'heure d'oraison le matin, leur demie heure l'après midy, de célébrer la S^{te} Messe tous les jours que le Capitaine avoit luy même déterminé, de l'entendre mentalement pendant une demieheure les jours qu'ils ne la disoient pas, leurs examens, leur bréviaire, leurs conférences etc. Mais leur Capitaine étoit un homme de bien, fort pieux, qui se faisoit un singulier plaisir de passer à Loango les premiers Missionnaires français. Il ne tarda pas à les prier de prêcher et de faire le catéchisme ; et depuis ce tems ils ont ordinairement fait tous les Dimanches avant les vespres une petite exhortation à l'équipage et beaucoup plus souvent le catéchisme aux garçons de chambre et aux matelots qui n'avoient pas fait la première communion ; ils espéroient recueillir beaucoup de fruit de leurs petits travaux à cause du bon exemple de leur Capitaine, qui se proposoit de communier le jour de S^t Jacques son Patron ; mais la mort l'ayant prévenu d'une manière assés précipitée, n'ayant eu que le tems de se confesser et de recevoir l'extrême Onction, ceux qui se proposoient de l'imiter pendant sa vie, sans être assés touchés de son accident, ont tant différé que les Missionnaires les ont quittés sans qu'ils aient satisfait le foible désir qu'ils témoignaient d'approcher des sacrements, et à l'exception de ceux qui ont fait leur première communion, ou qui ont été dangereusement malades, ils n'ont pas été fort utiles dans le vaisseau.

» Il ne leur est rien arrivé d'extraordinaire pendant la traversée qui a été assés courte, étant partis de Maindin à l'embouchure de la Loire, sur les 5 heures du matin le 10 juin, auquel l'Église célèbre la fête de S^{te} Marguerite, avec un petit vent de nord-est, qui augmenta toujours jusqu'au soleil couché, qu'il calma tout plat. Et étant arrivés devant Loango le 10 7^{bre}, ils avoient été quinze jours à débarquer, ce qui est fort long. Ils avoient eu connaissance de l'isle de Madère, le premier juillet ils passèrent au vent de cette isle ; du Cap verd le 25 ; le lendemain du Cap de Mesurade ; le 2 aoust du grand Sestre, et le lendemain du Cap de Palmes, qu'ils doublèrent pendant la nuit et prirent le large pour gagner l'isle de S^t Thomas entre

stipendier un aumônier mettent dans leur équipage un homme au-dessous du nombre fixé... d'autres se procurent ce qu'on appelle *un aumônier de papier*. Ils s'adressent pour cet effet à quelques communautés peu nombreuses où ils savent bien qu'ils ne trouveront point l'homme qu'ils font semblant de chercher et ils demandent acte aux supérieurs de la demande... on les laisse mettre à la voile sur ces certificats qu'ils présentent ».

En général, les négriers n'étaient pas favorables aux missionnaires se rendant sur les côtes d'Afrique. Pour tout ce qui concerne la traite, voir « La Traite et l'Esclavage... » par le P. Dieudonné RINCHON.

laquelle ils ont passé, et celle d'Annobon, sans avoir connaissance de l'une ny de l'autre ; ils sont venus à terre au Cap S^{te} Catherine, le 16 aoust au matin, lieu où ils pensent que commence leur Mission ⁽¹⁾. On mit le canot à la mer le 26 afin de l'envoyer à terre pour s'assurer de l'endroit où on étoit alors. Un des Missionnaires s'y embarqua, mais ils ne purent descendre à terre, la mer y étant trop grosse. Ils virent seulement sur le rivage des nègres qui leur témoignèrent beaucoup d'amitié et d'envie de les voir de plus près afin de les régaler du vin de palme, et d'être régalez à leur tour d'eau de vie. Le 30, ils mouillèrent dans la baie de Maïombe et les habitans du lieu leur firent dire, sur les informations qu'ils avoient fait faire qu'ils seroient bien receus à Loango, le Roy étant chétien comme les Européens, quoique idolâtre en même tems comme les autres nègres. Ils jugèrent de là que les ancêtres de ce Roy avoient été chrétiens, conformémant à la relation du Père Bernardin de Hongrie ⁽²⁾, rapportée dans presque toutes les géographies modernes au mot Loango, et que le Roy actuel quoique idolatre conservoit encore ce nom glorieux. C'est ce qui leur fit changer le dessein qu'ils avoient d'abord conçu de se fixer dans le Royaume de Malimbe ou de Cacongo, à cause de la salubrité de l'air. Quelques jours après qu'ils furent sortis de Maiombe ils rencontrèrent le navire *Le Badin* dans lequel étoit leur cher confrère M. Sibire parti un mois après eux ; cette heureuse rencontre les remplit de joye ; ils apprirent en même tems la désertion de leur frère chirurgien qui avoit manqué de courage après trois ou quatre jours de séjour à bord du navire dans lequel il devoit passer.

» Le navire les deux Marguerites mouilla l'ancre devant Loangue, c'est la même chose que Loango, le 10 7^{bre} afin d'envoyer le canot à terre pour sçavoir si la traitte y seroit avantageuse. Un des missionnaires y fut aussi afin de vérifier ce qu'on leur avoit dit à Maïombe. Il ne trouva rien d'approchant : le Roy étoit mort depuis six mois ; lequel ne doit avoir de successeur que dans un an lorsqu'on mettra son corps en terre, suivant l'usage du païs. Le Missionnaire s'adressa au Mafouque ⁽³⁾, premier ministre pendant la vie du Roy,

⁽¹⁾ La Préfecture de Loango se serait donc étendue du 2^e au 6^e degré lat. S. Elle aurait compris le Gabon. D'après les anciens auteurs, le Royaume de Loango atteinait au nord le Cap Sainte-Catherine. Cfr DAPPER, Naukeurige Beschrijvinghe der Afrikaansche Gewesten, bl. 517.

⁽²⁾ Cfr Istorica Descrittione de' tre regni Congo, Matamba et Angola. G. A. CAVAZZI, Milano, 1690. Indice au mot Loango. L. 5, num. 53, 54-58. Le P. Bernardin de Hongrie se rendit au Loango vers juillet 1663. Il y mourut le 18 juin 1664 (MEROLLA, Relazione, p. 183).

⁽³⁾ P., p. 124. Le m'Fouka, que les Français appellent Mafouque, est le ministre du commerce. Il fait de fréquents voyages sur les côtes de la mer, où sont les comptoirs des Européens.

et régent pendant les interrègnes ⁽¹⁾. Il lui exposa simplement et sans préparation son dessein. Le Mafouque ne voulut pas croire que des Européens voulussent fixer leur demeure dans le païs, parce qu'il n'en avoit point vû d'exemple. Le Missionnaire le lui persuada de son mieux en ajoutant qu'il ne s'en retourneroit jamais en France si les nègres vouloient l'écouter avec docilité et se faire chrétiens. Le Mafouque luy dit enfin qu'il pouvoit aller, lui et ses confrères partout où bon luy sembleroit, que personne ne leur feroit de mal. Ce fut alors que le Missionnaire lui promit un petit présent, ajoutant qu'il seroit de peu de valeur parce qu'ils n'étoient pas riches. Il s'en retourna tout de suite à bord afin de faire transporter leur bagage à Loango, le navire les deux Marguerites devant aller jusqu'à Cabinde ⁽²⁾ faire sa traite. Il revint le lendemain avec son confrère, et trouvèrent le Badin mouillé à Loango. Dès le lendemain matin, M^{rs}. Belgarde et Sibire descendirent à terre ⁽³⁾ afin de chercher un lieu où pouvoir se fixer. Ils s'adressèrent au Mafouque (très mécontent de voir les deux Marguerites aller plus loin) afin qu'il leur donnât un guide pour les conduire où ils voudroient aller ; il leur en assigna un et s'en fut. Mais ils l'eurent bientôt perdu dans la foule. Ils cherchèrent longtemps le mafouque qui ne voulut plus les écouter. Les Capitaines françois témoins de leur embarras les plaignoient sans les aider. Ils alloient et venoient en délibérant s'ils se mettroient en route sans guide, et ils si (s'y) seroient déterminés sans que la divine Providence satisfaite de cette petite épreuve permit que Kizinga ou le Prince ⁽⁴⁾ Zinga passât par là. Ils s'adressèrent à luy sans le connoître ; il les écouta avec plaisir et leur dit qu'il avoit une petite terre assez éloignée de Loango ; qu'il les y feroit conduire moyennant deux pièces ; la pièce vaut ce qu'elle a couté en France à peu près 15^{tt} ⁽⁵⁾ de marchandise, et que si le lieu leur convenoit qu'il leur y feroit faire des cases. Comme ils ne vouloient pas le payer d'avance, un Capitaine de Nantes, nommé

⁽¹⁾ P., p. 129. A la mort de chaque Roi, il y a toujours un interrègne pendant lequel on célèbre les obsèques du défunt, qui n'est ordinairement enterré qu'au bout de quelques années. Le Royaume est alors gouverné par un Régent qui prend le titre de Ma-Boma, c'est-à-dire, Seigneur de la terreur.

⁽²⁾ Kabinda.

⁽³⁾ P., p. 209 : « Le premier spectacle qui s'offrit à eux, au moment où ils mirent pied à terre, fixa toute leur attention et enflamma leur zèle : ils virent plusieurs matelots européens étendus sur le sable, et réduits à la dernière extrémité... attaqués du scorbut ».

⁽⁴⁾ La dénomination « prince » n'existait pas parmi les indigènes de Loango.

⁽⁵⁾ P., p. 152, explique ce qu'il faut entendre par pièce : « A Loango on compte par *pièces* (aux royaumes de Kakongo et de Ngoyo par *marchandises*) ». RINCHON, p. 181. — 15^{tt} c'est-à-dire quinze livres (monnaie).

M. Guenichon, homme de bien et ami des Missionnaires se mit caution de deux pièces, et ils partirent avec un petit sac de biscuit, qu'on leur avoit donné par charité, sous un bras, une pièce de mouchoirs ⁽¹⁾ des Indes et leur bréviaire sous l'autre. Ils arrivèrent le soir à la ville de Loango, nommée en langue du païs Boali (c'est par erreur que plusieurs géographes la nomment Boari ; il n'y a pas même dans cette langue d'r). Cette ville capitale du Royaume leur parut distante du bord de la mer d'environ une lieue et demie. On les conduisit chez Kizinga qui arriva le même jour fort tard et fit meubler une caze pour nos Missionnaires. Cette caze pouvoit avoir 8 ou 10 pieds sur toutes ses faces ; elle étoit faite, comme toutes les autres, de feuilles de palmier ; les meubles consistoient dans quatre pièces de bois jointes en quarré et posées sur le sol. Sur quoy on mit deux nattes épaisses ensemble d'une demie ligne, avec deux oreillers fort minces ; et ce fut là la table, les chaises et le lit. On leur apporta à souper dans leur chambre, et le Prince y vint manger avec eux. Les mets étoient un seul ragout de vieux poissons, et des bananes, fruit assés bon, avec force piment ⁽²⁾ de sorte que le feu étoit encore dans la bouche une heure après le repas. Le Prince avoit aussi apporté un peu de manioc ⁽³⁾, racine qui fait la principale nourriture du peuple, et par honneur il en mangeoit un morceau à demi en mordant dedans et le présentoit ensuite aux Missionnaires, du côté qui avoit été dans sa bouche. Ils n'avoient garde de n'être pas répondre à ses courtoisies. Ils témoignèrent avoir envie de reposer après le souper. Le Prince voulut leur donner un garçon pour coucher dans leur caze, qu'ils refusèrent. Ils s'enfermèrent le mieux qu'ils purent et essayèrent de prendre un peu de repos. Mais la mauvaise habitude qu'ils avoient contractée dès leur enfance de coucher plus mollement, bannit entièrement le sommeil. Ils ne furent pas paresseux à se lever, mais ils eurent assés de peine à déterminer leurs conducteurs à se mettre en route ; encore n'avoient-ils pas fait cent pas dans la ville, qu'ils refusèrent d'aller plus loin à moins qu'on ne leur donnât du biscuit. Comme la provision n'étoit pas forte et qu'on sçavoit que les nègres ne se contentent pas de peu, on leur refusa constamment. On prit même le parti de se mettre en route sans eux, pensant qu'ils ne tarderoient pas à suivre ; ce qu'ils firent en effet. Les Missionnaires traversèrent ainsi la ville de Loango qu'on dit avoir une lieue de circuit et si peuplée, disent les nègres, qu'on ne sçaurait en nombrer les habitans. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un des Missionnaires dont la vue est un peu courte,

(1) P., p. 153. Une pièce de mouchoirs de 9 aunes...

(2) P., p. 28.

(3) P., p. 14.

l'auroit toute traversée sans y voir une seule maison quoiqu'il fit grand jour, si par malheur il eut oublié ses lunettes, tant les maisons sont basses, éloignées les unes des autres, entourées d'arbres et de foin haut de 8 à 9 pieds, dont toutes les rues sont garnies de sorte qu'il ne reste au milieu qu'un très petit sentier. Ils sortirent enfin de la ville après avoir fait bien des circuits ⁽¹⁾, et marchèrent fort long tems sans trouver ny nègres ny villages ny fontaines ⁽²⁾. Enfin à force de marcher ils apperçurent un village sur le haut d'une petite coline. Ils y burent un grand coup d'eau qu'ils trouvèrent excellente ; la source n'était pas loin. Ils n'eurent pas plutôt quitté ce village, qu'ils descendirent dans un grand marais qui leur parut fort étendu. Leurs guides se désabillèrent et leur firent signe d'en faire autant, et continuèrent leur route. Les Missionnaires les suivirent quelque tems en marchant sur des roseaux, non sans faire bien des faux pas. Lorsqu'ils virent néanmoins que les nègres avoient de l'eau jusqu'à la poitrine, et qu'ils ne pouvoient les suivre plus loin sans se mettre aussi à l'eau, ils jugèrent que l'affaire étoit sérieuse et revinrent sur leurs pas pour délibérer plus à leur aise. Leurs conducteurs après s'être fait prier, revinrent aussi. Après avoir employé une petite demie heure à prendre toutes les informations qu'ils pouvoient dans les circonstances où ils se trouvoient et à se rafraichir un peu, ils prirent enfin le parti de quitter seulement leur soutane afin d'avoir quelque chose de sec à prendre en arrivant à la couchée ; et s'abandonnant enfin entre les bras de la divine Providence, ils se mirent à l'eau et suivirent leurs guides le mieux qu'ils purent et passèrent heureusement ce marais large suivant leur estime d'une demie lieue. Ce changement d'élément les fatigua et ils avoient alors l'avantage de ne craindre ny ruisseau ny rivières ; ils passoient tout ce qu'ils rencontroient sans craindre de se mouïller. Ils arrivèrent peu après midy, après avoir fait environ deux lieues depuis la ville de Loango, au village de Kibota, sans soupçonner que ce fut le lieu qu'on leur destinoit se trouvant trop près de la ville. Ils y reçurent en peu de tems la visite de tout le village, hommes, femmes et enfans. Tous voulurent les voir, entrer dans la petite caze, leur donner la main ; mais les Missionnaires prièrent les femmes de rester à la porte. Elles ne se firent pas prier et dédomagèrent de là leur curiosité en se faisant part de leurs réflexions les unes aux

(1) P., 54 : « Les villes ne sont, à proprement parler, que de grands villages ; elles n'en diffèrent que parce qu'elles renferment un plus grand nombre d'habitants. L'herbe y croît comme dans les villages : les rues ne sont que des sentiers étroits. Une grande ville est un vrai labyrinthe, d'où un étranger ne sortiroit pas, s'il n'avoit soin de prendre un conducteur ».

(2) P., p. 53. Les villages sont le long des rivières, des ruisseaux...

autres, ce qui faisoit un épouvantable bruit, car les femmes sont très babillardes en ce pays. Ils eurent bien de la peine à congédier pour un instant cette foule afin de s'enfermer et de changer. Ce fut un nouveau sujet d'admiration pour tous ces infidèles en voyant leurs soutanes et tous les habits de dessous qu'ils avoient quittés. Ces nègres n'ont ordinairement qu'un morceau d'étoffe pour tout habillement qui leur descend depuis la ceinture jusqu'à mi jambe et s'ils mettent un second sur les épaules c'est plutôt par vanité que par modestie. Les femmes sont sur ce point même comme les hommes. Ils en apperceurent néanmoins quelques unes dans la foule habillées assez modestement ; ils leur en donnèrent les louanges à cet égard, et bien tôt la plupart ne paraissoient point devant eux sans être bien couvertes ⁽¹⁾.

» Kizinga arriva au bout de deux ou trois jours sur le soir. Les Missionnaires prirent leur petit bagage afin d'aller le trouver un peu plus loin où il s'étoit fait porter. Pendant qu'ils s'entretenoient avec lui on lui apporta les deux côtés, les deux pignons, et le toit d'une case qu'on lui monta sur le champ afin qu'il passât la nuit dedans. Il proposa aux Missionnaires de s'y coucher aussi, qui le remercièrent disant qu'ils retourneroient coucher dans leur ancienne case. Ils le quittèrent en effet afin de s'y rendre ; mais ils la cherchèrent en vain par tout le village. Chacun leur parloit en riant sans qu'ils comprissent ce qu'on leur disoit. Ennuyés de chercher, ils en acceptèrent une autre qu'on leur offroit. Ils n'apprirent que le lendemain que celle qu'ils avoient tant cherché étoit celle-là même qu'ils avoient vûe transporter pour Kizinga. Ce prince s'obligea de leur faire faire trois cases ; deux petites pour servir de chapelle, et pour coucher leur esclave lorsqu'ils en auroient un pour les servir ; et une grande élevée sur des pieux afin de les loger eux-mêmes, moyennant vingt pièces ; et il leur permit en outre de faire labourer de la terre tant qu'ils voudroient moyennant quinze pièces. Leurs trois cases devoient être entourées d'une palissade. Ces travaux sont presque achevés au moment qu'on écrit cette relation.

» M. Sibire partit le lendemain avec Kizinga pour faire transporter les effets de la Mission. Mais son tempérament délicat n'a pu supporter ces fatigues dans un climat aussi chaud. Il tomba dangereusement malade peu de tems après son arrivée à Loango ; il lui reste encore une fièvre continue, qui quoique peu considérable, le laisse dans un état de langueur dont il ne sortira peut-être pas de si tôt ; on le souhaite

(1) P., p. 222 : « en sorte qu'aussitôt que l'un d'eux (des missionnaires) entroit dans un village, la première qui l'apercevoit crioit de toutes ses forces : *fouka ma-benè, fouka ma benè : n-Ganga n-Zambi kouiza-é* ».

fort à Kibota où l'air est plus sain. Mais il faut des forces pour s'y rendre.

» Le 18 septembre M. Belgarde receut à Kibota quelques bagages avec M. de Clais qui l'accompagnait porté sur un hamac, auquel les nègres ont fait bien de la misère pendant la route, ayant refusé par deux fois différentes de pousser plus loin luy et ces bagages, à moins qu'il ne s'obligeât à leur payer trois pièces de plus qu'on étoit convenu. Il le leur promit ; mais le Préfet de la Mission s'est bien gardé d'autoriser de pareilles violences, et il a trouvé le moyen d'avoir le paquet qu'on refusoit de lui rendre sans satisfaire à leur injuste prétention ; on ne sait pas si Kizinga avec lequel on avoit fait marché pour le transport des effets n'étoit pas d'accord avec ces porteurs pour le surplus ; quoiqu'il en soit M. De Clais eut bien de la peine à tirer sa redingotte d'entre ses mains et il fut contraint de luy laisser un mouchoir qu'il luy avoit prêté la veille et deux barils d'eau de vie qu'il faisoit transporter à Kibota ; il est vrai qu'on a mis de son consentement ces deux barils sur son compte. Voilà qui sert à faire connaître le génie des nègres. Ils paroissent tous fort intéressés, inclins au vol, mais au vol d'adresse, car ils sont trop timides pour voler à force ouverte, et les Missionnaires se croient aussi en sûreté parmi eux, quoique leurs cases ne soient fermées qu'avec des feuilles de palmier, que s'ils étoient dans une citadelle. Ils sont d'ailleurs doux, affables et voyent avec plaisir les Missionnaires ; ce qui leur fait espérer que les lumières célestes détruiront ce qu'il y a de mauvais dans leur cœur pour leur faire baisser la tête sous le joug aimable de la Religion. Ils n'ont presque pas de superstition ny de Religion, aucuns systèmes. Ils croient sans hésiter et sans faire d'objections les vérités naturelles que les Missionnaires peuvent leur faire entendre comme qu'il n'y a qu'un seul Dieu Créateur du ciel et de la terre et de toutes choses, qu'il a fait l'homme pour le connaître, l'aimer, et le servir, que ceux qui se seront bien acquittés de ces obligations seront abondamment récompensés après leur mort, et que les autres bruleront dans un grand feu qui ne s'éteindra jamais. Ils paroissent frappés de ces vérités qu'on ne leur développe pas assez, faute de savoir la langue. C'est là l'étude actuelle des Missionnaires qui vont aussi baptiser les enfans, aussitôt que leur chapelle sera achevée, étant persuadés qu'aucun parens ne refusera de faire recevoir ce sacrement à leurs enfans. Ils ont rencontré depuis peu parmi les esclaves de Kizinga un chrétien qui se souvient d'avoir reçu le baptême d'un Père Capucin dans le Comté de Sogno ⁽¹⁾ au sud du Zaïre à l'âge de 5 à 6 ans ; après quoi il fut

(1) On prononce Soio .

transporté à Loango où il n'a reçu ny pû recevoir aucune instruction sur la Religion. Il témoigne un grand désir d'être instruit, et les Missionnaires espèrent trouver en luy beaucoup de docilité et de ferveur lorsqu'ils seront en état de l'instruire. Ils luy ont témoigné beaucoup d'amitié et même d'honneur devant les autres nègres afin de leur faire comprendre la différence qu'il y a entre un chrétien et un infidelle.

» Kizinga veut être le Père du Préfet de la Mission et fixer son séjour à sa terre de Kibota lorsqu'il sera chrétien ; mais voudra-t-il l'être lorsqu'il saura qu'il ne pourra avoir qu'une femme ? Que Dieu luy en fasse la grâce. Les nègres ont eux-mêmes remarqué de la différence entre les mœurs des Missionnaires et les autres Européens. Ceux-cy leur disoit le Mafouque, il y a quelque tems, jurent sans cesse, et cela n'est pas bien, ajoutoit-il, mais ceux-là ne jurent jamais.

» Il leur fit visite à Kibota afin d'avoir le petit présent qu'on luy avoit promis indéfiniment ; on lui a donné une pièce d'indienne à fleur argent de cinquante livres en France, dont il a paru content. Son fils est venu le voir aussi plusieurs fois ; il prend la qualité de fougou (1) ou de Roy. Les Missionnaires ne se gênent pas néanmoins avec luy, et lorsqu'ils luy ont donné deux ou trois coups d'eau de vie (mellée de moitié d'eau), ils luy disent tout uniment qu'il n'en aura pas davantage. S'ils se mettoient sur le pied de donner aux nègres soit grands, soit autres ce qu'ils demandent, leurs petits effets seroient bien tôt dissipés et ils seroient contraints d'abandonner leur Mission, faute d'y pouvoir subsister, à moins que Dieu ne pourvut à leur subsistance d'une manière extraordinaire, au lieu qu'en économisant et continuant à vivre la plupart du tems de magnoc, ils pourront se soutenir 15 ou 18 mois, et pendant ce tems recevoir le petit secours que la charité des fidèles voudra bien leur fournir. Tout est extrêmement cher ici, un mouton coutant quatre pièces, un cabri 2, ainsi du reste, 30 magnots gros comme nos navetes leur content un quard de pièce, et c'est là le fondement de leur nourriture ; c'est ce qui leur tient lieu de pain et souvent ils le mangent seul.

» La divine Providence les a préservés sur la fin de septembre d'un accident considérable, de l'incendie de leurs cases et des effets qu'ils avoient déjà reçus : la flâme ne fut qu'à deux pieds et demi de leur principale case où il auroit sans doute pris, et l'auroit en peu réduite en cendre, sans que Dieu envoya à leur secours un nègre qui empêcha le progrès des flammes. On avoit mis le feu aux herbes sèches, comme on fait tous les ans avant les pluies, afin d'en purger la terre ; ces herbes sont fort hautes, et le vent étoit violent de sorte

(1) Mfumu = chef, maître, propriétaire, seigneur, homme libre, juge...

qu'on les auroit prises pour un torrent de feu. Les Missionnaires ne sachant quel remède apporter à ce malheur, s'occupaient à faire des actes de résignation pendant que le risque dura, et à remercier Dieu ensuite de les en avoir délivrés, et ont pris une ferme résolution de ne plus laisser d'herbes sèches autour de leurs cases.

» Leur vie actuelle imite plus celle des Pères de la Trape, que celle des Missionnaires. Ne pouvant encore évangéliser, ils s'occupent à faire leur petite cuisine, à aller puiser de l'eau aux ruisseaux fort éloignés, à chercher du bois etc. N'ayant point encore de domestique, ils travaillent eux-mêmes à faire la porte et l'autel de la chapelle, à labourer leur jardin. Parmi les choses qui y sont semées, le bled de turquie, les pois de Rome, et la chicorée, sont les seules choses qui leur promettent du rapport ; le bled sarazin surtout y croit d'une vitesse étonnante. Ils vont faire planter un cham de magnoc afin de diminuer par là leur dépense, et se mettre en état lorsqu'il sera en rapport (ce sera dans 5 à 6 mois) d'élever des jeunes nègres pour en faire des cathéchistes. Les pères ne demanderont pas mieux que de les leur confier ; ce sera là leur principal soin ; mais ils sont trop peu de trois, vu surtout l'état d'accablement de M. de Clais, dont il ne reviendra pas (à ce que l'on croit) pour soutenir cette œuvre longtems. Aussi ont-ils recours souvent au Maître de la Moisson, afin qu'il y envoie des ouvriers. Ils n'oublient pas non plus leurs bienfaiteurs, et afin de se souvenir d'eux d'une manière plus spéciale à la S^{te} Messe, ils vont placer le tableau de ceux qui leur sont connus dans leur chapelle, vis-à-vis l'endroit où le prêtre s'habillera, et lorsqu'ils auront appris le décès de quelques-uns d'eux, ils ne manqueront pas de leur faire part des trésors de l'Église dont Notre Saint Père le Pape les a fait dépositaires, en leur accordant la faculté de délivrer de tems en tems une âme du Purgatoire par voye de suffrage en disant à cette intention une Messe de Requiem.

» Depuis cette relation écrite, M. Sibire s'est rendu à Kibota convalescent, où il recouvre ses forces tous les jours. Mais il y a apporté à ses confrères une nouvelle assés triste, c'est la perte de 34 à 35 pièces de marchandises volées dans le chemin ou dans la demeure de Kizinga ; ce qui les met fort à l'étroit et rend pressans les secours qu'ils espèrent de la charité des fidèles ».

DOCUMENT n° 2.

(Archives M. E., volume 356, p. 197. — 2 novembre 1766).

Ce document n'est, semble-t-il, que le commencement d'une lettre, écrite environ un mois après la relation précédente. Les missionnaires font « pauvre chère » n'ayant que du manioc à manger. M. Belgarde prévoit qu'ils ne pourront pas tenir.

M. SIBIRE écrit à la fin de ce mois, le 29 novembre 1766, qu'il a été malade, mais qu'il est heureux d'être en mission (Vol. 356, p. 219). Quelques mois après, il annonce la mort de M. de Clais (Vol. 356, p. 221). Ce missionnaire mourut d'épuisement, à cause du défaut de nourriture convenable (P., p. 227). MM. Belgarde et Sibire se rapprochèrent des comptoirs européens, à Loubou, à un mille de la mer. Une meilleure nourriture rétablit leur santé. Ils se reprirent à espérer.

**Copie d'une lettre écrite à M..., Directeur
du Séminaire des Missions étrangères,
par M. Belgarde.**

De Kibota, 2 novembre 1766.

« Nous sommes enfin arrivés en bonne santé à la fameuse ville de Boali ou de Loango. Monsieur et très cher ami, M^{rs}. Sibire, de Clais et moy, notre laïque ayant manqué de courage après avoir passé quelques jours au bord du navire qui devoit le passer. Nous sommes fixés au village de Kibota à 5 à 6 lieues dans les terres. Nous sommes environnés de villages ; rien ne paroît s'opposer à l'établissement de la Religion, mais, cher ami, nous y faisons pauvre chère, et encore n'aurons-nous pas de quoy nous y soutenir longtems, si Dieu ne nous y assiste par le secours des bonnes âmes, malgré les fonds considérables que nous avons, qui ont été entièrement épuisés au départ de... ».

DOCUMENT n° 3.

(Arch. M.-E., Volume 356, p. 223-226. — 29 juin 1768).

M. FERIS, supérieur du séminaire de Nantes, nous donne des informations sur la suite des événements concernant MM. Belgarde et Sibire. Ils avaient repris des forces à Loubou. Ils comptent y faire beaucoup de bien. Mais au début de 1768, ils écrivent que cet espoir s'est évanoui. PROYART écrit (p. 230) : « Le commerce des habitants de ces côtes avec les étrangers, met le plus grand obstacle à leur conversion ». Les deux missionnaires, atteints sans doute de malaria, se voient obligés de quitter le pays.

D'après sa lettre, M. FÉRIS semble être procureur ou intermédiaire d'un procureur résidant ailleurs qu'à Nantes. Nous ignorons quand se forma à Cinq-Mars, près de Tours, sous la protection de l'archevêque Rosset de Fleury, la petite société de missionnaires qui voulait évangéliser le royaume de Loango.

M. FÉRIS dit qu'au mois de mars 1768, il a fait partir deux missionnaires. Il s'agit de MM. Joli et Descourvières.

Nous n'avons pas de renseignements sur M. Joli. PROYART (p. 233) dit qu'il était chanoine de l'église de Saint-Malo.

Jean Joseph Descourvières naquit vers 1743 à Goux-les-Usiers (Doubs). Il fut ordonné prêtre vers 1767. Il partit donc pour Loango peu de temps après son ordination.

**Copie d'une lettre de M. Férís,
supérieur du séminaire de Nantes, en date du 29 juin 1768,
à M. l'Abbé de l'Isle Dieu, qui l'a recue le 3 juillet.
Elle concerne M. de Bellegarde et sa mission.**

Mr etc.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 23 de ce mois. La joye qu'elle m'a causé, a été très sensible, voyant l'intérêt que vous voulez bien prendre à l'œuvre qu'a entreprise M. Belgarde ; pour vous mettre au fait de tout ce qui le concerne, je vais entrer dans le détail suivant.

» Il y aura deux ans au mois de 7^{bre} prochain ⁽¹⁾ que le d^t M. Belgarde est arrivé à Louango avec deux autres MM. qui s'étoient joints à lui. L'un d'eux y a terminé sa carrière, quelques mois après, et l'autre a essuyé avec M. Belgarde différentes maladies dont ils ont eu bien de la peine à se guérir.

» S'étant logés d'abord dans un village à 5 lieues de la mer ⁽²⁾, où ils ne trouvoient aucun Nègre qui entendit le françois, ils vinrent quelque tems après, se fixer dans un autre ⁽³⁾, où ils en ont trouvé beaucoup qui le parlent, et à l'aide desquels ils comptent apprendre la langue du païs.

» Sur la fin de l'année dernière ils m'ont adressé une lettre pour la Sacrée Congrégation de la Propag^{de} que j'ai eu soin de lui faire passer, et dans laquelle ils lui marquoient qu'ils comptoient recueillir beaucoup de fruit dans leur nouvelle Mission ; et il est à croire qu'ils se croient bien fondés à le dire. Depuis pourtant, c'est-à-dire, dans une lettre du 17 janvier dernier, ils marquent qu'il n'y a pas lieu de tant espérer qu'ils l'avoient d'abord cru ⁽⁴⁾. J'ai confiance cependant que le Seigneur après avoir un peu éprouvé leur patience, bénira leurs travaux.

» Dans le mois de mars dernier, nous avons fait partir deux missionnaires ⁽⁵⁾ pour aller les joindre et partager leur moisson. Comme le

⁽¹⁾ Ils arrivèrent devant Loango le 10 septembre 1766.

⁽²⁾ A Kibota.

⁽³⁾ A Loubou, à un mille du bord de la mer où sont les comptoirs des marchands européens.

⁽⁴⁾ Cfr *Le Christ au Gabon*, p. 15. On caractérise les habitants des côtes comme suit « courtiers intelligents mais fainéants et astucieux. Toutes ces tribus côtières sont appelées à disparaître du fait de l'alcoolisme, de leurs mœurs dissolues, de la désorganisation de la famille, de la recherche de la jouissance et du luxe, surtout du manque de bases morales ».

⁽⁵⁾ MM. Joli et Descourvières.

vaisseau qui portoit ces M^{rs}. a relâché à Cadix, où l'on avoit des marchandises à prendre, je ne sai s'il est encore arrivé à Loango, n'ayant remis de Cadix à la voile que le 21 avril dernier ⁽¹⁾.

» Avant le départ des deux Miss^{res}, dont je viens de parler, nous avons fait deux envoys de vivres et de marchandises assés considérables, afin de mettre M. Belgarde en état d'assurer à la Mission une certaine subsistance, et faire en sorte qu'elle pût se passer des secours d'Europe, en cas de guerre. Les deux Miss^{res} qui sont partis en Mars, portent pour plus de quatre mille livres. Ce sont différentes personnes charitables qui ont fourni à cette dépense.

» Les Négotians de cette ville en général ne seront jamais une ressource pour la Mission, à laquelle ils se sont montrés fort opposés ; et ce n'est pas sur eux qu'on peut compter. Il y en a pourtant parmi eux quelques uns, dont on pourra tirer quelque secours.

» Jusqu'ici j'ai été le correspondant de M. Belgarde, et tant que mes services lui seront agréables, je les lui rendrai de tout mon cœur, trop heureux si je puis contribuer en quelque chose à la bonne œuvre. Si elle prend faveur, nous ne serons pas embarrassés, à ce que je pense, pour avoir des ouvriers outre les deux qui sont partis avec les pouvoirs apostoliques que nous leur avons obtenus par le moyen de M. le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. J'en sçais encore trois, qui n'attendent plus que les derniers avis pour se rendre ici et partir. Je ne leur écrirai pourtant pas que je n'aye reçu des lettres de M. Belgarde, par la raison qu'il ne faut pas charger d'ouvriers une Mission qu'on ne soit en état de les y faire subsister et qu'ils n'y trouvent d'ailleurs de quoi travailler. Quelque diligence que fasse M. Belgarde, nous ne recevons de ses nouvelles que tous les six mois, à cause que les lettres ne viennent ici qu'après avoir passé par l'Amérique.

» Quand nous ferons passer quelque nouvel ouvrier à Loango, je m'adresserai à vous pour obtenir de la Sacrée Congrégation les pouvoirs nécessaires ; et j'espère que vous voudrez bien engager M. le Nonce à nous les procurer.

» Quelque bonne volonté que j'aye pour la Mission de Loango je ne suis pourtant pas celui qui lui a été le plus utile. Il y a ici un pieux laïc, controleur de l'hôtel des Monnays, et l'un de nos échevins, sans lequel nous aurions été infiniment embarrassés. C'est lui qui a fait jusqu'ici tous les achats ; qui a fait tout conduire et placer dans les navires, qui a traité pour le passage des Miss^{res}, qui a surmonté toutes les difficultés qui s'y sont rencontrées ; qui a fourni de sa bourse,

⁽¹⁾ P., p. 231. Ils arrivèrent vers la fin du mois d'août 1768. MM. Belgarde et Sibire avaient quitté le Loango, probablement fin mai ou début juin 1768.

et fait pour le dernier envoi des avances considérables. Il est l'homme qu'il faut pour notre œuvre, et tant que le bon Dieu le conservera, nous pouvons nous répondre de lui et de tout son zèle.

» Voilà, M^r, à peu près tout ce que vous souhaitiez savoir sur l'entreprise de M. Belgarde. Si les premières nouvelles qu'il nous donnera sont plus favorables que les dernières, ce que je souhaite de tout mon cœur, je vous en ferai part incessamment, afin que vous puissiez en instruire Mgr le Nonce et son Ém^{ce} Mgr le Card. Castelli. Jusqu'ici le bien que M. Belgarde a fait dans le Royaume de Loango se réduit au baptême de quelques enfans. Les adultes, après avoir d'abord témoigné quelque ardeur pour entendre les Missionnaires n'ont pas été plus loin. Dieu veuille les rendre dociles à la voix de ses Ministres.

» Dans la dernière lettre M. Belgarde me marquoit qu'il avoit fréquemment la fièvre, et que cette fièvre affaiblissoit considérablement ses forces ; que son compagnon paroisoit souffrir beaucoup de la poitrine. Demandez à Dieu pour eux, Monsieur, la santé qui leur est nécessaire.

» L'idée que vous avez eue, Monsieur, d'unir à quelque communauté la Mission de Loango, en cas qu'elle se soutienne, je l'ai eue aussi, et je la communiquai à M. Belgarde, avant qu'il partît d'ici. Je pense que M^{rs}. des Miss. Étrang. ne refuseroient pas de se charger de cette entreprise, si elle réussissoit. Ils s'en sont d'abord montrés éloignés ; mais c'est qu'ils ont voulu voir quel tour prendroient les choses.

» Il ne me reste, M^r, qu'à vous demander un peu de part dans vos prières et ss. Sacrifices, et à vous offrir les assurances du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, M^r etc...

votre très honoré et très obéissant serviteur ».

Signé : FÉRIS, Sup^r du séminaire.

DOCUMENT n° 4.

(Arch. M. E., vol. 356, pp. 226-228. — 30 octobre 1768).

M. DESCOURVIÈRES, un mois après son arrivée donne ses premières impressions, expose ses projets. Il en reparlera ultérieurement. D'abord et avant tout, les deux missionnaires apprendront la langue du pays.

Les deux missionnaires avaient pris terre au port de Kabinda, royaume de Ngoyo, vers la fin du mois d'août 1768. Le 25 septembre 1768, ils arrivèrent à Malemba, port du royaume de Kakongo. (P., Chapitre VI, 2^e Partie, pp. 230 et ss.).

**Lettre de M. Descouvrières, actuellement à Malimbe
dans le Royaume de Loango ⁽¹⁾ en Afrique,
en date du 30 8bre 1768.**

En rade de Malimbe, à bord du St Esprit de St Malo,
cap^{ne} M. Le Chevalier D'Arenthon, le 30 8bre 1768.

« Mr,

» Je viens d'apprendre par l'équipage d'un canot de Cabinde qu'il y a à Cabinde une navire de Bordeaux, cap^{ne} M. Le Court, tout prêt à partir. Depuis un mois que nous sommes à Malimbe, nous n'avons fait que nous assurer du consentement des puissances du pays p^r nous y établir. Nous n'avons pas été chez le Roy qui réside à 12 ou 15 lieues du bord de la mer, parceque ce voyage, qui nous auroit beaucoup coûté de fatigues et de marchandises, nous a paru inutile p^r le présent. Tous ceux qui pourroient faire quelques difficultés sur notre établissement dans le Royaume ont consenti que nous nous établissions près des comptoirs de Malimbe. Nous avons en particulier le consentement du Maffouque ⁽²⁾ qui commande en cette partie-cy, et du Mangoffe ⁽³⁾, qui est comme le Ministre du Roy, qui étant très

⁽¹⁾ Malemba dans le royaume de Kakongo.

⁽²⁾ Ministre du Commerce : m-Fouka (P., p. 124).

⁽³⁾ Ma-ngovo, ministre des affaires étrangères et introducteur des étrangers à la cour (P., p. 124. — IHLE, Das alte Königreich Kongo, pp. 148 et ss.).

vieux se mêle de peu de choses. Ce Mangoffe nous a même beaucoup pressés p^r aller d'abord nous établir à Banza Malimbe, qui est la capitale du Royaume et la Résidence du Roy ⁽¹⁾, nous promettant de nous y faire bâtir des cases et de nous donner les enfants à élever et nous assurant que d'autres Princes en feroient autant. Mais soit qu'il ait déferé aux représentations que nous lui avons faites, que nous souhaitions apprendre la langue avant que d'aller si avant dans le pays, soit qu'occupé d'autres affaires, il ait oublié ses promesses, il ne nous a point envoyé chercher dans le tems qu'il avait prescrit. Nous allons donc ces jours cy commencer notre établissement à une portée de fusil des comptoirs dans un lieu très élevé et très sain. Quoique jusqu'à présent nous ayons logé dans une case fort basse et sans planches nous nous portons très bien. Bientôt nous serons dans un appartement élevé de 3 ou 4 pieds au-dessus de terre et bien planché avec une chapelle de plein pied et un petit endroit p^r retirer quelques provisions. M^{rs} les cap^{nes} et officiers François, qui ont des Navires dans cette rade et qui nous ont comblés de politesses, se sont engagés à nous donner des ouvriers, des charpentiers et chacun quelques planches p^r nous bâtir. Le Maffouque doit aujourd'hui ou ces jours cy nous apporter à vendre des côtés et des couverts de cases. Ainsi dans peu de tems nous serons bien logés et en état de travailler fortement à apprendre la langue que nous n'avons pas négligé jusqu'ici. Outre le nègre catholique que M^r Joly avoit connu à S^t Malo et qui viendra demeurer avec nous, si nous voulons, il y a tant à la pointe de Malimbe, où sont les comptoirs, que dans le voisinage 4 ou 5 autres nègres qui ont été en France et qui sont baptisés ; ce qui nous sera d'un grand secours.

» Nous nous proposons de fixer l'heure de la messe p^r les dimanches, et une autre heure dans l'après dinée p^r dire quelques mots de salut aux matelots ou autres qui voudront y venir de l'agrément des capitaines. Quand il n'y auroit que les secours que nous pouvons procurer à environ 300 français qui sont ici, nous n'y serions pas inutiles. Nous nous proposons d'aller dans 5 ou 6 mois d'ici à Banze Malimbe et devons y établir, si le Roy le veut, comme le Mangoffe nous a assuré qu'il le désirera. Il y a là quantité de Noirs baptisés dans le Congo. Nous en avons vu plusieurs ici parmi les serviteurs du Mangoffe, lorsqu'il y est venu pour terminer une espèce de guerre civile qui désoloit le Royaume depuis quelques mois et qui paroît entièrement

(1) Le Roi résidait à Kinguele, capitale du royaume (P., p. 242). Voir plus loin p. 38. Le lieu de la résidence du Roi est appelé par les Européens, Banze-malimbe et par les noirs, Kinguele.

apaisée. C'est ce qui a aussi retardé en partie notre établissement. Nous avons des vivres p^r très longtemps, et nous n'en manquerons pas tandis que les cap^{nes} français seront aussi bien disposés en notre faveur, que le sont ceux qui sont ici et ceux qui sont à Cabinde. Ils ont consumé quelques-uns de nos vivres qui se gâtoient, surtout le beurre, p^r nous en vendre à égal poids du très bon. D'autres en feront autant dans la suite. Nous ne sommes pas d'avis de consumer nos salaisons, si nous pouvons nous passer avec du pain et du beurre, du riz et des légumes du pays. Nous changerons nos viandes salées comme plus mal saines contre d'autres vivres. Nous laisserons toujours la plus grande partie de nos vivres et effets à bord, p^r éviter tout accident. Nous ne prévoyons pas avoir besoin de rien, si ce n'est de soutannes d'étamine p^r moi, si on juge à propos que nous restions ici, et de bas de peau et de fil gris ou noir ; et si on nous envoie des confrères et des vivres, à moins que ce ne soit des choses qui soient aisées à mettre dans des sacs nous vous prions de faire les paquets petits, environ d'une 50^{ne} de livres, parcequ'il est de toute impossibilité de monter de gros poids au-dessus de la montagne où nous sommes. Notre four, qui est à Loangue, à bord de M. Cando, ne pourra y être monté qu'en le démontant. Nous pourrons le faire venir, parce qu'il y a ici de bons maçons, dont on nous a offert les services. Mais tandis qu'il n'y aura que nous, nous ne croyons pas avoir besoin de vivres. Le Turquier ou Mahis ⁽¹⁾ qui croit ici en abondance et meurit en deux mois et demi et les différentes espèces de bons pois, qui y sont très communs, nous aideront bien à vivre ; et pour nous, nous aimons mieux manger du biscuit, que de faire du pain, et peut-être changerons-nous une partie de notre farine contre du biscuit. Au reste on ne nous refusera pas de tems en tems un boulanger p^r faire du pain.

» Je vous prie de communiquer ce billet, que j'ai écrit avec précipitation, à M. Feris et à M. Belgarde, s'il est à Nantes ⁽²⁾. J'y ajoute que nous trouvons bon le manioc et que nous tacherons d'y faire notre tempéramment petit à petit. Nous vous donnerons des nouvelles plus détaillées par la première occasion. Je prie M. Feris d'en faire part

⁽¹⁾ Maïs.

⁽²⁾ Il est à Saint-Domingue. Dans les Arch. M. E., vol. 356, p. 228, on trouve de lui une lettre datée du Cap français (S. Domingue), 27 novembre 1768, dans laquelle il parle de ses occupations. Il fait l'éloge de certains noirs. Il dit que les Capucins ont repris la mission de S. Domingue, ce qui entraînera le départ de certains prêtres. Les Capucins, dit-il, conserveront les meilleurs sujets, au nombre desquels sans doute M. Sibire, qui n'est cependant pas déterminé à rester. Quant à lui-même : « Je reste, dit-il, dans ma place de confesseur des Filles de Notre Dame ». Il ne fait pas allusion à la mission de Loango. Il finit sa lettre : « J'attends mes livres et tout ce que j'ai demandé par mes précédentes ».

à M. Grisot à Besançon. Si on nous mande de repasser en France, nous serions charmés d'avoir un autre calice et patène. Nous doublerions aisément la chapelle en toute autre chose, au cas que nous fussions obligés de passer en deux navires différents.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

Monsieur,

Votre très humble etc.

Signé : J. J. DESCOURVIÈRES Prê ».

DOCUMENT n° 5.

(Arch. M. E., volume 356, pp. 231-233. — 3 février 1769).

D'après PROYART, pp. 239 et ss., après leur arrivée à Malemba, port de Kakongo, le 25 septembre 1768, les missionnaires se rendirent le plus tôt possible au village d'un noir chrétien, à trois ou quatre lieues des comptoirs français. Mais le « mafouque » ne leur permit pas de se fixer dans ce village. Le « mangove » leur promet un établissement à Kinguele. Monsieur Joli s'y rend. Il arrive à Kinguele le 19 janvier 1769. Monsieur Descourvières y arrivera le 23 février. Avant cette date, les deux missionnaires, l'un à Kinguele (Mbanza Malemba), l'autre au port de Malemba, avaient été malades (P., pp. 248 et ss.).

**Lettre de M. Descourvières Miss^{re} Apostolique à Loango
écrite à M. Fêris, supérieur du sem^{re} de Nantes.**

J. M. J. De Malimbe le 3 février 1769.

« Monsieur,

» Il y a un peu de temps que nous ne vous avons pas donné de nos nouvelles, parceque indécis comme nous l'étions, n'ayant aucun établissement fixe, nous ne savions que vous mander. Nous avons été une fois décidés à nous fixer ici à la pointe ; mais dans ce tems là nous

apprîmes que le Mangoffe, ou ministre du Roy, voulait nous envoyer chercher. En effet quelque tems après il a envoyé 10 nègres pour nous porter chez lui avec quelques uns de nos effets ; mais il survint une espèce de guerre dans le pays qui rendant le chemin le plus droit dangereux, les obligea de partir la nuit et de s'en aller seuls par des chemins écartés ⁽¹⁾ ; après quoi le mangoffe croyant que nous avions refusé de partir, ne pensoit plus à nous envoyer chercher. Nous avons cherché bien des fois en différents tems l'occasion d'aller à pied ou autrement à Banze, où réside le Roy ⁽²⁾, à 12 ou 14 lieues d'ici, mais les officiers du Roy qui sont ici fixés à la pointe pour régler le commerce, qui ne passent pas parmi les Blancs pour trop honnêtes gens, et qui empêchent tant qu'ils peuvent que les Blancs n'aillent à Banze, crainte qu'ils ne les accusent et les fassent casser, sont toujours venus à bout de rompre sourdement toutes nos mesures. Enfin M. Joli est venu à bout d'y aller et de parler au Roy qui lui a témoigné qu'il souhaiterait beaucoup notre établissement à Banze. Il fit d'abord à M. Joli plusieurs petits présents en vivres. Il parait par des lettres de M. Joli qu'il lui en a envoyé d'autres dans la suite de temps en temps. Le Mangoffe parut aussi très charmé de voir M. Joli. Ce fut lui qui l'introduisit chez le Roy. Ce ne sont pas les présents qui ont attiré l'approbation du Roy. On ne lui en a point fait, quoique tous les Nègres, et même les Blancs, assûrassent qu'un étranger, même Nègre, ne pouvoit lui parler sans un présent de la valeur au moins de 30 à 40^{tt}. Il en a fait un lui même depuis peu à M. Joli de 10 ou 12 belles planches pour servir à plancheyer une case un peu élevée de terre, que le Mangoffe a promis de faire bâtir, et pour laquelle on a commencé de mettre la main à l'œuvre. Il y a là quelques catholiques. Il y en a un qui dès le commencement est allé trouver M. Joly, non pour lui demander, mais pour lui donner. Il y a bien d'autres, catholiques ou non, qui lui témoignèrent bien de l'affection. Il y a 15 jours entiers que M. Joly est arrivé à Banze. Je ne suis pas encore parti pour y aller, soit parcequ'il convenoit que je fusse ici p^r lui envoyer des effets à mesure qu'il verroit les apparences d'un établissement solide, soit parceque ma santé ne me permettoit pas de partir tout de suite. J'ai eu une petite fièvre au commencement de décembre qui m'a tenu au lit près de 15 jours, et qui m'avoit bien affaibli. Cependant je m'étais bien rétabli et je me portois bien jusqu'au jour des Roys, où il me survint un violent mal de tête sans fièvre qui dura 12 heures et qui

(1) P., p. 244.

(2) Mbanza Malemba pour les Européens, Kinguele ou Mbanza Kinguele pour les noirs.

m'est revenu ensuite pendant quelque temps tous les deux jours ou toutes les 36 heures. A présent il est passé ; mais j'ai peu de force pour tous les exercices du corps et encore moins p^r ceux de l'esprit. La moindre application me nuit. Cependant depuis 7 ou 8 jours cela va beaucoup mieux, et j'espère que bientôt j'irai joindre mon cher confrère qui est tout décidé à se fixer à Banze. Les Noirs de ce pays cy ayant beaucoup de commerce avec ceux du Congo, où commercent les Portugais et où la Religion est établie, ont quelque idée de cette Religion et paraissent désirer d'en être instruits. J'en ai oui un protester que, si nous restions ici p^r leur apprendre à prier Dieu, ils étaient tous près de jeter à la mer leurs Fétiches ou espèces de petites idoles. Le Roy a fait voir à M. Joly quelques images qu'il avoit, et il a paru fort satisfait de l'explication que M. Joly lui en a donnée.

» Quoiqu'il y ait quelquefois des espèces de guerres civiles dans ce pays entre des Princes particuliers et soumis au Roy, ou même entre quelques-uns de ces Princes et le Roy, nous serons cependant en sûreté à Banze, parceque ce lieu là n'est jamais le théâtre de ces sortes de guerres, et d'ailleurs il n'en veulent point au blancs. Il y a toutes les semaines et ordinairement plusieurs fois par semaine des occasions d'ici à Banze. Nous n'aurons là des effets que pour quelques mois. On les conservera à bord de quelque navire, et nous les ferons venir à Banze, lorsque nous en aurons besoin. Dès que nous serons réunis et bien établis à Banze, nous enverrons en France une relation des mœurs et usages du pays, de la Religion des Nègres, de leurs caractères, de la fertilité de la terre et de ses productions ⁽¹⁾. Je vous dirai seulement en passant que le climat est fort bon. Les chaleurs n'y sont point si insupportables que dans nos Isles d'Amérique, au rapport de ceux qui y ont été. La saison des pluies, dans laquelle nous sommes, et qu'on dit être la saison la plus critique, parceque c'est aussi celle de la chaleur, est si peu pluvieuse, qu'à présent il y a au moins 15 jours qu'il n'a plu. Il pleut de temps en temps quelques heures de suite, et c'est tout. P^r l'autre saison, c'est un air tempéré à souhait et sans pluie. Quand on a de la bonne graine, la terre produit ce qu'on y sème. Mais il faudroit qu'elle partît de France toute fraîche p^r arriver ici au mois de Novembre ou de Décembre, s'il se pouvoit.

» Nous nous adressons à vous plutôt qu'à M. Belgarde, parceque nous ne savons pas où il est. Vous aurez la bonté de lui communiquer cette lettre, s'il se peut, en l'assurant de nos très humbles respects, aussi bien que vos Mess^{rs} et M. le Sup^r de St Clément avec MM. ses Confrères. Je vous prie aussi d'en faire tirer une copie p^r l'envoyer à

(1) Voir document n° 8.

M. Grisot, Directeur du Séminaire de Besançon, et si vous lui écrivez, de l'assurer, aussi bien que MM. ses confrères, de mes très humbles respects. M. Joly m'a chargé de vous présenter les siens. C'est dans les mêmes sentiments que j'ai l'honneur d'être très parfaitement, M^r, votre très humble serviteur ».

J. J. DESCOURVIÈRES, prêtre.

« J'ai écrit cette lettre tout de suite et sans mal de tête, ce que je n'aurois pu faire il y a quelques jours. Le plaisir de m'entretenir avec vous n'y a pas peu contribué. J'oubliois de dire que nous nous sommes faits un Dictionnaire fort ample de la langue Nègre, qui est rempli de beaucoup de phrases, pour tâcher de deviner les Règles de la Grammaire de cette Langue. M. Joly n'a parlé que Nègre au Roy, et s'est fait entendre. Pour moi, il y en a plus dans mes cahiers, que dans ma tête, et je ne pourrai de sitôt m'appliquer fortement.

» Notre adresse sera à Banze Malimbe, parce qu'on appelle aussi Banze la capitale des royaumes voisins ».

Copié le 2 juillet 1769. DAVOUST.

DOCUMENT n° 6.

(Arch. M. E., volume 356, pp. 243-245. — 1^{er} juillet 1769).

Aux chapitres IX et X de la deuxième Partie de son Histoire (pp. 247 et ss.), PROYART dit que les deux missionnaires se trouvant réunis à Kinguele, furent comblés de faveurs par le roi de Kakongo. Cependant les missionnaires qui sentaient que leur ministère ne serait véritablement utile à ces peuples que lorsqu'ils sauraient parfaitement leur langue, s'empressèrent d'en reprendre l'étude.

Copie d'une lettre de Mrs Jolly et Descourvières, datée à Banze Malimbe, le 1 juillet 1769.

« Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, nous avons fait bien des progrès surtout dans nos cahiers pour la langue de ce pays. Elle est très abondante en mots et fort difficile. Nous ne croyons pas

pouvoir jamais l'apprendre passablement si la Providence ne nous avoit procuré un nègre très intelligent qui a été en France, et qui est le seul du pays qui aie pu nous servir d'interprète. Un autre nègre, qui a été plus long-temps en France et sur qui nous comptions davantage n'a pu s'appliquer assez pour nous aider à traduire des phrases de notre langue française en Congo, et il est trop borné pour les traduire comme il faut. Mais avec le secours de celui que nous avons actuellement, nous pouvons bien nous faire entendre en langue de ce pays ⁽¹⁾. Ainsi la difficulté de cette langue ne sera plus un obstacle au progrès de notre mission. Nous souhaiterions beaucoup que deux ou trois prêtres français vinsent au plutôt nous joindre, parceque après plusieurs années qu'ils auroient travaillé avec nous, quelqu'un de nous pourroit repasser en France et y conduire quelque jeune nègre. Avec ces deux secours, les prêtres de France qui se destineroient à notre œuvre apprendroient la langue du Congo, avec la vraie prononciation et son accent. Le Roy et les princes du pays ne refuseroient certainement pas aux missionnaires la permission de conduire en France, un jeune nègre qui leur seroit ensuite rendu. M. Arinthon capitaine de St Malo vient d'en amener un à ces conditions. Au reste en cela nous suivrons les avis de M^{rs}...

» Nous sommes bien avec les princes du pays. La plupart nous font des politesses. Il y en a qui nous souhaiteroient établis chez eux, et qui nous pressent d'y aller pour y prescher l'évangile. Nous ne doutons pas que, quand nous saurons assez nous exprimer, les parents ne nous donnent leurs enfants à baptiser, vu la prévention qu'ils ont déjà en faveur de notre S^{te} religion. Mais il faut encore étudier un peu ce que nous avons écrit.

» Nous avons appris avec chagrin que les peuples du Congo propre, où du moins ceux du Royaume Sogno, qui sont de l'autre côté du Zaïre, dont le plus grand nombre a fait profession du christianisme, manquent absolument de prêtres ⁽²⁾ depuis que le Portugal a rappelé tous les jésuites ⁽³⁾ qu'il avoit dans les pays étrangers. Plusieurs nous ont assuré que le Roy de Sogno ayant appris que nous étions icy nous auroit envoyé chercher, s'il n'avoit craint que les gens qu'il enverroit pour cela ne fussent arrêtés en chemin et maltraités ou faits captifs. D'autant plus qu'on nous regarde comme appartenant en quelque manière au Roy d'ici. Il est du moins certain que le roi dudit lieu, et ses

⁽¹⁾ P., p. 259.

⁽²⁾ Les Capucins évangélisaient le Soyo (Sogno). Faute de personnel, ils avaient abandonné cette mission vers 1759.

⁽³⁾ Les Jésuites étaient établis à Loanda avant leur expulsion par Pombal. Ils n'étaient plus au royaume de Congo depuis 1669.

peuples désirent beaucoup des prêtres. Si nous ne faisons pas de progrès parmy nos nègres, nous pourrons bien y aller et nous dépendrons des évêques de ces païjs la. Il y a un siège épiscopal à St Paul de Loanda qui est situé à environ 50 lieues du pays dont nous parlons. Nous avons passé à la vue de cette ville-la, et on nous assure que l'évêque qui y réside ordinairement en étoit absent ⁽¹⁾. Le besoin de ce peuple est extrême. Ils paroissent et sont réellement mal instruits. Ils font des signes de croix, ils disent l'Ave Maria et d'autres prières en leur langue, mais ils ignorent le Pater et les principaux articles du catéchisme. Nous souhaiterions avoir une grammaire de cette langue qui n'est pas la même tout-à fait que celle d'icy. Si quelqu'un pouvoit nous en procurer une ou par Lisbonne, ou par des Jésuites portugais qui sont en Italie, il nous rendroit un grand service ⁽²⁾. Mettant à coté le françois ou le latin. Un catéchisme Congo tel qu'on l'enseigne au delà du Zaïre nous seroit encore plus utile. Nous recommandons notre œuvre aux prières et saints sacrifices des âmes ferventes, afin que par ces secours Dieu daigne éclairer ces pauvres infidèles... Nous avons une chapelle à Banze ».

DOCUMENT N° 7.

(Arch. M. E., volume 356, p. 240. — 25 février 1770.)

Ce fut vers la fin de septembre 1769 que les missionnaires commencèrent leurs instructions publiques. Mais déjà au commencement d'octobre M. Descourvières fut attaqué d'une fièvre violente, qui le réduisit en peu de temps à la dernière extrémité. Il parut un temps quelque peu rétabli et M. Joli se rendit auprès de plusieurs gouverneurs des provinces. Il n'eut qu'à se louer de la réception qu'on lui fit. M. Descourvières n'avait pu se re-

⁽¹⁾ En 1769 le siège de Loanda était vacant. Au consistoire du 17 juin 1771, sur la proposition du Roi de Portugal, Clément XIV pourvut Luis da Annuniação Azevedo, dominicain, du diocèse d'Angola.

⁽²⁾ Le catéchisme en congolais employé au royaume de Congo était celui édité à Lisbonne en 1624 par le P. Matthieu CARDOSO, réédité en 1650 par le P. Hyacinthe DE VETRALLA (Brugiotti). Une grammaire congolaise avait été éditée à Rome en 1659, également par le P. Hyacinthe DE VETRALLA (cfr R. P. G. VAN BULCK, *Recherches linguistiques au Congo belge*, pp. 12, 13, 14).

mettre complètement. Son état d'épuisement bientôt fut tel qu'il ne lui laissait que la perspective d'une mort inévitable, s'il restait plus longtemps dans le pays. Au début de janvier 1770, il s'embarqua pour son retour et passa par l'île de S. Domingo où il trouva M. Belgarde. M. Joli, découragé, s'apprête à prendre le bateau.

Copie d'une lettre de Monsieur Jolly.

En rade de Malembe, 25 février 1770.

« Il y a bientôt deux mois que mon confrère a été à l'Amérique. Depuis 4 à 5 mois il ne pouvoit se rétablir et auroit à la fin succombé. Quelques jours après son départ j'ai quitté Banze Malimbe non sans peine et sans crainte. Comme je m'attendois à être inquiété du Roy et du mangof, je pris mes précautions pour envoyer en cachette ce que nous pouvions avoir de meilleur. Cela fait, je fus prendre congé du Roy qui me dit que je ne partiroy point sans lui payer des coutumes. Après luy en avoir dit bien long, j'en fus quitte pour un baril de viande salée et un de riz.

» Le mangof de son côté prit tout ce qui pouvoit rester, mais qui était peu de choses. Je dis au Roy que s'il vouloit faire bâtir une case pour l'instruction et faire baptiser ses enfants, comme il nous le promettoit depuis 8 mois, que je reviendrois. Je lui répérai les motifs de nôtre voyage, nôtre désintéressement, le bon accueil qu'on faisoit à tous les autres prêtres dans tous les autres pays. Malheureusement il est âgé, et beaucoup de ses enfants qui sont en grand nombre, sont les plus méchans du paijs.

» Je lui dis aussi que tous les princes chès qui j'avois été m'avaient assuré que s'il commençoit à effectuer ses promesses, ils l'imiteroient. Je ne gagnai rien sur lui. Celui des princes qui nous avoit donné quelques espérances, finissoit toujours par dire que les nègres étoient trop méchans et qu'il n'y avoit rien à faire avec eux. Ils sont occupés uniquement de la traite des captifs, dans la quelle ils exercent toutes sortes d'injustices et de cruautés. Leur caractère essentiel est de tromper et de voler.

» Les enfants jusqu'à 10 à 12 ans sont simples, timides et d'un bon naturel. Ils servent les grands qui les traitent rudement. N'ayant point reçu de lettres ni de Nantes, ni de St Malo par les navirres arrivés depuis peu de ces deux ports, j'ai pris le parti, il y a 8 jours, de m'embarquer dans un Havrais. Je finissois de loger mes effets

à bord, lorsque je reçus une lettre par un navire appelé le Chasseur de Nantes qui en étoit parti depuis 4 mois et demi, qui m'annonce que sous deux mois 2 ou trois missionnaires se proposent de partir pour venir nous joindre. Ce navire nous porte aussi differens effets, qui en cas que nous n'en eussions pas, se rendront à l'Amérique. Je me suis donc décidé à attendre deux ou trois mois, pour les mettre au fait du païs. En cas qu'ils viennent, la peine qu'ils pourroient ressentir en ne trouvant personne, l'affection et le respect que je ressens pour eux m'engagent à ce délai.

» 60 jeunes gens ou davantage qui sont morts à Malimbe, 5 de M. Manville ont exercé nôtre ministère. Ceux à qui je pourrois être utile en attendant ces Messieurs, pourront m'occuper.

» 10 jours que j'ai passés en rade m'ont retabli d'une troisième attaque de fièvre. Je vais demain à Gabingue passer quelques jours. Je me propose après aller passer mon carême dans une petite case à une lieue de Malimbe. On m'a dit que M. Pignon blanc avoit quelques effets pour moy. Je suis étonné qu'il ne les ait pas remis à des batteaux dicy qui ont été à Louangue où il fait traite. Je n'en ai pas besoin d'ailleurs. On m'a fait entendre que c'étoit un baril d'huile et des haches. M. Philipon envoie ces deux articles par Le Chasseur qui fait traite icy. M. de Beauséjour vient de mouiller aussi en rade. J'ai reçu par lui une lettre de M. Dolley.

» M. Manville, qui pourra partir dans deux ou trois mois, aura la bonté de me passer, si c'est la volonté de Dieu.

» Mon confrère m'ayant laissé sa montre et autres effets, je luy ai donné une reconnaissance de trois cens livres, que je prie mon frère Jolly de lui compter.

» J'ai prié mon frère de vous compter deux milles livres pour vous aider à bâtir à Froson un logement qui doit nous être commun, et que je vous donnois gratuitement ladite somme, au cas que Dieu m'appellât à Luy, de manière que ma volonté est que vous n'en rendiez aucun compte à la succession. Telle est encore ma volonté aujourd'huy. Fait à Malimbe ce 25 février 1770 ».

Signé : JOLLY, prêtre missionnaire.

DOCUMENT N° 8.

(*Arch. Prop., Scritture riferite nei Congressi*, volume 5).

Cette relation doit être attribuée à M. JEAN-JOSEPH DESCOURVIÈRES. La comparaison de l'écriture avec celle d'une lettre écrite par lui ultérieurement prouve qu'il en est l'auteur. La relation n'a pas été écrite par l'abbé Joli, car l'auteur parle de ce confrère à la fin de la relation, dans l'addition. Cette addition montre aussi que le document qui n'est pas daté, est de la première moitié de 1770.

Relation

De la mission des prestres séculiers
pour le royaume de Loango et les environs.

« Le royaume de Loango est situé dans la basse Guinée près du, Congo. Il est borné au midi par les royaumes de Cacongo, et de Goio, au couchant par la mer, au Septentrion et au Levant par un vaste pays connu sous le nom de Mayombé, mais qui vraisemblablement renferme plusieurs petits États indépendant les uns des autres.

» Tous ces pays du voisinage du Loango sont renfermés entre la ligne équinoctiale, et le fleuve Zaire, dont l'embouchure est vers le sixième degré de latitude méridionale.

» Trois des missionnaires (en marge : M. Belgarde, M. de Clais ⁽¹⁾, M. Sibire) que la S. Congrégation de la propagande avoit nommé en 1765 pour cette mission, s'y rendirent l'année suivante ⁽²⁾ et se fixèrent dans le royaume de Loango où ils trouvèrent : le roy mort depuis six mois, et des ministres régents fourbes et trompeurs qui leur donnèrent de fausses espérances d'y favoriser l'établissement de la religion. Ils s'établirent d'abord à cinq ou six lieues (*en marge* : une lieue vaut trois milles) du bord de la mer et à trois lieues de la capitale de Loango, dans un village appelé *Kibota* ⁽³⁾, où ils ont mené pendant dix mois la vie la plus dure, n'ayant pour nourriture qu'une racine appelée

⁽¹⁾ Astelet de Clais. Cfr P., pp. 227, 228.

⁽²⁾ Ils s'embarquèrent en juin 1766 et arrivèrent en rade de Loango le 10-9-1766. P., pp. 208, 209.

⁽³⁾ P., p. 220.

dans le pays *mahiaca* tres mal préparée, dont ils manquoient mesme souvent par ce que les nègres n'en cultivants que ce qui leur est nécessaire a eux mesme, les missionnaires avoient peine a s'en procurer, quoiqu'ils la payassent fort cher, et ils n'avoient pour y suppleer, que quelques fèves qu'un capitaine de navire leur avoit donné par charité. Ils étoient obligés de faire par eux mesme les travaux les plus pénibles (*en marge* : aller chercher l'eau, le bois, laver) n'ayant aucun domestique, ni autre personne qui voulut leur rendre ces services.

» Un des missionnaires mourrut de misère et d'inanition après cinq ou six mois de séjour à Kibotta ⁽¹⁾, et les deux confrères voyants qu'ils ne pouvoient rien faire en ce lieu là, parce qu'ils n'entendoient pas la langue du pays et qu'il n'y avoit personne qui pu la leur enseigner vinrent s'établir au village de Loubou ⁽²⁾ ou on entend un peu le françois, ce village n'étant qu'a un mille du bord de la mer ou sont les comptoirs des marchands Européens.

» Mais ce nouveau domicile n'a pas été plus favorable aux missionnaires que le premier ; l'air y est également mauvais, ils y ont été presque continuellement malades comme ils l'avoient été à Kibota, et après y avoir séjourné pendant dix ou onze mois, accablés de langueur, à la veille d'y périr voyant peu d'espérance d'y établir la religion et ne trouvant personne qui parut disposé à l'embrasser, ils prirent le parti de passer à l'isle de Saint Domingue pour sauver un reste de vie qu'ils espéroient employer utilement ailleurs ⁽³⁾. Peu de temps apres leur départ de cette mission, deux autres missionnaires (M. Joli et M. Descourvières) de leurs confrères y arrivèrent ⁽⁴⁾, et voyant que les premiers avoient été obligés de quitter le pays, ils pensèrent s'en retourner eux mesmes : cependant un nègre du royaume de Cakongo ⁽⁵⁾, qui a été instruit et baptisé en France ou il a resté longtemps, ayant appris l'arrivée des missionnaires, leur fit écrire par un capitaine françois ⁽⁶⁾, pour les prier de venir s'établir dans son pays, promettant qu'il leur rendroit tous les services qui dépendroient de luy, et les assurants que ses parents et plusieurs autres habitants de ce royaume là désiroient estre instruits des vérités de la religion.

» Les missionnaires se rendirent a ses invitations, et tentèrent un nouvel etablissement dans le royaume de Cakongo, qu'on appelle aussi

⁽¹⁾ Astelet de Clais, P., p. 227.

⁽²⁾ P., p. 229.

⁽³⁾ P., p. 230.

⁽⁴⁾ P., p. 231. Ils s'embarquèrent à Nantes au mois de mars 1768 et arrivèrent au port de Kabinda vers la fin du mois d'août de la même année.

⁽⁵⁾ P., p. 232.

⁽⁶⁾ P., p. 237.

Malimbe ou Malemba ; ils furent obligés de rester pendant quelques mois près du bord de la mer dans un comptoir d'un capitaine françois, parceque ils trouverent quelques obstacles qui les empecherent d'aller trouver le roy dans le lieu de sa résidence, et l'un des missionnaires étant tombé malade, on fut obligé de retarder encore ce voyage.

» Mais dès que ces obstacles furent levés, ils allerent trouver le roy ⁽¹⁾ de Cakongo, a qui ils exposèrent les motifs de leur voyage et la fin pour laquelle ils désiroient se fixer dans son pays. Ce prince témoignna une grande satisfaction de voir des missionnaires, il leur promit tout ce qu'ils voulurent, leur fit a l'heure mesme quelques petits présents, et donna des ordres pour qu'on leur batisse une case ou ils puissent estre logé sainement, et peu de jours apres, il donna des planches pour estre employées à cette case.

» Les principaux du pays à l'exemple du roy firent un bon accueil aux missionnaires, et plusieurs témoignèrent dez le commencement, qu'ils désiroient se faire chrétiens, et qu'ils étoient prêts de quitter leurs idoles si l'on vouloit leur faire connoître le vrai Dieu et la manière de le servir.

» Le lieu de la résidence du roy est appelé par les Européens *Banze-malimbe*, et par les nègres *Kinguelé*. C'est un nombreux amas de petites cases ⁽²⁾ dans une plaine élevée et fertile, ou il y a une grande quantité de palmiers a 11 ou 12 lieues (36 milles) des comptoirs Européens établis sur la coste de Cacongo, et a la mesme distance de ceux qui sont sur la coste de Gohio, ou, Cabinde, qui est un petit royaume voisin, et a environ 25 lieues ou 80 milles de la capitale de Loango.

» Il y a tous les jours a Banze-malimbe, un marché ou on vend de la racine appelée *mahiaca*, des noix de palmes, des poissons secs, du sel. Des petites pieces de toile faites d'herbe ⁽³⁾, tiennent lieu de monnoye dans le pays ; chacune de ces petites pieces, qu'ils appellent *bongo*, est de la grandeur d'une grande feuille de papier, et vaut un peu plus d'un sol, ou d'une baioque de notre monnoye. Dans le temps ou la racine de mahiaca est abondante, on en achète pour un bongo autant qu'une personne en mange ordinairement dans un jour, mais dans le temps de disette, ceux qui n'en cultivent point ont peine a s'en procurer, parceque peu de personnes en ont a revendre.

» Le royaume de Cacongo n'a pas plus de 25 ou 30 milles de largeur sur les côtes de la mer ; au rapport des habitants du pays, il est plus large dans les terres ; et il a plus de cent milles de longueur depuis le

⁽¹⁾ P., p. 246.

⁽²⁾ P., p. 245.

⁽³⁾ P., p. 108. Cfr Mgr J. CUVELIER, *L'Ancien Royaume de Congo*, p. 311.

bord de la mer jusqu'au pays de Mayombé ; mais on a pu jusqu'à présent s'assurer exactement de sa plus grande étendue.

» Quoique ce pays soit presque au milieu de la zone torride, les chaleurs n'y sont pas si insupportables que cette situation semble l'annoncer, l'air y est pur, serain et fort temperé depuis le mois d'avril ou les pluies cessent entièrement, jusqu'au mois d'octobre ou elles recommencent. Pendant cette saison la rosée tombe en assez grande abondance pour entretenir la végétation de la plus part des plantes.

» Pendant les autres mois de l'année, les chaleurs sont plus grandes, les pluies fréquentes, la terre plus fertile, et il faut pendant ce temps là plus de précautions pour éviter les maladies ; il seroit dangereux alors de dormir dans un lieu trop bas, de s'addonner a des travaux trop pénibles, d'user de vivres trop grossiers et en trop grande quantité. Cependant tout le monde convient que l'air est beaucoup plus sain a *Cacongo* et surtout a *Banze-malimbe* qu'a Loango et les Européens qui usent des précautions convenables, s'y portent aussi bien pendant la saison des chaleurs que pendant la saison tempérée. Les nuits y sont presque toujours fraîches ; les jours les plus longs n'ont que douze heures et un quart de soleil, et les plus court ont douze moins un quart.

» Le nombre des habitants est très considérable dans tous les endroits ou la nature sans le concours d'aucune industrie leur fournit de l'eau ; mais on voit de belles et vastes campagnes inhabitées, parce qu'elles se trouvent trop éloignées de l'eau ⁽¹⁾.

» Le gouvernement de cet État est monarchique ⁽²⁾ ; tous se regardent comme les esclaves du roy, et luy donnent des marques extraordinaires de soumission quand ils sont en sa présence ; mais plusieurs, surtout parmi les grands, ne craignent pas d'aller contre ses ordres en son absence. Quand il sort de chez luy, tous les negres qui le rencontrent sur son passage se mettent a genoux. Quand il boit, on sonne une espèce de clochette, et ceux qui sont présents s'inclinent profondément.

» Il a un grand nombre d'officiers, sous les noms de Molo, Mangofe, Makiengue, Manibanze, Manibelle etc., etc. Chacun de ces officiers a des fonctions et des droits particuliers.

» Quand le roy veut nommer quelqu'un de ses officiers ou qu'il veut établir quelque loy nouvelle, il convoque une assemblée des grands du pays les plus voisins du lieu de sa résidence. Ce sont aussi les grands du pays et les premiers officiers du roy qui doivent luy choisir

⁽¹⁾ P., p. 53.

⁽²⁾ P., p. 119.

un successeur, a moins que le roy ne l'ait choisi luy mesme avant que de mourir. Le roy doit estre pris parmi les princes du royaume. Cette qualité de prince est attaché a une famille seule, et ne se communique a la postérité que par les femmes, de sorte que pour estre prince, ou princesse, il faut estre né d'une princesse ⁽¹⁾. Les enfants du roy et des princes, ne conservent pas cette qualité a moins que leur mère soit elle mesme princesse ; ce qui est bien rare. ⁽²⁾

» Le nouveau roy n'entre en possession du royaume qu'après la sépulture du roy défunt qui est censé reigner tant que il n'est pas encore enterré ; et comme les principaux officiers du roy défunt jouissent des avantages de la royauté pendant l'interreigne, ils le font durer le plus qu'ils peuvent. C'est pour cela que le roy de Loango (ou les usages sont les mesme qu'a Cacongo), n'est pas encore enterré ni remplacé, quoiqu'il soit mort depuis quatre ans. Pour conserver si longtems les corps mort, ils les enveloppent de tant de toile ou d'étoffe que la mauvaise odeur ne peut pénétrer. Les particuliers conservent aussi pendant plusieurs mois, et quelques fois pendant un an les corps morts de leurs parent.

» Les gros lieux qu'ils appellent banza, ou ville, sont gouvernés par un prince, ou un autre seigneur nommé par le roy, et qui porte toujours le nom du lieu principal de son district. On voit outre cela un gouverneur particulier dan chaque village qui a droit de condamner a mort ceux de son village.

» Les querelles et les procès sont ordinairement décidés en premier ressort par le gouverneur particulier de chaque lieu, mais souvent on en appelle devant le roy qui les juge luy mesme apres avoir entendu les parties plaider leurs causes par des discours souvent fort longs, sans que l'un ose interrompre l'autre. Celuy qui appelle l'autre en justice, doit, avant que de plaider livrer au juge une certaine quantité de bongo (qui servent de monnoye dans le pays) ce qui n'exempte pas l'autre partie, surtout si elle est comdamnée, de payer une somme semblable, outre les dédomagements qu'il doit a l'autre partie.

» Le roy tire quelques droits des étrangers qui viennent faire le commerce dans son pays, mais il n'a point d'imports déterminés par rapports aux habitants du pays ; ils sont persuades que tous leurs biens appartiennent au roy, a qui ils en font souvent des presents, qui ne sont cependant pas tout a fait gratuits, car s'ils négligeoient d'envoyer

(1) P., p. 228.

(2) M. DESCOURVIÈRES ne parle guère du rôle des femmes. Cependant leur influence était grande bien souvent. Dans l'ancien royaume de Congo, une parente du Roi était appelée mère et fille du Roi, et selon la coutume, avait autorité dans tout le Congo.

au roy, il feroit enlever luy mesme tout ce qu'il jugeroit a propos de s'approprier. Il arrive mesme souvent que les officiers ou les enfants du roy vont a son insu enlever dans les villages les fruits, les volailles etc, sans que on ose leur résister, ce qui entretient l'indolence de ces peuples. Ils ne cultivent que leur pur nécessaire ; parce que ils scavent que s'ils avoient quelque chose de plus, il leur seroit enlevé.

» La terre est très fertile, surtout a *banze malimbe*. Elle est facile a cultiver, et elle exige peu de travail, aussi il n'y a que les femmes seules qui s'occupent a la labourer ⁽¹⁾. Elle appartient au premier occupant. Chacun en cultive ce qu'il en juge a propos. Les divisions du terrain inculte leur sont inconnues ; mais quand il est cultivé, personne ne peut l'enlever a celui qui y a travaillé le premier.

» La nourriture la plus ordinaire de ces peuples est le *mahiaca* ⁽²⁾ c'est la racine d'un arbrisseau, laquelle ils pellent, et font tremper pendant trois ou quatre jours dans l'eau, ils le font ensuite rotir sur les charbons, ou dans un bassin de cuivre, ou bien ils le font cuire a la vapeur de l'eau bouillante en l'enfermant dans un pot au fond duquel il y a un peu d'eau, et le disposant de telle manière qu'il ne trempe point dans l'eau. Ils mangent aussi quelquefois de cette racine toute crue, sans aucune préparation. On la prépare en Amérique d'une manière qui n'est point malsaine, mesme pour les Européens. Mais comme on la prépare a Kacongo et a Loango, elle nuit aisément et profite peu aux Européens. Les missionnaires se proposent de la préparer dans la suite comme en Amérique.

» Les nègres cultivent aussi du bled de turquie, ou grain turque. Il y multiplie prodigieusement. On peut en faire deux récoltes abondantes sur la mesme terre dans l'espace de cinq ou six mois, mais les nègres en sement tres peu, et ils en mangent la plus grande partie en grains, mesme avant qu'il soit mur. Ils sement des pois et des autres légumes de plusieurs especes. Ils plantent aussi plusieurs sortes de racines, différentes du mayaca, et plus saines. Ils plantent beaucoup de pistaches ⁽³⁾, qui sont de la grosseur et a peu pres de la forme de deux noisettes, ou deux amandes jointes ensemble : ils en tirent une huile très agreable au gout.

» Les fruits les plus communs sont les bananes ⁽⁴⁾, qu'ils appellent *tébé*, les figues bananes, qu'ils appellent *toto*, et les ananas qui y viennent sans culture. Ces fruits, surtout les bananes, sont des fruits beaucoup plus sains que leur *mahiaca*, mais ils n'ont pas soin d'en cultiver

⁽¹⁾ P., pp. 105, 106.

⁽²⁾ Manioc. P., pp. 14 et ss. Des plantes, des légumes...

⁽³⁾ P., p. 16.

⁽⁴⁾ P., p. 23.

en assez grande quantité, et on n'en trouve pas toujours à acheter. On y trouve aussi quelques oranges, des citrons, des gouvaves et d'autres petits fruits inconnus en Europe. Il y a dans plusieurs endroits des cannes à sucre et du coton, dont ils ne font presque aucun usage.

» La plus part des légumes d'Europe y croissent très bien, spécialement les choux, la chicorée, les fèves, les échalottes, les laitues. Il y a tout lieu de croire que le ris et le millet y viendraient très bien, par la ressemblance du terrain avec celui des pays voisins qui produisent abondamment l'un et l'autre. Le raisin pourrait peut-être y croître aussi bien qu'à l'île de St Thomé. Les arbres qui leur procurent le plus d'avantages sont les palmiers ⁽¹⁾. Ce sont des arbres forts hauts, et qui n'ont des branches et des feuilles qu'au sommet. Leur sève fournit une boisson assez agréable mais qui n'est bonne que le jour qu'elle est tirée ou le lendemain. On en tire tous les jours de l'année mais elle est bien plus abondante et meilleure pendant le temps de la sécheresse que dans la saison des pluies. Ces arbres fournissent aussi un fruit de la grosseur d'une noix, dont on tire une huile très douce, qui sert à assaisonner la plupart des ragouts que font les habitants du pays.

» On trouve encore dans les forest beaucoup de mouches à miel ; mais les nègres ignorent l'usage de la cire, et sont souvent privés des douceurs du miel par leur paresse à s'en procurer.

» Il y a dans le pays des bœufs sauvages, des sangliers, des biches et d'autres gibiers en abondance, mais on y élève peu d'animaux domestiques. Il n'y a qu'un petit nombre de chèvres, de moutons, de cochons, de canards, de poules etc ⁽²⁾.

La polygamie est en usage à Cacongo comme dans tous les environs ⁽³⁾. Les riches et surtout les princes ont un grand nombre de femmes ; plusieurs en ont d'établies dans tous les endroits où ils ont coutume de voyager et de séjourner. Elles sont presque esclaves de leurs maris, qui les achètent en partie par les présents qu'ils leur font et à leurs parents ; ce qui fait que les pauvres, en très grand nombre, ne peuvent se marier. Les femmes sont chargées de labourer la terre, de faire la cuisine de servir leur mari à table ; elles ne mangent jamais avec lui, elles lui parlent et le servent ordinairement à genoux.

» Chaque femme a ordinairement sa case, ses champs, ses jardins, et ses esclaves à part, sur lesquels le mari n'a aucun droit. Les enfants

⁽¹⁾ P., pp. 20 et ss.

⁽²⁾ P., p. 31. Des animaux.

⁽³⁾ P., p. 85.

n'héritent pas de leur père, mais seulement de leur mère et de leurs parents maternels. Les biens du père passent aux enfants de ses sœurs utérines. En général les nègres font peu d'attention à la consanguinité qui est du côté du père, mais seulement à celle qui est du côté maternel, et de là qu'ils reconnoissent entre eux cette consanguinité maternelle, ils ne se marient point, quelque éloignée qu'elle soit.

» Les princesses ont droit d'empêcher que leur mari aye d'autres femmes qu'elles. Elles peuvent même le faire punir de mort lorsqu'il leur cause quelque sujet de jalousie. Elles se choisissent elles même leur mari, mais on les voit quelques fois abandonner celui qu'elles avoient, pour en épouser un autre. Les hommes ne peuvent refuser ces alliances qui leur sont honorables, mais incommodes ⁽¹⁾.

» Les nègres sont naturellement indolents et paresseux ⁽²⁾. La plus grande partie des hommes et des garçons vivent dans une oisiveté presque continuelle. Il y a cependant quelques ouvriers, dont les uns s'occupent à la pesche, d'autres à faire du sel. Les uns construisent des cases, ou font des paniers, d'autres fabriquent la toile du pays. Il y a aussi quelques forgerons.

» Un autre vice qu'on reproche communément aux nègres, est la fourberie et le larcin ⁽³⁾. Ceux surtout qui s'occupent au commerce y sont fort enclins, mais ils sont tous timides à l'excès, ce qui les retient.

» Le vol et l'adultère sont punis de l'esclavage ⁽⁴⁾, à moins que le coupable ne puisse donner un ou deux autres esclaves en sa place à la partie lésée. L'homicide est puni de mort ⁽⁵⁾, outre la confiscation d'une partie du bien en faveur des parents de celui qui a été tué. Leur timidité fait que l'homicide qui se fait ouvertement et avec violence est très rare parmi eux. On prétend que les empoisonnements y sont plus communs. Ce qu'il y a de certain, c'est que quand quelqu'un meurt subitement, ou d'une maladie violente, on soupçonne aisément qu'il a été empoisonné. Si on croit avoir decouvert l'auteur de l'empoisonnement, on luy fait prendre une dose d'un poison faible ; si son tempérament succombe à la dose il est jugé coupable, mais s'il est assez vigoureux pour y résister, il est déclaré innocent, et s'en va triomphant devant le juge pour se faire faire réparation d'honneur, et faire condamner l'accusateur à une amende au profit de l'accusé ⁽⁶⁾.

» Ils ont beaucoup d'autres superstitions, comme de se peindre le

⁽¹⁾ P., p. 90.

⁽²⁾ P., p. 64.

⁽³⁾ P., p. 60, 71.

⁽⁴⁾ P., pp. 88 et ss.

⁽⁵⁾ P., pp. 135, 136.

⁽⁶⁾ P., p. 142 « kassa ».

visage en rouge pour se rendre invulnérables aux coups de fusils, de se lier avec des bandelettes, de souffler sur le corps des malades, pour les guérir de leurs maladies. Ils ont des ministres, qu'ils appellent *ganga mkissi* pour leur administrer ces superstitions : ils y joignent souvent l'usage de quelques simples ou de quelques onguents par le moyen desquels, ils réussissent quelques fois. On a vu a Loango des personnes de l'un et de l'autre sexe qu'on oblige a garder la continence sous peine de mort ⁽¹⁾, ils n'ont rien d'ailleurs qui les distingue des autres, et il ne paraît pas qu'ils exercent aucune fonction particulière. Il y a aussi parmi ces peuples, des gens qui passent pour devins ou magiciens, qu'ils croient capables de deviner les choses cachées et éloignées. Ils ont coutume de dire d'un homme qui passe pour magicien, qu'il pourroit entrer dans un rocher et en sortir.

» Un objet commun de leurs superstitions, sont des pots usez ou quelques branches d'arbres qu'ils placent aupres des terres qu'ils cultivent pour les garder, et causer la mort a ceux qui tenteroient de les violer. Ils s'abstiennent tous par principe de religion, de manger de certaines choses. Les uns s'abstiennent de poules, ou de canards, d'autres de toutes sortes de volailles : il y en a qui n'osent manger de la viande de chèvre ou de cochon : presque tous s'interdisent la perdrix. Ils croient que s'ils mangeoient des choses qu'ils se croient deffendues, ils mourroient, ou bien que les doigts leur tomberoient des mains, ou deviendroient tous crochus ⁽²⁾.

» Ils portent presque tous quelque petite idole pendue a leur coté. c'est pour l'ordinaire quelque figure humaine grossièrement travaillée, en bois ou en ivoire, des dents de poisson, quelques fois des plantes semblables a des porreaux etc ⁽³⁾. Quand ils veulent boire, ils ont la simplicité de présenter un peu de leur boisson a leur idole, ou d'en répandre une partie sur la terre avant que d'en goûter. D'autres soufflent sur cette boisson avec un petit soufflet fait expres, rarement on les voit boire sans user de quelques superstitions.

» Ils ont des figures plus grosses et quelques fois de taille naturelle auxquelles il ne paroît pas qu'ils rendent un culte public et réglé, ou s'ils leur rendent quelque culte, chacun le forme suivant son idée. Il y a quelques unes de ces idoles, placées dans des lieux écartés, auxquels les negres vont quelque fois en pelerinage, surtout quand ils veulent entrer en possession d'une charge ou se marier. C'est là ou les ministres de ces idoles supposent des oracles qui interdisent a ces

⁽¹⁾ P., p. 195.

⁽²⁾ P., p. 182, 195.

⁽³⁾ P., p. 192.

pelerins pour toute la vie, l'usage de certains vivres et de certains habillements.

» Le chant et la danse ⁽¹⁾ entre dans toutes leur ceremonies non seulement en témoignage de joye, mais encore pour marquer leur tristesse. Quand quelqu'un de leurs parents est mort ils l'exposent dans une grande case, se logent euxmesmes autour de cette case dans d'autres plus petites, et vont passer une bonne partie du jour et de la nuit aupres du cadavre ; tantot ils pleurent, tantot ils chantent et ils dansent, mais toujours d'une maniere fort lugubre. Le deuil dure six ou huit mois, et quelques fois un an.

» Ils ont aussi coutume en certains endroits de s'assembler pour danser le premier jour que la lune paroist, et ils continuent ainsi toutes les nuits jusqu'à ce qu'elle disparoisse.

» Ils observent un jour de repos qu'il nomment *Sona*. Ils s'abstiennent ce jour là de la plus part des œuvres serviles. Ce *Sona* revient tous les quatres jours. Ils ne connoissent point d'autres semaines que le cercle de quatres jours, dont ils ne peuvent donner aucune autre raison que l'usage de leurs ancestres.

» Ils ne font presque aucune attention a la cronologie. Ils ne savent jamais leur age ni celui de leur enfants dez qu'ils passent dix a douze lunes. Ils ne comptent pas par année, mais par saisons, dont chacune dure six mois ; mais ils font si peu d'attention aux mois ou aux lunes qui s'écoulent, qu'ils attendent quelques fois la saison des pluyes un mois ou deux avant qu'elle ne vienne, et alors ils manquent presque entièrement de vivres dont la provision se fait pendant les pluyes ; heureusement ils sont sobres et scavent se contenter de peu, surtout dans la disette. Ils sont doux et traittables, ils aiment a rendre service aux étrangers. Mais la plus excellente qualité qu'on remarque en eux, est une inclination constante a partager ce qu'ils ont avec leurs semblables ; les pauvres et les riches n'ont rien en propre, et le riche est bientôt aussi pauvre que ceux qu'il a aidé, a moins que son état ne repare continuellement les brèches que son bon cœur fait a sa fortune⁽²⁾.

» Cette bonne qualité a néanmoins ses inconvénients : les plus paresseux ont presque autant que les plus laborieux ; et l'activité et l'industrie de ceux ci ne sert qu'a favoriser l'indolence des autres.

» On a plusieurs fois rencontré parmi ces peuples, des gens qui nioient ou doutoient de l'immortalité de l'ame, mais ce n'est pas le plus grand nombre : les honneurs extraordinaires et dispendieux qu'ils rendent aux morts, et la crainte, souvent excessive qu'ils éprou-

⁽¹⁾ P., pp. 112 et ss.

⁽²⁾ P., pp. 70 et ss.

vent que les esprits des personnes decedées ne leur nuisent, prouvent qu'ils sont convaincus que l'ame survit au corps.

» Tous reconnoissent un dieu qui est au dessus de tout, qui a tout créé, et qui gouverne tout ; ils croient qu'il a fixé son séjour dans le ciel. Ils ont aussi l'idée d'un esprit méchant qu'ils appellent *zambi ambi*, ce qui, a la lettre, signifie le *dieu mauvais*. Cependant ils ne le regardent pas comme le premier principe du mal, car ils reconnoissent tous que c'est Dieu qui est l'auteur de la mort, des maladies, et des autres maux qui nous affligent. Ils ne rendent a Dieu aucun culte, parce que, disent-ils, ils ne le connoissent pas, et ne savent pas la manière de l'honorer ⁽¹⁾.

» Ils le craignent cependant, et leurs serments les plus solennels et les plus inviolables sont ceux qui se font par le nom de Dieu. Ils font aussi une sorte de serment par leurs idoles ; mais la plupart les craignent peu, et on les persuade aisément de leur inutilité et de leur impuissance. Plut a Dieu qu'il soit aussi aisé de les detacher de leurs passions. On verroit bientot parmi eux de fervents catholiques.

» On ne voit chez eux aucune des pratiques du mahométisme ou du judaïsme qu'on remarque en quelques parties de l'affrique. Les habitants de Cacongo et de Goio ont quelque idée de la religion chrétienne, a cause de la proximité du royaume du Congo ou la foy a été etablie par des missionnaires portugais depuis plusieurs siecles. D'ailleurs il y a a Cacongo et a Goio quelques habitants qui ont passé quelque temps en france, ou ils ont été instruits et baptisez. Ce sont eux qui ont servi de maistres aux missionnaires pour apprendre la langue du pays ⁽²⁾. Quand les missionnaires pouvoit les avoir avec eux, ils leur faisoient traduire le plus qu'ils pouvoient de mots et de phrases françoises en langue du pays, pour faire un dictionnaire de cette langue, et en confrontant ensuite les phrases les unes avec les autres, et en se faisant expliquer la force de chaque terme, ils ont decouverts un grand nombre de regles et de principes, qui leur paroissent certains et bien suivis, dont ils ont formés une grammaire. Ils ont été surpris de la richesse et de l'énergie de cette langue, ce qui leur fait penser qu'elle a été parlée autrefois par des hommes plus scavants que ceux qui s'en servent aujourd'hui.

» L'écriture est inconnue a ces peuples, de sorte que rien n'empêche les missionnaires d'écrire les mots comme ils se prononcent. Il y en a peu dont la prononciation soit difficile. La lettre *r* y est inusitée, mais la lettre *k* y est fort en usage.

(1) P., pp. 187 et ss.

(2) P., pp. 245, 259.

» C'est l'étude de cette langue qui a fait jusqu'ici la principale occupation des missionnaires. Ils ont traduits en cette langue des prières, les commandements de Dieu et leur explication, les principales verites de la religion et quelques petits discours sur la vanité et l'impuissance des idoles, sur la nécessité de rendre a Dieu le culte qui lui est du, et sur les motifs de credibilité qui sont le plus a la portée de ces peuples.

» Ils ont commencé a prescher quelques fois publiquement soit devant le roy soit dans les endroits voisins de la capitale ⁽¹⁾.

» Il s'est trouvé des princes qui ont eux mesme fait assembler leurs sujets, et les ont exhorté a écouter les missionnaires a qui ils ont promis de faire batir une case exprès s'ils vouloient aller de temps en temps passer quelques jours chez eux pour instruire leurs peuples et baptizer les enfants. Le prince qui est designé pour succéder au roy de Cacongo est de ce nombre. Il est agé de vingt a vingt cinq ans et a toujours temoigné beaucoup d'amitié aux missionnaires.

» Un autre des principaux du pays, dont tout le monde dit beaucoup de bien a protesté plusieurs fois que quand il devroit estre le seul chretien du pais, il étoit pret a embrasser cette religion, sans que personne puisse l'en empecher et qu'il engageoit sa famille et ses sujets a suivre son exemple. Il n'a qu'une femme qui est une princesse, qui luy a donné plusieurs enfants, dont les garçons doivent occuper un jour les premieres places du pays. Il a choisi a ses filles des epoux d'un caractere semblable au sien, et l'un d'eux, n'a pas moins temoigné d'empressement a se faire instruire de la religion que son beau pere ⁽²⁾.

» Le Roy a toujours continué de favoriser et de protéger ⁽³⁾ les missionnaires ; il a temoigné quelque fois a ses gens, la persuasion ou il étoit, que Dieu ne le favorisait d'un grand age et d'une bonne santé qu'afin qu'il puisse contribuer a établir la vraie religion dans son royaume. Il a écouté attentivement et approuvé tout ce qu'on luy a dit de cette religion. Il a promis d'engager ses peuples a assister aux instructions des missionnaires et a leur porter leurs enfants pour estre baptisés. Il a toujours temoigne craindre beaucoup le depart des missionnaires.

» Mais ces gens là sont extremement lents, mettent difficilement en execution ce qu'ils promettent : il faut de la patience et de la constance pour les presser sans cesse jusqu'a ce qu'ils agissent.

(1) P., p. 264, fin septembre 1769.

(2) P., chap. XII, pp. 268 et ss.

(3) P., p. 276.

» On a trouvé quelques uns des principaux du pais qui ont bien reçu chez eux les missionnaires, mais qui n'ont pas voulu leur permettre de prescher a leurs peuples, sous pretexte que se seroit une peine inutile, parceque ils étoient trop méchants et que on ne gagneroit rien sur eux. Ils ont cependant promis d'en agir autrement s'ils voyoient le roy tout a fait décidé, a embrasser la religion, ou a faire baptiser ses propres enfants.

» Quand les missionnaires ont appris que quelque enfant étoit dangereusement malade, et qu'ils se soient présentés pour le baptiser on n'a pas fait de difficulté de les laisser faire : quand ils ont presché publiquement, plusieurs, et surtout les femmes ont paru recevoir avec avidité la divine parole, et la conserver soigneusement. On a entendu une femme rapporter mot a mot plusieurs des commandements de Dieu qu'elle avoit oui reciter une fois ou deux a un missionnaire plus de deux mois auparavant. Mais comme les femmes sont ordinairement peu couvertes ⁽¹⁾, les missionnaires n'ont osés jusqu'ici travailler a leur conversion avec une certaine assiduité, sans avoir pris des mesures pour les faire habiller plus modestement et les faire assembler en un lieu ou ils puissent les instruire publiquement sans donner a qui que ce soit le plus léger soupçon.

» On ne doit pas estre surpris de ce que la religion n'a pas encore fait dans ce pays là des progrès effectifs, si on fait attention a la difficulté qu'il y a d'apprendre une langue qui n'a aucun raport avec les nostres ; et dont il faut deviner toutes les règles et les principes ; on ne peut cependant pas prescher utilement si on ne peut pas se faire entendre assez clairement, et si on ne peut pas entendre ceux a qui on parle, pour satisfaire a leurs questions et a leurs objections.

» D'ailleurs l'un des missionnaires a été la moitié du temps malade et hors d'état de travailler. Il ne paroist cependant pas que ces maladies viennent principalement du mauvais air. Son confrère qui a vécu dans le mesme air, n'a point essuyé les mesmes maladies. Les Européens qui y passent sept ou huit mois, mesme dans la saison la plus critique, s'y portent bien pourvu qu'ils usent de précautions. Mais les missionnaires empressés d'apprendre la langue pour pouvoir se rendre utile a un peuple si abandonné, ne se voyant que deux pour un si vaste pays, se sont livrés a une étude forcée et presque sans relache ; ignorants les précautions qu'exige un climat aussi chaud, ils ont entrepris quelques fois des travaux et des voyages au fort de la chaleur, qui

(1) P., pp. 83, 84.

ont occasionné leurs maladies, d'ailleurs n'ayant personne pour leur préparer a manger et peu habitués a cette fonction, ils ont vécu d'une manière plus propre a les rendre malades qu'a rétablir leur forces ; c'est ce qui a obligé l'un d'eux ⁽¹⁾ a quitter le pays, ou il ne pouvoit plus se rendre utile, au contraire il seroit devenu bientôt a charge a son confrère.

» L'expérience qu'ont les missionnaires de ce qui a occasionné leurs maladies, peut, ce semble leur servir beaucoup en leur faisant prendre des moyens propres pour les éviter.

» Il faudroit ce semble, 1^o quatre ou cinq prestres ensemble, afin qu'ils puissent s'entraider mutuellement de leur conseils, modérer et regler leur étude et leurs travaux, et par ce moyen l'ouvrage de la mission ne seroit pas interrompu, quand mesme un ou deux tomberoient malades, ou mesme mourroient. 2^o il faudroit un ou deux laïques de la piété et de la vertu desquels on fut bien assuré, pour servir les missionnaires, prendre soin du temporel, preparer a manger, et faire cultiver les meilleurs vivres qu'on pourroit. Le roy et les negres ne refuseront pas de donner des ouvriers pour cultiver la terre, qui est aisée a cultiver, et très fertile. Si on ne fait pas cultiver ses propres vivres, on sera exposé d'en manquer souvent, ou on aura que ce qu'il y a de plus mauvais ; il faudroit aussi des vivres de france pour les commencements, pour ne pas estre obligé de changer tout a coup la maniere de vivre, et pour s'accoutumer au climat avant que d'user des vivres du pays.

» Rien n'empêcheroit que les missionnaires eussent avec eux quelques jeunes gens du païs qui travailleroient a cultiver la terre quelques heures chaque jour, ce qui suffiroit pour procurer des vivres aux missionnaires et a ces jeunes gens. Ils auroient la plus grande partie de la journée libre, dont on profiteroit pour les instruire, et les mieux instruits d'entreux aideroient a cathechiser leurs compatriotes ; les parents donneront volontiers leurs enfants a ces conditions. On en a offert quelques fois aux missionnaires, mais ils n'étoient pas alors en état de faire cette entreprise.

» Pour executer cette entreprise les missionnaires auroient besoins de secours un peu abondants. Mais ils esperent que la nécessité extrême spirituelle qu'éprouvent ces peuples, touchera le cœur des fidels, et qu'ils contribueront volontiers a fournir les moyens necessaires pour procurer le salut de tants d'ames qui periront infailliblement s'il n'y va pas des missionnaires. Que d'enfants qui mouront sans baptême, et

(1) L'auteur de la relation, M. DESCOURVIÈRES. Il rentra en janvier 1770. P., pp. 266 et 277.

que les parents n'empêcheroient pas de baptiser ? Plaise au Seigneur que ces peuples ne soient point abandonnés plus longtemps ».

Addition (1).

« Je viens d'apprendre avec douleur par des lettres de Nantes, du 27 juin qu'on y a reçu le même jour une lettre de M. Joli par laquelle il donne avis qu'il se dispose à passer en Amérique dans trois mois, s'il ne voit pas arriver de missionnaires. Il n'a pas essuyé de grandes maladies mais sa santé épuisée peu à peu par ses travaux excessifs l'oblige vraisemblablement à prendre ce parti. Sa lettre est du 20 février. On écrit aussi qu'un prêtre de Nantes, nommé M. Herbert étoit parti le 14 d'avril pour aller au secours de M. Joli, mais probablement il ne le trouvera plus, ce qui l'obligera peut-être à s'en revenir aussi. Si on juge à propos d'approuver une nouvelle tentative, M. Belgarde et M. Du Rocher sont prêts à l'entreprendre. On écrit de Nantes que M. De Cari, prêtre de Strasbourg est aussi disposé de se sacrifier à cette œuvre. J'y retournerai moi-même avec bien de la satisfaction. Il y a dans le diocèse de Besançon plusieurs prêtres qu'on juge propres à cette œuvre au séminaire où ils sont bien connus, et qui voudroient s'y sacrifier, mais Son Éminence Mgr Le Cardinal de Choiseul fait difficultés de donner des *exeat*. Il y en a eu plusieurs autres qui étoient disposés à venir à notre secours, mais à qui Mgrs leurs Evêques respectifs ont refusé les permissions et certificats nécessaires pour ne pas en priver leur diocèse.

» Mais il est nécessaire que tous les missionnaires qui doivent retourner se rassemblent en un même lieu, pour concerter les moyens les plus propres pour faire un ouvrage solide, et qu'ils partent tous dans le même temps pour ne pas se trouver si longtemps un ou deux seuls et sans secours. J'espère que nous pourrons nous réunir tous dans 4 ou cinq mois auquel temps M. Belgarde pourra arriver ».

(1) Par cette addition qui parle de M. Joli, on voit clairement que l'auteur de la relation est M. DESCOURVIÈRES et que cette relation date de la première moitié de 1770.

DOCUMENT n° 9.

C'est une lettre de l'abbé GABRIEL DUROCHER au Cardinal Préfet de la Propagande, datée du 13 mai 1770, avec en annexe des statuts dont il demande l'approbation.

L'abbé DUROCHER semble être alors le procureur de l'association des prêtres séculiers missionnaires. La note en italien en tête du document montre qu'à Rome on connaissait le départ de Loango du préfet de la mission Belgarde et de l'abbé Sibire. M. Belgarde reste préfet. M. Joli est nommé vice-préfet. M. Joli après le départ de M. Descourvières en janvier 1770, se proposait de rester en Afrique, si endéans trois mois, à partir du 20 février 1770, on lui envoyait du renfort. Ce renfort ne vint pas à temps. M. Herbert qui était parti de France le 14 avril 1770 ne le trouva plus sur les lieux. Il est probable que M. Herbert rentra lui-même en France.

Note de la Propagande en italien.

Les deux missionnaires de Loango retournèrent en France. Il convient donc de faire un autre Vice-Préfet. On demande l'approbation de quelques statuts pour la nouvelle mission.

« Monseigneur

» Rien n'égale les sentiments de reconnaissance dont je suis et serai toute ma vie pénétré pour Sa Sainteté pour votre Eminence et pour toute la Sacrée Congrégation de la Propagande ; plus je réfléchis sur mon indignité, plus je suis confus de vos bontés et plus je me sens d'ardeur pour ij répondre. Monsieur Biva auditeur de Monseigneur le Nonce, nous a remis ce que votre Eminence nous a envoijée. Scavoir, des pouvoirs de vice proefet, que son Excellence a prudament

affectée a Mr Jolij comme les méritant mieux, et étant desja sur les lieux ; de plus des pouvoirs de Missionaires Apostoliques pour Mrs d'Escouvriers ⁽¹⁾ ; Herbert, Esseau et pour moi ; Mr Sijbire n'en n'ayant pas besoin de nouveaux puis qu'il les a anciennement. J'ai reçu de plus, mes dispences diregularités supposée que j'en aije encourus quelques unes, et la permission d'exercer l'art de guérir et de l'enseigner, avec les modifications convenables. Et enfin j'ai reçu la décision des cas que j'ai pris la liberté de proposer, et les indulgences que j'avois demandés ; j'espérois encore d'autres pouvoirs de missionnaire Apostolique pour Mr René Supiot, également que moi du diocèse de Nantes, agé d'environ 36 à 37 ans et qui est un des plus sts ⁽²⁾, des plus zélés et des plus prudents prêtre que je connoisse. Oui Monseigneur, c'est pr ce st prêtre que je vous demande encore des pouvoirs et je les espere. J'attend encore des reliques de la vraie Croix, et des Reliques de quelques sts, que Mr Tissot procureur général de la C. de la Mission s'étoit chargé de nous envoyer par je ne scai quelle voije, et qui ne nous sont point encore arrivées. Mr Herbet est parti du Jeudi Saint ⁽³⁾ et plusieurs autres se disposent à aller comme lui secourir Mrs Jolij et Descouviers, si toutesfois ils les trouvent encore à Banze Malimbe, car, toutes avantageuses qu'étoient les avant dernières nouvelles que les Mrs nous onts donnés, et dont ils nous onts enjoint de faire part a la S. C. d. la propagande, telles que l'heureuse disposition de ces idolastres et leurs prœventions favorables pour nostre ste Religion, telle que la bienveillance du Roi et des autres princes, qui sont les premiers à inviter les Missionaires à les instruire, et les grandes espérances que ces Mrs concevoient. Telles encore que les progrès que ces Mrs avoient faits dans la langue du paijs jusqu'à se faire parfaitement bien entendre des nègres. Telles enfin, que les désirs que le Roi de Songo ⁽⁴⁾ et ses peuples qui sont catholicques onts d'avoir des prêtres étants entièrement destitués de prêtres et de religieux, depuis que le Portugal en a fait sortir les révérends peres Jésuites ⁽⁵⁾ ; quoique ce soit un paijs entièrement indépendant du Portugal qui n'y avoit qu'un comptoir. Apres dije (*sic*, pour : dis-je) nous avoir engagés dans leur pénultième lettre d'informer le S. C. d. la propagande de tant d'importantes nouvelles et de la supplier de faire en sorte que les pauvres gens ne retombent pas dans

(1) Descourvières.

(2) Saints.

(3) Il partit le 14 avril 1770.

(4) Comte de Soyo (Sogno).

(5) Les capucins, non les jésuites, occupaient le poste de mission de Soyo, qu'ils durent abandonner en 1759.

l'idolâtrie faute de prêtres, et cela soit en pressant les portugais d'ij en envoyer soit en nous permettant d'envoyer de nos confrères en ce petit royaume pour ij travailler sous l'obéissance du Seigneur Esveque d'où le païs dépend à condition de les en rappeler aussitost qu'il ij en reviendra d'autres, parce que cette mission étant sur l'autre rive du Zaïre elle ne se trouve pas dans notre district. Prieres que nous faisons tous a la Sacrée C. d. la propagande encore aujourd'hui par avances en cas que nous venions en état de le faire luij promettant de nous ij comporter avec toute la prudence dont nous serons cappable. Enfin indépendamment et malgré toutes les nouvelles, Mr Jolij nous montre dans sa dernière lettre un découragement total et sans autre raison que le retardement de secours d'ouvriers évangélicques et l'indisposition de Mr Descouviers et je suis mesme assuré que Mr Herbert nij trouvera ni l'un ni l'autre puisque les dernières lettres portent qu'ils repassent en France, peut estre que Mr Descouviers ni passe que pour ij rétablir sa santé et que Mr Jolij ni vient que pour y chercher du secours. Mais n'importe pour quels motifs ces Mrs abandonnent la mission de Loango et leur poste, ce découragement qui n'a pas empêché Mr Herbert de partir aussitost qu'il a eu les pouvoirs, ne m'empêchera pas, non plus que mes autres assosiés, de nous rendre le plus tost possible à Malimbe ; parceque nous croijons nostre vocation indépendante de celle de ces autres Messieurs. La seule chose qui nous embarrasse, c'est la difficulté extrême que nous avons à trouver les fonds nécessaires pour les frais des passages qui sont de 400 tt pour chaque missionnaire, difficulté qui a retardé et pour Mr Belgarde et pour Mr Jolij les secours dont ils auroient eû besoin, difficulté qui vat estre plus grande que jamais a raison de cette seconde retraite des missionnaires qui abandonnent les pauvres idolâtres à leur malheureux sort. Mais n'importe, Monseigneur, les affaires ne sont pas désespérées pour cela, au contraire, il me semble que je ne me sente que plus d'ardeur pour cette troisième tentative, et que je n'en conçoive que de plus grandes espérances ; quoi que cependant, je me reconnoisse beaucoup inférieur en vertus et en talents à Mrs Belgarde et Sybire qui s'en sont retirés la première fois, et Mrs Jolij et Descouviers qui l'abandonnent pour la seconde fois. Je suis certain que Mr Herbert my attendra et ne my abandonnera pas, je suis assuré que Mrs Supiot et Esseau my suivront ; ainsi que deux fervents laïques et mesme trois, et que nombre d'autres tant prêtres que laïques se joindront à nous avec les meilleures dispositions, aussitost que je les appellerai. D'ailleurs, j'espere voire sous 3 semaines Mr Belgarde en France, ainsi qu'il nous la écrit en conséquence des instances que je lui ai fait, et fait faire, de repasser de l'Amérique en France pour ensuite, ou revenir reprendre son poste à Loango ou

(ce qui sera mieux peut estre, pour le bien de la mission) pour rester en france ; afin d'estre plus à lieu de pourvoir aux frais des passages des Missionnaires ; qui veulent et voudrons par la suite venir à nostre secours. Car graces à Dieu n'ayant plus de biens ni les uns, ni les autres, il faut necessairement acctuellement que la providence fournisse à nos besoins ; et nous avons d'autant plus lieu d'espérer qu'elle ne nous abandonnera pas, qu'apres luy avoir fait le sacrifice de nos biens, nous faisons encore avec joie, le sacrifice de nostre repos, de nostre santé et de nostre vie pour la gloire de Jesus Christ et de son Eglise, et pour le salut de nos freres. Monseigneur, je fais part a Vostre Eminence de toutes ces choses, afin que la sacrée Congrégation de la Propagande en etant informée, voye et ait la bonté de décider sur ce qu'il sera de plus appropos de faire, soit par rapport à la Vice Proefecture de cette mission qui est certainement vacante par la retraite de Mrs Joly et Descouviers soit par rapport à la proefecture mesme de la ditte mission : car je suis certain que Mr Belgarde qui ne repasse de l'Amérique que dans l'esperance de trouver la mission de Guinée bien avancée restera en france, quand il y apprendra le retour de Mrs Joly et Descouviers et pour plusieurs autres raisons et particulièrement parce qu'il est plus necessaire que jamais que nous y ayons un quelqun qui y soit nostre agent pour nous procurer les secours nécessaires en Guinée.

» Sauffe vostre meilleur avis, Monseigneur, comme il ne faut pas laisser Mr Herbert longtemps seul, et qu'il n'y a pas de temps à perdre, il me semble qu'il seroit expédient que la Sacrée Congregation nomma un autre Vice proefet, et qu'elle statua que le vice proefet devien-droit proefet luy mesme si Mr. Belgarde ne repassoit pas en Guinée, et que ce proefet eut le pouvoir de nommer lui mesme pour cette fois son vice proefet. Nous allons faire toute diligence pour nos embarquements. Quant à moy cependant, je ne puis faire autrement que d'attendre la réponse de la S. C. d. la propagande sur cet exposé. Je souhaite de tout mon cœur qu'elle nous soit faite bientôt. Je suis et serai toute ma vie le très humble tres soumis et tres respectueux serviteur et fils

de vostre Eminence, Monseigneur,
Gabriel DUROCHER
Missionnaire Apostolique.

A Paris le 13 may 1770. »

**Statuts annexés à la lettre du M. Gabriel Durocher datée
de Paris 13 mai 1770, envoyés à Rome pour approbation.**

« Monseigneur,

» Les contradictions que la mission de Guinée a éprouvée et éprouve encore actuellement, m'étonnent d'autant moins, que je scai que c'est le caractere des œuvres de Dieu d'estre contrariées ; et je scai encore que rien ne nous est arrivé ny dans la première ny dans la seconde tentative, que je ne my sois attendu et a pis encore. C'est dans ces événements que je reconnois plus que jamais que la providence qui dispose toutes choses selon ses fins, n'a permis tout ce qui nous arrive, et qui nous paroît contraire, que pour la réussite mesme de l'entreprise parce que peutestre que Mrs Belgarde et Joly nous serons plus utile en France par leur zel a nous procurer a propos toutes sortes de secours, qu'ils ne nous le seroient en Africque par leurs présence ; quoique je ne désespere pas de les voir avec nous en Affricque.

» Voicy, Monseigneur, un règlement général, et des statuts généraux que je supplie tres instamment vostre Eminence de faire examiner, corriger et approuver de la Sacrée Congregation de la propagande avant mon départ si Elle le juge à propos.....

1^o La mission de Guinée a la coste d'Affricque, ne dependra jamais d'aucun corps particulier ny d'aucune autre congrégation que de celle de la propagande à Rome et aura pour protecteurs dans les différents royaumes d'Europe Messeigneurs les Nonces.....

2^o Les supérieurs en chefs de la mission de Guinée et résidants en Affricque, ne seront jamais nommés que par la Sacrée Congrégation de la propagande sur les représentations que luy en seront faites par délibération des missionnaires assemblés qui luy présenteront deux sujet d'entreux à choisir.....

3^o Dans la mission de Guinée, rien ne se fera pour peu considerable qui soit que par délibération du conseil auquel tous les missionnaires prêtres auront voix délibérative, soit que les supérieurs soient evesque ou non. Mais les supérieurs auront la voix prepondérante.

4^o Dans la mission de Guinée les supérieurs ne pourront ny placer dans les diverses employs les prêtres, ny les en changer qu'avec le consentement du Conseil et ils ne pourront former aucuns établissements sans la mesme formalité.....

5^o Les supérieurs de la mission de Guinée, soit placés dans les nou-

velles chretientés, soit nommés directeurs des Courses Apostolicques, seront soumis aux supérieur des chefs lieux, et ni les uns ni les autres, soit supérieurs de chefs lieux soit particuliers, n'entreprendront rien de considérable sans le consentement de leur conseil et le conseil ne sassemblera pas pour délibérer sur aucunes affaires qu'elle n'ayent étéés proposées huit jours auparavant, à moins que ce ne soit un cas urgent et que l'on n'ait pû prévoir ; et si l'affaire regarde le bien spirituel de la mission, on implorera les lumieres du St Esprit par la Ste Messe à laquelle tous les délibérants assisteront.

6° Dans toutte la mission de Guinée, on dira le mesme Bréviaire, et on observera le mesme ritz qui sera toujours le Romain.....

7° Les missionnaires seront tous uniformément habillés si les persécutions ne les obligent a se déguiser, la forme de leurs habits sera la mesme que celle des Ecclesiasticques séculiers du nombre et du corps des quels ils ne se sépareront jamais. La couleur de leurs habillements qu'ils seront peuteestre obligés de changer dans l'Affricque pour plusieurs bonnes et importantes raisons sera la moins salissante. Quand à la nature de l'étoffe ce sera toujours de la laine mais d'une tissure tres légère a cause des excessives chaleurs de ces pays.

8° Tous les missionnaires porteront, au col un crucifix d'un demi pied de long et indulgentié pour eux, et pour leurs pénitents. Ils le porteront ainsi pour de tres bonnes raisons ; et ils ne le quitteront jamais que la nuit encore feronts ils bien, s'ils le peuvent de ne pas s'en désaisir jamais. Ils le porteront sur leurs habits, et de nimporte quel métal, ou de bois ou d'yvoire. Jamais aussi ils ne se dispenseront de porter soit a leur costé soit dans leurs poches leur chapellet, et ils feronts tres bien pour l'œdification de le porter à leur costé...

9° Aucun missionnaire de Guinée ne singérera sous quelques pretextes que ce soit de faire aucun commerce, en achetant pour vendre, par prest ou par assurances, et en quelque maniere que ce soit, ny à son profit particulier, ny pour celuy de sa communauté, sous peine d'excommunication encouru par le seul fait. Et mesme peine portée contre tous et chacun de ses confrères qui auroient connivés conseillés, consentis, agis, ou fait agir, volontairement et avec pleine connoissance de la transgression du délinquant, pour le favoriser ; et le coupable ne pourra estre absous que par Mgr le Nonce ou par quelqu'un comis par luy à cet effet, excepté le cas de mort du coupable. Il ne sera jamais permis aux missionnaires que de faire les échanges ou ventes de leurs denrées provenantes de leur terrain ; excepté cependant le cas où les missionnaires seroient obligés de se déguiser en marchands à cause de la persécution, au quel cas ils n'encourroient aucunes peines, parcequalors ce ne seroit point la cupidité qui en seroit le

motif mais au contraire ce seroit le moyen ou de se sauver la vie ou de s'introduire chez ces peuples pour leur bien spirituel seulement

10^o Les missionnaires soit des nouvelles chrétientés, soit des courses, auront soin d'informer leurs supérieurs de tout ce qui leur sera arrivé d'intéressant d'avantageux et désavantageux, des obstacles, ou des progrès qu'ils feront, afin que les supérieurs en fassent un registre exacte qu'ils enverront chaque année et plus souvent s'ils le peuvent à Monseigneur le Nonce, qui sera très humblement supplié de le faire passer à la Sacrée Congrégation de la propagande afin qu'elle sache l'état de la mission.....

» Monseigneur Nous nous proposons de dresser par la suite un règlement plus détaillé quand nous serons un certain nombre, et un rituel particulier pour nos missions ; que nous prendrons en quelques temps la liberté de présenter à la Sacrée Congrégation, pour qu'elle ait la bonté de l'examiner. Les difficultés actuelles me prouvent toujours de plus en plus, la nécessité d'un Evêque pour l'établissement de cette mission ; tant à cause des bénédictions infinies attirerait sur nous, qu'à cause de la facilité que nous aurions à avoir tant de sujets que nous voudrions qui ne seroient pas prestres, que nous élevrions très aisément dans ces pays et que nous ordonnerions selon le besoin, d'ailleurs n'aurions nous pas besoins d'un evêque dans ces pays, soit pour le St Cresme, où pour la bénédiction des Stes Huiles, soit pour la confirmation que nous n'avons jamais reçus tant de marins Européens qui périssent à la côte de Guinée. Je désire de tout mon cœur, que la sacrée Congrégation se détermine enfin à nous accorder la permission de faire sacrer un de nous, sinon en France du moins par le 1^{er} Evêque que nous pourrions trouver en ces pays avec dispense de la présence de 3 Evêques. Je suis très respectueusement de votre Eminence Monseigneur le plus soumis de vos serviteurs

Gabriel DUROCHER
Missionnaire Apostolique ».

DOCUMENT N° 10.

(Arch., M. E., Volume 356, pp. 233-235. — 20 mai 1770).

M. Descourvières avait passé deux mois à S. Domingue en compagnie de M. Belgarde. Ils sont convaincus que les noirs adultes sont extrêmement lents, qu'ils mettent difficilement en exécution ce qu'ils promettent. Il faut de la patience et de la constance pour les presser sans cesse jusqu'à ce qu'ils agissent. On n'arrivera à des résultats sérieux que par l'éducation des enfants. M. Descourvières avait remarqué que surtout les femmes recevaient avec avidité l'instruction religieuse et la conservaient soigneusement. Il faut la collaboration de religieuses surtout pour l'éducation des jeunes filles qui ont toutes de la douceur, de l'esprit, qui sont laborieuses. Le rôle de la femme dans le relèvement du peuple sera prépondérant. Telle est leur conviction. Mais la réalisation sera difficile.

**Copie d'une lettre de M. Belgarde écrite
à M. le Général de St Lazare, ⁽¹⁾ communiquée et laissée
à M. l'Abbé de l'Isle Dieu ⁽²⁾ par M. l'auditeur le 30 aoust 1700.**

Au Cap ce 2 may 1770.

« Monsieur,

» J'ai reçu un extrait de la réponse que vous avés faite à M. Férís au sujet du projet que j'avais soumis à vos lumières sur l'établissement d'une communauté de Religieuses dans notre Mission. J'ai reconnu le doigt de Dieu dans l'approbation que vous lui avés donnée contre mon attente à cause des difficultés de l'exécution. Je ne doute plus que

⁽¹⁾ Il s'agit du supérieur général des lazaristes.

⁽²⁾ Pierre de la Rue, abbé de l'Isle-Dieu ; depuis 1734 jusqu'à 1777 vicaire général de Québec sans quitter Paris ; aumônier général des colonies de la nouvelle France.

Dieu ne soit l'auteur de ce projet depuis que vous l'avez approuvé et quelques grands que soient les obstacles que les hommes et les démons y opposeront, j'en poursuivrai l'exécution.

» Le pauvre M. Jolly est présentement seul dans la mission ⁽¹⁾. M. Descouvières ayant été contraint de repasser pour rétablir sa santé ruinée par les mauvais aliments qu'il a pris. Je l'ai retenu icy près de deux mois, tems qu'il a précisément employé à composer une grammaire *Kongo* qui nous applanit les difficultés pour l'étude de cette langue qui à ce moyen devient facile. J'ai aussi pris copie de son Dictionnaire et de tout ce qu'il avoit composé dans cette langue, dans laquelle il a fait d'heureuses découvertes.

» Le Roy de *Kakongo* n'a jamais voulu consentir à son départ tant il craint que les missionnaires ne quittent son Royaume, de sorte que M. Descouvières s'est embarqué à son insçu. « Ne vous en allés pas, lui disoit souvent le Roy, mais au contraire faites en venir un grand nombre d'autres, afin de nous instruire de la loi de Dieu ; nous ne nous changerons peut-être pas, ayant vieilli dans nos usages ; mais vos instructions serviront à nos enfans qui n'ont point encore contracté d'habitudes contraires à la Loi de Dieu ». Ce Roy les aime, les respecte, ainsy que le Makaye, son successeur future. Nous n'espérons pas néanmoins faire des progrès rapides parmi les hommes adultes vu leur paresse et bien d'autres obstacles, quoique Dieu puisse les lever par sa grace ; mais notre principal espoir est dans l'éducation des enfans, et surtout des jeunes filles qui ont toutes de la douceur de l'esprit, qui sont laborieuses, sans savoir faire autre chose que de labourer la terre et faire des nates.

» J'ai envoyé M. Descouvières à Rome pour exposer à la Propagande notre projet comme un moijen que nous jugeons nécessaire pour l'établissement de la Religion. Si on le goûte et qu'il puisse se procurer 20 à 25.000^{tt}, dont nous avons besoin pour son exécution, il partira pour se rendre à Kingué, pour y faire construire l'enclos régulier et les cases de Religieuses suivant vos sages conseils, afin que tout soit achevé lorsqu'elles arriveront. Je l'ai adressé à M. Tissot ⁽²⁾ ; je vous prie de le lui recommander encore ; nous avons grand besoin de son secours.

» Je trouve peu d'argent dans cette Colonie, non qu'il n'y soit bien commun, mais parce qu'on ne le prodigue pas en bonnes œuvres.

(1) A cette date, 2 mai 1770, il avait peut-être quitté la mission. On dit, qu'il partit quatre mois après M. Descourvières.

(2) M. Tissot, procureur général des lazaristes à Rome. Voir document n° 9, p. 61.

S'il se présentait à Paris ou ailleurs quelque occasion favorable de nous procurer une partie de cette somme, je vous prie de ne pas la laisser échapper afin de moins retarder l'exécution des desseins de Dieu.

» J'ai écrit à Tournon dans le Vivarès p^r y demander trois religieuses pour joindre aux deux que je compte avoir d'ici. Si on vous en écrit, je ne suis pas inquiet sur la réponse que vous ferés ; je préfère cette maison, à cause de sa régularité, et qu'une des religieuses d'ici que j'espère emmener y a fait profession.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect en union de vos saints sacrifices.

Mr votre etc. Signé : BELGARDE ».

DOCUMENT N° 11.

(Arch. M. E., Volume 356, pp. 236-240. — 20 juin 1770).

L'objet de la lettre de M. DESCOURVIÈRES est le même que celui de la précédente de M. BELGARDE, document n° 10, p. 67.

**Copie d'une lettre de M. Descourvières
écrite à M. le Général de St Lazare, communiquée et laissée à
M. l'Abbé de Lisle Dieu par M. l'auditeur le 30 août 1770.**

de Bourdeaux le 20 Juin 1770.

« Monsieur,

» Je pense que vous aurés appris de M. Feris mon départ de Malimbe en basse Guinée. J'ai quitté ce pays là avec bien du regret ; mais il ne me restoit guères d'espérance d'y pouvoir être utile et il semble que la Providence n'a permis que j'en sois sorti, que pour me mettre en état de procurer à cet établissement plus de solidité et d'y retourner bientôt pour y travailler avec plus de succès. J'ai passé deux mois en Amérique

avec M. Belgarde. Nous avons souvent conféré ensemble des moyens d'établir le plus sûrement la Religion en basse Guinée ; mais plus nous y avons réfléchi, plus nous avons reconnu l'utilité et même une sorte de nécessité de l'établissement de Religieuses dans le lieu de la mission ; sans cela nous aurons bien de la peine et selon les apparences peu de succès ; mais avec cela les espérances paroissent les plus solides et les plus certaines. Le Roy de Malimbe verroit cet établissement avec bien du plaisir, car il a témoigné un grand desir de voir un plus grand nombre de missionnaires. Il craint extrêmement d'en être privé ; mais comme il nous faudroit des secours un peu considerables pour commencer une entreprise de cette sorte, M. Belgarde a jugé à propos de m'envoyer à Rome pour faire part de ce dessein à la Sacrée Congrégation de la propagande et l'engager à y contribuer, s'il est possible. On nous a refusé la permission de quêter pour cette bonne œuvre à St Domingue. C'est ce qui nous oblige de recourir à Rome. Je profiterai de ce voyage pour faire renouveler les pouvoirs de M. Belgarde et obtenir s'il le faut, l'obédience ou la permission de sortir p^r les deux Religieuses du Cap qui se destinent à la Mission. J'espère profiter des conseils et des connaissances que pourra me donner M^r Tissot, votre procureur général à Rome. Si vous avés occasion de lui écrire, je vous prie de vouloir bien l'engager à rendre ce service à notre mission. Il seroit aussi important que je sçusse qui sont les sujets qui se destinent ou qui sont partis pour la mission. Nous attendions de jour en jour M. du Rocher ou quelqu'autre, lorsque je suis parti de Malimbe. Mais j'ai appris au Cap qu'il n'étoit encore parti personne à la fin de l'année dernière. Je vous serois obligé, si vous vouliez me faire savoir ou à Marseille par vos MM. que j'aurai l'honneur d'y voir ou à Rome par M. Tissot, si vous sçavés quelques missionnaires qui soient partis pour cette mission, où qui s'y destinent, s'ils ont des lettres de Missionnaires ou non. Je suivrai exactement le conseil et les avis que vous voudrés bien me donner. S'il y a espérance de former l'établissement, que nous projettons, je me propose de repartir pour Malimbe le plutôt que je pourrai après mon retour de Rome, pour faire faire d'avance les bâtimens et les enclos dont nous aurons besoin. Après quoi M. Belgarde viendra avec les Religieuses. Ma santé est presque entièrement rétablie. J'ai laissé à M. Belgarde toutes les connoissances que j'ai sur la langue de Malimbe par écrit, et j'ai continué pendant la traversée à l'étudier de plus en plus ; nous en savons bien assés pour pouvoir nous assurer d'apprendre aisément ce qui nous manque. Je vais partir d'ici p^r aller à Marseille, où j'espère m'embarquer jusqu'à Civita Vecchia ou d'autres ports près de Rome. M. Belgarde se proposait de

vous écrire du Cap françois ; mais comme ma traversée a été plus courte que je ne pensais, je crains que sa lettre qu'il n'aura écrit qu'après mon départ, n'arrive trop tard. C'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous adresser la présente. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur

votre très humble serviteur

Signé = DESCOURVIÈRES p^{tre}
missionnaire Ap^{que} de la mission de Loango ».

DOCUMENT N° 12.

(Arch. M. E., Vol. 356, p. 285. — 27 mars 1771).

La lettre qui suit semble indiquer que M. Descourvières ne se rendit pas à Rome. Le Cardinal CASTELLI, dans cette lettre, ne fait aucune allusion aux religieuses, que MM. Belgarde et Descourvières voulaient établir dans la mission. Il a été tenu au courant de la situation par l'abbé DUROCHER (Document n° 9, p. 60).

**Copie d'une lettre (en latin) du Cardinal Castelli,
Préfet de la S. C. de la Propagande, adressée à M. J. Descourvières,
missionnaire apostolique du Royaume de Loango,
le 27 du mois de mars de l'année 1771.**

M. Belgarde m'a communiqué ce qu'il vous a écrit concernant votre retour au Royaume de Kakongo.

Je ne doute pas que la S. Congrégation approuve votre dessein. Mais pour que tout se fasse selon les règles de l'expérience et de la prudence, avant de rien décider, il est opportun d'attendre le retour en France de M. Belgarde à qui le gouvernement de la Mission a été confié. Alors on fixera le nombre des mission-

naires. Ceux-ci ne feront pas défaut, car on m'a annoncé que quatre prêtres veulent s'adjoindre aux autres missionnaires. Il n'est donc pas nécessaire que vous cherchiez à en recruter encore. Vous savez fort bien qu'il n'est pas expédient que beaucoup de missionnaires, en un seul groupe, se rendent là-bas, avant qu'on ait assuré la stabilité de la Mission. J'ai donc jugé complètement inutile d'adresser à vous maintenant les lettres concernant le choix des ouvriers qui seront remises à Son Éminence l'Archevêque de Besançon. Quant au subside que vous demandez, il y a lieu d'espérer que la Sacrée Congrégation ne manquera pas de vous aider selon son pouvoir. Mais en vérité, il y a tant de missions à soutenir que, tout en agréant votre requête, elle ne pourra vous allouer qu'un faible secours à cause de la modicité de ses ressources financières.

Je n'ai rien d'autre à vous écrire pour le moment. Je me réjouis de votre excellente santé ; je prie Dieu de vous accorder toute prospérité et je me recommande instamment à vos prières.

Rome, 27 mars 1771.

Votre dévoué,

Joseph M. Cardinal CASTELLI, préfet.

A M. Joseph Descourvières

Usie. (Usiers ? — Doubs).

DOCUMENT n° 13.

(*Acta* 1771, fol. 301, n° 11. — Cong. 19 nov. 1771).

Ce document est extrait des registres de la Propagande qu'on appelle : *Acta*. Les *Acta* contiennent les décisions prises par les Cardinaux après examen des lettres ou requêtes qui leur sont soumises. Une lettre de M. BELGARDE fut examinée en séance du 19 novembre 1771.

M. BELGARDE avait manifesté son intention de restaurer la mission et exposé ses projets. La Propagande fit répondre *juxta mentem* selon les dispositions exprimées par les Cardinaux. Ces dispositions étaient favorables.

Deux des prêtres associés se rendirent à Paris en 1772, pour faire part de leurs observations aux personnes les plus capables de les aider de leurs lumières. Les Archevêques de Paris et de Tours donnèrent des louanges à leur zèle.

La mission ouverte, il y a quelques années au royaume de Loango et autres lieux voisins de la Guinée, ayant été abandonnée pour manque de vivres et à cause des maladies, Monsieur Belgarde qui en était Préfet, propose aux Cardinaux de la recommencer. Il dit qu'il compte avoir bientôt huit prêtres français tous prêts à sacrifier leurs sueurs et même leur vie pour le service divin, pour l'augmentation de la religion et pour le salut des âmes. Mais l'expérience lui a montré qu'il n'est pas possible que les Européens puissent subsister en ces parages, s'ils ne pensent d'abord au moyen d'assurer les vivres et de construire une habitation. On ne peut rien attendre sous ce rapport de ces populations accoutumées à vivre presque comme des bêtes sans aucun art et sans souci de cul-

tiver la terre. A cause de cela il estime nécessaire de joindre au nombre susdit de missionnaires, 12 laïcs pour le but énoncé ci-dessus, ce qui ferait un total de 20 personnes. Pour transporter tout ce monde et leurs bagages, il dit qu'il faudrait dépenser environ 6 mille écus (*scudi*). Il ajoute qu'on rencontrera plusieurs autres difficultés, principalement de la part des capitaines qui ne reçoivent pas de bon cœur des missionnaires sur leurs bateaux. Il a donc conçu le projet d'acheter une barque, de l'armer en France ou à *Civita Vecchia* et de la charger de tous leurs bagages et de tout le personnel. Il espère que quelques-uns des missionnaires pourront la conduire à destination. Même en suivant ce projet, il faudra encore une somme bien grande. Il n'a pu trouver que peu d'aumônes auprès de quelques bienfaiteurs. Pour cela il demande à la Propagande, si elle approuve le projet, de vouloir concourir à l'exécution par un subside.

Rescriptum

Relata et scribatur juxta mentem.

DOCUMENT n° 14.

(Arch. M. E., Volume 254, p. 497. — 17 février 1772).

M. Descourvières, en 1772, habitait au Séminaire des Missions étrangères de Paris, dont il deviendra membre le 5 novembre 1776.

Décret de la S. Congrégation de la Propagande.
porté en sa séance du 17 février 1772.

Sur le rapport du R. P. S^r Étienne Borgia,
La Sacrée Congrégation a déclaré Missionnaire Apostolique dans le Royaume de Loango et autres lieux

limitrophes jusqu'au fleuve Zaïre et pas au-delà, pour sept ans, le S^r Descourvières, prêtre séculier de nationalité française, sous la direction toutefois et la préfecture du S^r Pierre Bellegarde, prêtre séculier comme plus haut, ou d'un autre que la Sacrée Congrégation aurait nommé Préfet ou Vice-Préfet, à qui il doit parfaitement obéir, dont il recevra les facultés nécessaires pour s'adonner aux Missions selon l'autorité totale ou partielle qui lui sera accordée. Il se soumettra toujours à la direction du Préfet ou Vice-Préfet tant pour les facultés que pour les lieux et le temps où il en sera fait usage. D'aucune façon il ne pourra en faire usage en dehors des limites de sa Mission et, ni avant ni après le séjour dans cette Mission, il ne pourra jouir d'aucune exemption ou privilège.

Donné à Rome le 7 mars de l'année indiquée plus haut.

Joseph M. Cardinal CASTELLI, Préfet.

Étienne BORGIA, secrétaire.

DOCUMENT N° 15.

(Arch. M. E., volume 356, pp. 259 et ss. — 1772 ?)

En tête de ce document et du suivant, une autre main que celle de l'auteur annote qu'ils furent écrits après 1775. Mais leur contenu indique qu'ils furent écrits à une date antérieure. Il se peut qu'ils furent composés par MM. BELGARDE et DESCOURVIÈRES avant les démarches faites à Rome, par écrit, par M. BELGARDE (voir document n° 13). Il est possible aussi que ce soit le mémoire dont parle PROYART, qui fut imprimé à Paris en 1772 et dont M. DESCOURVIÈRES fut l'auteur. Nous lisons

dans PROYART, pp. 281, 282 : « Deux d'entre eux (des missionnaires) se rendirent à Paris en 1772, pour faire part de leurs observations aux personnes les plus capables de les aider de leurs lumières. Les Archevêques de Paris et de Tours donnèrent des louanges à leur zèle. Leur projet fut examiné dans un *Conseil* de personnes prudentes et éclairées qui l'approuva. Il fut rendu public par un petit Mémoire imprimé à Paris, chez Knapen. »

Le « Mémoire », document n° 16, finit comme suit : « On prie le *Conseil* de décider sur cet exposé si l'on doit reprendre cette mission ou l'abandonner. » Cela fait penser que ce « Mémoire » fut rédigé en 1772.

Le contenu des documents n°s 15 et 16 est identique, sauf un petit aperçu sur les tentatives d'apostolat des quatre premiers missionnaires que nous faisons suivre ici.

Nous mettons en note du document n° 16, quelques détails extraits de ce document n° 15.

**Mémoire ou l'on expose
les raisons de tenter de nouveau la mission de Loango en Afrique
et ou l'on invite les fidèles à y contribuer de leurs prières
et de leurs aumones.**

« En 1765 Clément XIII donna à trois prêtres françois tous les pouvoirs nécessaires pour établir une mission à la côte de Loango, depuis la ligne equinoxiale jusqu'au fleuve du Zaïre dont l'embouchure est par les 6 d. de latit. merid. Ils s'y rendirent l'année suivante. Après un séjour de six mois l'un d'eux mourût d'épuisement. Des maladies continuelles et le défaut de secours ôtant aux deux autres toute espérance de pouvoir apprendre la langue du pays, ils crûrent devoir renoncer à leur entreprise au moins pour un tems. Deux ans ne s'étoient pas encore écoulés depuis leur arrivée à Loango, qu'ils s'embarquèrent pour repasser en France.

» Peu de tems après leur départ de Loango, deux nouveaux missionnaires qu'ils avaient attendus depuis longtems y arrivèrent. Affligés de s'y voir seuls, ils attendirent de la divine providence le secours qu'ils se promettoient des connoissances des deux premiers ; mais de fortes raisons les déterminèrent à se fixer dans le Royaume de

Kakongo voisin de celui de Loango. Le Roi du pays les reçût avec bonté ; il leur fit donner un logement et des vivres. La plûpart des habitans leur temoignerent beaucoup d'estime et d'affection ; quelques uns même promîrent de renoncer aux objets de leurs superstitions si les missionnaires consentoient à demeurer parmi eux pour leur apprendre à connoître et à servir le vrai Dieu.

» Ceux-ci s'appliquèrent sans relâche et avec beaucoup de succès à apprendre la langue du pays ; mais l'étude forcée qu'ils en firent altéra beaucoup la santé d'un d'eux. Au bout d'un an et demi il fût contraint, à son grand regret, d'abandonner la mission : quatre mois après, son collègue, se voyant seul, fût obligé de prendre le même parti.

» Deux des quatre Missionnaires revenus de Loango, d'après le conseil de plusieurs personnes prudentes et expérimentées ont formé le dessein de tenter de nouveau cette mission, à l'aide de quelques compagnons animés du zèle de la conversion des idolâtres et de la propagation de la foi. Entre les raisons qui appuyent leur projet et sur lesquelles ils fondent leurs espérances, voici les principales »...

DOCUMENT N° 16.

(Archives M. E., volume 356, pp. 275-283. — 1772 ?)

Voir les remarques faites pour le document n° 15.

Mémoire

**dans lequel on propose les raisons qui paraissent
autoriser une nouvelle tentative dans la mission
de Loango et les obstacles qui paroissent s'y opposer, afin
de connoître s'il est prudent d'y retourner ou si l'on doit
l'abandonner.**

« Raisons de continuer cette mission :

» 1° La vocation de celui des missionnaires auquel Dieu a donné le désir de porter les lumières de l'Évangile aux peuples de cette mission était tellement marquée du doigt de Dieu, qu'aucune des personnes éclairées qui ont été consultées, n'ont pu se dispenser de le reconnoître. Dieu auroit-il voulu manifester si clairement sa vocation, uniquement pour luy faire faire un séjour de vingt et un mois dans ces pays sans

aucun fruit pour les peuples qui l'habitent. La divine Providence auroit-elle voulu que deux autres missionnaires, qui avaient aussi des preuves de vocation des plus certaines et des plus autorisées par les meilleurs conseils, se fussent fixés dans cette mission, n'y trouvant plus leurs confrères, y eussent appris la langue, et l'eussent réduite en principes malgré les difficultés presque insurmontables qu'offroit cette étude ; si Dieu n'avait pas eu des desseins de miséricorde sur ces peuples ?

» 2^o Les missionnaires ont une entière liberté d'entrer dans le país, de s'y établir, de le parcourir en habit ecclésiastique, et d'y annoncer publiquement l'évangile, sans courir aucun danger de persécution. Ils sont mesme désirés par le Roy de Kakongo et ⁽¹⁾ par plusieurs des principaux habitants, qui leur ont promis de les écouter favorablement et de les laisser baptiser et instruire leurs enfants. Cet avantage est si grand qu'il paroît seul capable à déterminer à continuer cette mission.

» 3^o Ces peuples ont d'excellentes qualités naturelles qui les rendent propres, ce semble, à former aisément de parfaits chrétiens. 1^o ils sont doués d'une singulière douceur ; il est rare d'entendre des contestations un peu vives entre eux. On n'y voit presque jamais de batteries. 2^o Ils sont remplis d'affection les uns pour les autres, et se soutiennent reciproquement. 3^o Exceptés ceux qui se mestent du commerce avec les étrangers, ils n'ont point d'attachement aux biens ; ils partagent volontiers ce qu'ils ont avec le premier qui paroît en avoir besoin, fut-il étranger. 4^o Ils menent la vie la plus mortifiée, au travail près, vivants pour la pluspart d'un peu de magnoc, et de quelques autres racines ou fruits, couchants sur la dure. 5^o Ils ont beaucoup de docilité ⁽²⁾, surtout les femmes, qui paroissoient assez rarement devant les trois premiers missionnaires sans se couvrir auparavant la gorge, parcequ'ils leur avoient témoigné en arrivant qu'il convenoit qu'elles le fissent. 6^o Ils ont une singulière pudeur, ignorent ce qui damne tant d'eupéens, ces fréquentations et assiduités entre jeunes gens de different sexe, ces embrassements, baisers etc., dont ils ignorent mesme les noms. Il est vrai qu'ils dansent souvent, mais les hommes dansent toujours séparément des femmes. Lorsque une femme

(1) Et par le Makaïa son successeur présomptif.

(2) Ils conviennent que les instruments de leurs superstitions n'ont aucune vertu, puisqu'ils sont sans sentiment, « mais (disent-ils pour justifier la confiance qu'ils y mettent), nous faisons ce que nous avons vu faire à nos pères. Jusqu'à présent personne ne nous a appris autre chose ; demeurez avec nous pour nous instruire et nous jetterons à la mer tous nos fétiches » (C'est le nom qu'ils donnent en notre langue aux objets de leurs superstitions). Document n^o 15.

passer une rivière profonde, et que pour cela elle est obligée de se deshabiller, les hommes, du plus loin qu'ils l'aperçoivent, se détournent jusqu'à ce qu'elle soit passée et revêtue. 7^o Ces peuples témoignent beaucoup d'amitié aux missionnaires ; ils ont fait tout leur possible pour déterminer les deux derniers à se fixer chez eux. Ceux qui étoient les moins bien intentionnés, ne laissoient pas de leur faire politesse. Ils leur disoient, lorsqu'ils les menacoient de les quitter, s'ils ne vouloient pas se convertir. « Ne nous quittez pas, demeurez ici ; vous ne nous convertirez pas à la vérité, nous sommes trop coquins, nous avons vieilli dans nos mauvaises habitudes, nous ne saurions changer à present, mais vous instruirez nos enfants, et vous en ferez d'honnêtes gens ». 8^o Ils ont la facilité à retenir les vérités de la religion. Voici un fait qui le prouve. Mr. Joli, l'un des deux missionnaires de Kakongo, récita pour la première fois dans la langue du pays vers la mi-avril 1769, dans la ville de Kinguelé les commandements de Dieu ; une femme présente les écouta avec tant d'attention qu'elle en recita plus d'un mois après à M. Descourvières son confrère une bonne partie mot à mot comme elle l'avoit entendu.

» 4^o Les missionnaires pourront facilement y trouver le vivre et le vêtement. Il n'en coûtera que pour le passage, supposé qu'ils ne l'obtiennent pas gratuitement, et pour porter avec eux les provisions nécessaires pour les premières années. Encore la somme nécessaire pour faire face à tout ne montera-t-elle pas au-delà de 10.000 francs dont ils ont déjà plus de la moitié.

» Comme on seroit peut être inquiet sur les moyens qu'ils prendront pour subsister et pour se vêtir dans le lieu de leur mission, on va entrer à cet égard dans un détail qui, quoique abrégé, semble suffisant pour tranquilliser un homme prudent.

» La terre n'est point partagée, elle appartient au premier occupant. Les missionnaires pourront user du droit commun en prenant autant de terre qu'ils jugeront à propos, et dans l'endroit qu'ils voudront choisir pourvu qu'un autre avant eux n'y ait pas encore fait d'acte de propriété en la cultivant. Personne ne s'y opposera, pourvu qu'ils fassent un petit présent au prince qui prétendra avoir le terrain dans sa principauté, suivant l'usage. Il ne manque pas de terre inculte, quoique très bonne dans le pays. Ils pourront aisément faire enfermer leur terrain de haies de citronniers qui y viennent très bien, le faire labourer par deux ou trois laboureurs pieux qui par pur zèle de la gloire de Dieu et de leur salut s'offrent à les suivre dans leur mission ; qui apprendront aux gens du pays à travailler avec eux, et surtout aux jeunes gens que les missionnaires élèveront pour aider dans la suite à instruire leurs compatriotes. Ce travail suffira pour les faire vivre tous ne travailleroient-ils que chacun deux heures par jour.

» La terre est si fertile qu'on peut faire deux et mesme trois recoltes si l'on vouloit, de bled de turquie, sur la mesme terre dans l'espace de six à sept mois. Le ris y viendra très bien, ainsi que le millet. On a mesme quelque espérance d'y faire venir le froment et d'autres grains. Le magnoc accommodé en cassavre comme à St Domingue, ou en farine comme à la Martinique, forme une nourriture assez saine. Le païs produit d'autres racines assez bonnes et de fort bons fruits, qu'on peut avoir dans tous les mois de l'année, et dont on peut faire du pain et du cidre. Ils pourront se procurer une basse cour et des bestiaux ; les paturages y sont abondants. Le gibier y est commun, et s'ils avoient un laïc chasseur, il leur procureroit par sa chasse une partie de la vie. Quant à l'habillement, on fait dans le païs, une sorte de toile, qu'on peut teindre en noir, dont ils feroient aisément des soutanes au deffaut d'autres etoffes. On y peut faire aussi de la toile de cotton. ».

Obstacles à la mission et moyens de les surmonter.

« **1^{er} obstacle.** Le peu de disposition des habitants du royaume de Loango et des Royaumes voisins, pour recevoir l'évangile. Les tentatives inutiles des missionnaires, qui ont quitté le païs sans y avoir fait de chrétiens, après y avoir séjourné plusieurs années, semble prouver le défaut de dispositions.

» Le moyen de s'assurer des dispositions de ces peuples par rapport à l'évangile, seroit de leur annoncer intelligiblement les vérités de la religion et les raisons d'y adhérer. C'est ce que les missionnaires n'ont pu faire jusqu'à présent d'une manière suffisante. Des trois premiers qui sont partis pour cette mission en 1766, l'un, mourut au bout de six mois, et les deux autres, presque toujours malades, et occupés à se soigner réciproquement, ne purent apprendre la langue, manquants d'ailleurs d'interprètes qui sçussent assez de françois pour les aider, de sorte que ils n'ont pu parler des vérités de la religion qu'à ceux qui entendent un peu de mauvais françois, mais pour qui le commerce d'esclaves et la fréquentation des européens mettent un grand obstacle à la grâce, lequel ne se trouve pas dans ceux qui ne sçavent point de langue étrangère.

» Quant aux deux autres missionnaires, il leur a fallu une année entière pour ébaucher la connoissance de la langue ; et ce ne fut qu'après ce temps que l'un d'eux étant tombé malade et hors d'état de rien faire, l'autre prescha publiquement tantôt une partie, tantôt une autre d'un seul et mesme discours qu'ils avoient composés ensem-

ble dans la langue du païs, sans pouvoir encore comprendre les objections qu'on luy faisoit, ni y repondre. Ce fut sur ces entrefaites que la maladie de son confrère continuant toujours l'obligea de repasser en Europe après quelques mois de maladies ; l'autre se voyant seul prit aussi le parti de s'en revenir quatre mois après, pendant lesquels il pût rarement s'absenter pour repeter son instruction, dans la crainte d'estre volé en quittant sa case ; de sorte que les instructions qui ont été faites dans le royaume de Kakongo, ne montent pas à plus de douze d'un quard d'heure chacune ; encore furent-elles faites en différents endroits, et rarement les mesmes personnes en entendirent deux. D'ailleurs on ne peut pas dire que ces instructions ayent été sans fruits. Le but de leur petit discours estoit d'engager les peuples à écouter les vérités qu'ils venoient leur annoncer et la plupart promirent qu'ils les écouteroient, et qu'ils feroient tout ce qu'on exigeroit d'eux pour servir Dieu ⁽¹⁾. Un fils du roy, nommé Boman, âgé de 30 ans, qui n'avoit qu'une femme, leur fit tant d'instances pour le bâtiser qu'il se facha des délais qu'on vouloit exiger pour l'éprouver. Le Nègre qui leur servoit de domestique et qui est le seul qu'ils aient pu instruire avec un peu d'exactitude, désiroit ardemment le Baptême, jusqu'au point d'estre prêt à tout quitter pour les suivre lorsqu'ils s'en sont allés, afin de devenir chrétien. Il a repassé en effet avec le dernier, et a été baptisé à St Domingue ⁽²⁾.

» **2^e obstacle.** Le caractère de ces peuples, qui passent pour traitres, cruels, se vendant les uns les autres, mesme les pères et mères leurs enfants ; ils sont indifférents, sans prevoyance, la plupart ne réfléchissants point. La polygamie est en usage parmi eux ; ils volent toutes les fois qu'ils peuvent le faire sans se trop exposer, et leur paresse est extrême.

» Le moyen de changer le caractère de ces peuples, quand mesme on le supposeroit aussi vicieux, que le dépeignent les mariniers qui ne voient dans ce païs là que ceux qui sont le plus derangés, c'est la grâce mesme de l'évangile. Tous les hommes sont appelés à la connoissance

(1) Un d'eux nommé Tamaponda, époux d'une Princesse, estimable par son bon sens, sa probité ses connoissances naturelles et fort considéré soit de ses compatriotes, soit des étrangers, fut si frappé d'entendre le peu de vérités chrétiennes qu'on lui annonçoit, qu'il s'écria « Je veux être chrétien quand dans tout le pays, je devrois être le seul ».

(2) Un des enfants que les Missionnaires avoient bâtisés étant mort peu de jours après avoir reçu le batême, ses parens pénétrés des vérités qu'ils avoient apprises, ne sachant pas que les missionnaires étoient à portée de les entendre, s'écrièrent dans les premiers transports de leur douleur : Ah ! il est mort, mais heureusement, il a été batisé ; le voilà presentement avec Dieu dans le ciel.

de Jesus Christ, ce qui ne seroit pas vrai si le caractère dominant d'un peuple, y mettoit un obstacle invincible. D'ailleurs on soit parmi les peuples, mesme catholiques, des vices et des désordres dominants et presque universels, qui néanmoins n'empêchent pas de travailler à leur salut.

» Mais les missionnaires ont remarqué que les vices qu'on attribue à ces peuples ne sont pas à beaucoup près si multipliés ni si universels qu'on le publie. 1^o L'on convient que les nègres de la Côte d'or sont traîtres et cruels, mais le caractère de ceux de la côte de Loango est tout-à-fait opposé ; personne n'en peut disconvenir. 2^o Dans les royaumes où les missionnaires ont été, les pères et mères ne vendent jamais leurs enfants ; il est mesme deffendu par les loix du païs de vendre aux Européens des negres natifs du mesme royaume ⁽¹⁾ fussent-ils nés esclaves, à moins qu'ils n'ayent mérité ce chatiment par quelque crime. 3^o L'on convient de l'indifférence de ces peuples pour quantité de choses que nous recherchons, parce qu'ils ne les connoissent pas comme nous. Est-il surprenant qu'ils écoutent avec indifférence des vérités dont ils ne conçoivent pas l'importance. Si l'on étoit parvenu à les bien convaincre de la rigueur des peines de l'enfer, de l'excellence des biens du paradis et de l'éternité de l'un et de l'autre, certainement cette indifférence cesseroit. Un missionnaire a mesme remarqué quelques uns qui l'écoutoient leur exposer familièrement les peines de l'enfer, quoique ce fut dans un mauvais françois qu'ils n'entendoient guère, paroistre touchés jusqu'aux larmes. Les mesmes vérités souvent annoncées dans leur langue naturelle produiroient certainement leur effet sur plusieurs. On voit en effet dans le Congo, voisin de la mission en question, des nègres à peu près du mesme caractère qui, malgré le peu de secours spirituels qu'ils ont, demeurent fort attachés à la religion catholique qu'ils ont embrassée depuis 1484 ⁽²⁾. Plusieurs mesme de ceux qu'on transporte de Loango et de Kakongo dans nos colonies, y servent Dieu fidelement, et mesme avec ferveur lorsqu'ils en ont la liberté et qu'on a soin de les faire instruire. 4^o Leur peu de prévoyance vient de leur peu de besoin. Contents de quelques racines, quelques légumes, et quelques fruits pour leur nourriture ; d'une cabane de joncs ou de branches de palmiers pour leur logement ; et d'une simple natte étendue sur la terre pour leur servir de lit ; ils passent leurs jours sans inquiétudes et sans soucis ; plus heureux en

(1) Le grand nombre des captifs que les étrangers achètent à la côte de Loango, c'est de l'intérieur de l'Afrique qu'on les amène (cfr Rinchon. *La Traite et l'Esclavage*, p. 88, 89).

(2) Les premiers baptêmes eurent lieu au Soyo en 1491.

ceci que les grands parmi nous, continuellement agités du soin de perpétuer ou d'augmenter leur grandeur. Mais la nécessité et la difficulté du salut une fois bien connues, les portera sans doute à pourvoir aux moyens de l'assurer. 5^o Ils réfléchissent peu, parceque rien ne les y excite. On ne leur a appris aucune science. Les Européens qui y vont craignent de leur procurer des connoissances, qu'ils acquièrent néanmoins avec facilité lorsque on les leur communique dans nos colonies, où ils excellent dans plusieurs arts, ce qui suppose de la réflexion. Il n'est pas au surplus nécessaire de tant réfléchir pour estre un bon chrétien ; il suffit d'estre convaincu des vérités de la religion et de les pratiquer fidelement ; et il est plus aisé de les en convaincre que nos prétendus philosophes, parcequ'ils conviennent qu'ils ne connoissent pas les choses de Dieu et qu'ils avouent que leur esprit est trop borné pour pouvoir les comprendre. Cette simplicité paroît la meilleure disposition à la foy, surtout dans un peuple qui n'a point de système de religion. 6^o La polygamie, si commune dans tous les païs chauds n'a pas mis ailleurs d'obstacles invincibles à la publication et à l'acceptation de l'évangile ; pourquoy en mettroit elle à Loango et dans les royaumes voisins où la moitié des hommes, au moins, ou n'ont point de femme, n'en pouvant trouver, ou n'en ont qu'une, ne pouvant s'en procurer plusieurs. Sont-ils bien fortement attachés à cet usage ? Il ne le paroît pas, puisque le roy et les principaux du royaume de Kakongo ont témoigné désirer ardemment l'établissement de la religion catholique, quoiqu'ils scussent parfaitement qu'elle ne souffre pas la polygamie. 7^o Quant au vol l'on ne croit pas que ce soit un vice invétéré ni universel chez eux ; l'on pense qu'ils ont appris à voler des Européens mesmes ; l'on n'a pas remarqué en effet, que ceux qui demeurent dans les terres sans s'occuper du commerce se volassent fréquemment les uns les autres, la plupart ne fermant jamais leur porte, et ils prouvent l'horreur qu'ils ont du vol par la punition qu'ils font subir au voleur. 8^o Pour leur paresse, l'on convient qu'elle est grande par rapport à un grand nombre d'hommes, surtout de ceux qui se mêlent de commerce ; mais toutes les femmes, et plusieurs des hommes qui habitent l'intérieur des terres travaillent autant que le climat peut le permettre. On peut d'ailleurs vaincre la paresse naturelle du grand nombre en leur multipliant les exercices publics de la religion, en leur apprenant à travailler ; et en les y excitants par l'exemple des missionnaires et des laïcs qui les accompagneront.

» **3^e obstacle.** Le climat, malsain par l'humidité de l'air qu'on y respire, par la chaleur excessive qu'on y ressent, par la mauvaise nourriture qu'on y trouve. Il ne paroît pas convenable d'y sacrifier

de bons prestres qui periront vraisemblablement de misère avant que d'y avoir fait un bien considérable.

» Cet obstacle ne paroist pas insurmontable aux missionnaires, quoiqu'il soit vrai en général que la côte de Loango est malsaine. On y trouve néanmoins des endroits assez sains, surtout dans le royaume de Kakongo. Tout le monde convient que l'isle St Domingue est au moins aussi malsaine que ce dernier royaume. De 1769 à 1770, il est mort à St Domingue dans la dépendance du Cap françois six pères capucins sur douze, quoiqu'ils eussent une nourriture convenable ; au lieu que les missionnaires de Loango n'ont perdu qu'un confrère sur cinq qui ont été dans la mission et qui y ont resté 16 et 20 mois ⁽¹⁾, et qui y ont manqué des choses les plus nécessaires à la vie. Oserait-on conclure de ce que St Domingue est mal sain, qu'on ne doit plus y envoyer de missionnaires ? Craindroit-on lorsqu'il s'agit de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, d'aller dans un païs où les marchands vont pour faire fortune ?

» Au reste ce n'est pas seulement le mauvais air qui a été cause des maladies qu'ont éprouvées les missionnaires. Ils conviennent qu'ils y ont donné occasion par bien des imprudences faute de connoître le climat. Mais l'ayant expérimenté, ils prendront à l'avenir des précautions plus sages ; ils fixeront leur demeure dans un lieu sain et élevé, ils s'abstiendront de travaux excessifs, surtout pendant les grandes chaleurs ; sachants la langue lorsqu'ils arriveront, ils ne seront pas astreints à une étude si applicante.

» Quant à la nourriture du païs, il est vrai qu'elle a nui aux missionnaires parcequ'elle étoit mal préparée, et parceque ils ont voulu s'y habituer trop promptement, surtout les trois premiers qui se sont refusés les dix premiers mois toute autre nourriture ; ce qui ne leur a pas réussi, et leur a fait concevoir qu'ils ont besoin de porter avec eux en repassant dans leur mission des provisions pour les commencements, afin de se faire par degrés à la nourriture du païs, et d'avoir le temps de cultiver la terre pour en tirer des vivres plus analogues à leurs tempéraments.

» **4^e obstacle.** L'opposition des négociants au succès de cette mission qu'ils traversent dans la crainte qu'elle ne fasse tomber le commerce des esclaves qu'ils font sur la côte de Loango.

(1) MM. Belgarde et Sibire y restèrent de septembre 1766 à mai ou début juin 1768, 20 mois. M. Descourvières y resta de fin août 1768 à fin décembre 1769 ou début janvier 1770. Ces détails montrent clairement que ce « Mémoire » fut écrit longtemps avant 1775.

» Cet obstacle ne paroist pas plus difficile à surmonter que les précédents. Dans le nombre des négociants il s'en trouve certainement assez qui auront assez de religion pour leur accorder le passage, supposé mesme qu'ils n'y soient pas contraints ; et l'opposition de ceux là mesme qui cherchent à traverser cette entreprise par d'aussi mauvais motifs, prouve assez que c'est l'œuvre de Dieu qui ne manque jamais d'être traversée par les artifices du démon. Cette opposition prouve encore qu'ils sont persuadés qu'on parviendra enfin à établir la religion dans ces païs, puisqu'ils n'ont rien à craindre pour leur commerce sans cet établissement de la religion.

» **5^e obstacle.** Le défaut de fondation, ce qui fera bientôt tomber la mission, vû surtout qu'elle n'est attachée à aucun corps pour entretenir la succession des missionnaires.

» Cet obstacle n'a pas empêché que beaucoup de personnes éclairées n'ayent approuvé le premier départ des missionnaires, quoique les esperances du succès fussent alors bien moindres qu'à present ; comptants sur la divine Providence qui ne manqueroit pas de pourvoir aux moyens de perpetuer son œuvre, ils ne se sont pas trompés, puisque les aumônes qu'ils ont reçues dans l'espace de cinq ans montent à plus de seize milles livres, qui ont servis à frayer à toutes leurs dépenses, sans compter ce qu'ils ont déjà reçu depuis pour une nouvelle entreprise, et ce que quantité de personnes pieuses promettent pour l'avenir. Outre cela, comme on l'a déjà remarqué, l'expérience des missionnaires les met en état de pourvoir à très peu de frais à leur subsistance pour l'avenir. Et quand mesme on supposeiroit qu'on ne voit pas encore quels sont les moyens dont la Providence se servira pour perpetuer la mission, faudroit-il pour cela abandonner à eux-mesmes des peuples qui sont évidemment dans une nécessité extrême spirituelle dont on peut les retirer, puisqu'ils le demandent et le desirent eux mesme ?

» Mais les missionnaires prevoyent plusieurs moyens de soutenir cette mission. Ils conviennent qu'il est à propos qu'ils tiennent à quelque corps pour cet effet, du moins dans la suite ; car pour les premières années il leur suffira peut-estre de laisser en france quelqu'un d'eux pour prendre soin de former et d'envoyer des missionnaires, avec les petits rafraichissements necessaires. Ce ne sont pas les prestres qui manqueront, ils sont actuellement cinq prestres qu'on a bien choisi dans un plus grand nombre d'autres qui desiroient egaleement se consacrer à cette bonne œuvre ; ils peuvent choisir parmi ces derniers ceux qu'ils jugeront propres à leur former des missionnaires en france. Il suffiroit pour cela d'affermir une maison, ou mesme on trouveroit

peut estre moyen d'en acheter une, puisque une personne pieuse offre les fonds nécessaires. Cette maison serviroit en mesme temps de berceau aux nouveaux missionnaires et de refuge aux anciens ; et tandis que là Providence ne leur aura encorre assigné d'autres revenus, ils pourront vivre en partie de leurs revenus et en partie des honoraires qu'ils se procureront en rendant service au public dans le lieu ou ils seront établis.

» Pour ce qui est des missionnaires qui seront etablis dans le lieu de la mission, il ne paroist pas qu'on aye besoin de fondation pour pourvoir à leur subsistance, puisqu'ils la trouveront dans le país mesme qu'ils habiteront.

» On prie le Conseil de décider sur cet exposé si l'on doit reprendre cette mission ou l'abandonner ».

DOCUMENT N° 17.

(Arch. M. E., volume 254, p. 509. — 31 août 1772).

Les Préfets apostoliques, en ce temps, étaient nommés pour sept ans. Les pouvoirs de M. Belgarde, nommé en 1765, expiraient en 1772. M. Descourvières fut nommé Préfet.

Décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande porté en sa séance du 31 août 1772.

Sur rapport du R. P. S^r Étienne Borgia, secrétaire ;
La Sacrée Congrégation déclara Préfet des Missions dans le Royaume de Loango et autres lieux limitrophes jusqu'au fleuve Zaïre et non au-delà pour sept ans, le S^r Jean Joseph Descourvières, prêtre séculier français de nation

avec autorité d'assumer le gouvernement de la mission selon le décret de la S. Congrégation et selon les facultés qui lui ont été accordées et non autrement.

Donné à Rome le 21 novembre 1772

Joseph M. Cardinal CASTELLI, Préfet.
Étienne BORGIA, Secrétaire.

DOCUMENT N° 18.

(Arch. M. E., volume 237, p. 174. — 7 juillet 1773).

Dans ce document il est question de la restauration de la mission de Soyo. Sous le règne de Joseph I^{er} de Portugal, la voie de Lisbonne pour se rendre aux missions de Congo et d'Angola, resta fermée pour les capucins. La Propagande écrit à M. Chatelain, procureur à Cinq-Mars des missionnaires de Loango, pour s'informer sur la possibilité de gagner le Soyo par le Kakongo.

Cette lettre est la première d'une série de lettres sur ce sujet et sur la possibilité pour les capucins de s'embarquer sur des navires français se rendant sur la côte de Loango.

Ces lettres se rapportent plutôt à la mission capucino-congolaise. Nous nous contenterons de les indiquer à la suite de la lettre du Cardinal CASTELLI, sauf une lettre de M. BELGARDE qui parle des difficultés d'embarquement tant pour les missionnaires français que pour les missionnaires étrangers. Cette dernière lettre datée du 25 avril 1775 constitue le document n° 24.

Copie d'une lettre du Cardinal Castelli datée du 7 juillet 1773.

Résumé :

Il s'est grandement réjoui d'apprendre le départ des missionnaires pour Loango. Il demande à M. Châtelain de prendre des renseignements sur la possibilité de passer du royaume de Loango à celui du Congo limitrophe où les Capucins ont leurs missions.

Rome, 7 juillet 1773.

Copie faite par M. Chatelain, le 16 mars 1774.

Nous faisons suivre l'indication des documents ayant le même objet :

— *Arch. Prop. Scritt. rif. nei congressi*, volume 5 — 14 août 1773. M. Chatelain par lettre datée de Cinq-Mars, près de Tours, 14 août 1773, répond à la lettre du 7 juillet du Cardinal Castelli. Il écrira à M. Descourvières.

— *Arch. Prop. Scritt. rif. nei Congressi*, volume 5, — 1^{er} avril 1774. M. Descourvières répond. Voir document n^o 22, p. 110.

— *Arch. M. E.*, volume 356, pp. 247. — 16 avril 1775. Par ce document, nous apprenons que M. Descourvières, dans une lettre du 18-9-1774, a fait connaître à Rome la découverte à Manguenzo de chrétiens émigrés de Soyo. Il indique les moyens de faire pénétrer dans le Congo un renfort de missionnaires capucins. Nous apprenons aussi, par le document du 16-4-1775, que le Cardinal Castelli, le 22-3-1775, a écrit à M. Phelipon, négociant à Nantes, et à Belgarde pour leur demander si les capucins pourront être transportés à Kabinda ou à Malemba sur des navires français.

— *Arch. Prop. Scritt. rif. nei Congressi*, volume 5. — 20 avril 1775. M. Phelipon, négociant à Nantes, répond au Cardinal Castelli : « Il ne faut pas espérer que les armateurs et capitaines se prêtent volontiers à cet acte de charité par les vues intéressées qui les dominent. Ainsi le plus expédient sera d'obtenir un ordre de Sa Majesté. »

— *Arch. Prop. Scritt. rif. nei Congressi*, volume 5. — 25 avril 1775. M. Belgarde écrit au Cardinal Castelli sur le même sujet. Cette lettre intéressant aussi les missionnaires français, nous la publions.

Voir document n^o 25, p. 118.

DOCUMENT N° 19.

(Arch. M. E., volume 237, p. 176. — 16 mars 1774).

Copie d'une lettre du Cardinal Castelli, datée du 16 mars 1774, adressée à M. Chatelain, procureur à Cinq-Mars.

Résumé :

Il est fort affligé d'apprendre que peu après l'arrivée, M. Racine et un associé laïc soient morts ⁽¹⁾.

Le Cardinal demande que soient envoyés les deux prêtres qui sont disposés à partir ⁽²⁾. Il enverra les lettres patentes au Nonce apostolique à Paris. Il a bon espoir pour l'établissement de la mission.

Rome, 16 mars 1774.

DOCUMENT N° 20.

(Arch. M. E., vol. 237, p. 175. — 22 juin 1774).

Lettre du cardinal Castelli du 22 juin 1774 à M. Chatelain.

Résumé :

Il est anxieux. Les commencements de la mission sont si peu heureux qu'il craint que les missionnaires qui restent ne soient obligés de repasser en France à cause du climat et du manque des choses nécessaires. Il exhorte à la persévérance.

Il a envoyé des lettres patentes pour un nouveau missionnaire, M. Amandet, au Nonce apostolique.

Rome, 22 juin 1774.

⁽¹⁾ Voir document n° 21, p. 103.

⁽²⁾ En 1774 partirent : MM. Chatelain, Mouton, Pourcelot, peut-être M. Amandet, dont il est question dans le document suivant.

DOCUMENT N° 21.

(*Arch. Prop.*, *Scritture riferite nei Congressi*, volume 5).

C'est une relation du préfet JEAN JOSEPH DESCOURVIÈRES. M. Belgarde, qui avait accompagné la 3^e expédition comme simple missionnaire, rentra en avril 1774. Il transcrivit la relation et y ajouta, semble-t-il, quelques remarques. M. Belgarde devint procureur en France, à la place de M. Chatelain qui se rendit en Afrique, où il mourut en 1775.

Relation**Du voyage et de l'établissement des Missionnaires françois
dans le royaume de Kakongó proche de celui de Loango
en Afrique.**

« Les missionnaires françois, apres avoir pris toutes les mesures que la prudence chretienne peut suggerer, suivant les conseils des personnes expérimentées qu'ils avoient consultées, pour l'heureux succès de leur entreprise ; apres avoir formé et arrêté leurs reglements ; apres avoir formé l'état des provisions necessaires pour leur voyage, n'attendoient plus qu'une occasion favorable pour pouvoir passer ensemble dans leurs missions, six prêtres et six laïcs. Ils ne comptoient que sur la Providence, qui seule pouvoit leur fournir cette occasion ; parce que les navires qui se rendent à la cote de Loango sont tres embarassés ; et que la plupart des armateurs, ou leurs capitaines, refusent absolument d'embarquer aucun Missionnaire : ceux qui montrent la meilleure volonté ne sauroient en admettre plus de deux sur chaque navire, avec tres peu d'effets, sans se procurer un dommage considerable, à cause des marchandises necessaires pour leur commerce qu'ils sont obligés d'embarquer en moindre quantité à proportion. Il étoit néanmoins important aux missionnaires de ne pas se séparer et d'arriver tous ensemble avec les plus necesaires de leurs effets et une quantité suffisante de provisions de bouche ; autrement les premiers arrivés auroient manqué de bien des secours, auroient essuyé plusieurs maladies, y auroient peut etre succombé avant que leurs confrères fussent arrivés pour les secourir.

» Un pieux négociant de Nantes, qui, depuis le départ des premiers missionnaires pour Loango, leur avoit toujours servi de correspondant, et leur avoit rendu des service importants, concaincu de la grande difficulté de faire passer douze missionnaires en même tems avec leurs effets et leur provisions de bouche, résolut d'armer lui même un petit navire, pour rendre ce service a la religion, qu'il professe avec tant d'édification.

» Il semble que la Providence ne pouvoit favoriser d'avantage les vues des missionnaires, qui aimoient beaucoup mieux s'exposer aux incommodités qu'on éprouve toujours sur un petit navire, pour passer ensemble avec leurs principaux effets que de passer séparément avec plus de commodités. Ils apprirent avec joie que le tems de l'embarquement approchait. Ils partirent de Cinq Mars pres Tours pour se rendre a Nantes a pié le 7 février 1773. MM. du Séminaire de St Sulpice leur donnèrent, avec les marques de la plus vive charité, l'hospitalité jusqu'au tems de leur embarquement.

» Pendant leur séjour a Nantes, l'un deux aiant éprouvé plusieurs accès de fièvre, l'on crut qu'il n'étoit pas prudent de lui laisser alors entreprendre le voyage. Ils demandèrent un autre de leurs confreres que l'on attendoit à Cinq Mars ; il en partit peu de tems après son arrivée et arriva a Nantes la veille du départ, et conséquemment assés a tems pour remplacer le febricitant.

» Tous les missionnaires s'embarquerent à Paimbeuf le 7 mars 1773 dans la Goëlette la Thérèse, qui mit a la voile le même jour sur les trois heures apres midi.

» Ils ne furent pas longtemps en mer sans en eprouver les dangers : dès la première nuit le navire échoua sur un banc de sable : l'on mit tout en œuvre pour l'en retirer, et l'on en vint heureusement à bout après beaucoup de travail, auquel plusieurs des missionnaires prirent part.

» Les vents les favorisèrent pendant le premier mois. Ils passèrent entre l'isle de Madere et celle de Porto Santo. Ils passèrent aussi entre les Canaries et eurent le temps de considérer à loisir et d'assez près le fameux pic de Teneriffe, l'une des plus hautes montagnes du monde. Il est toujours couvert de neige, quoique situé dans un climat fort chaud ^(a). Ils ne tarderent pas à decouvrir quelques isles du Cap vert, appartenantes aux Portugais ; et après un mois de traversée, il relâcherent à la principale nommée Santiago. Le jeudi saint, 8 avril, ils

(a) L'isle de Ténérife est par les 28° 20' de latitude septentrionale, et par les 19° de longitude du méridien de Paris.

N. B. Les notes précédées des lettres de l'alphabet sont de l'auteur de la relation ou de M. Belgarde.

mouillèrent dans la rade de la Praya à environ trois lieues de la capitale nommée aussi Santiago.

» Ils apprirent en arrivant qu'il n'y auroit point d'office dans ce lieu les deux jours suivants, que le curé ne reviendrait de la Capitale, où il s'étoit rendu pour contribuer à la solennité des offices publics, que pour célébrer dans les fêtes de Paques.

» Le lendemain deux d'entre eux se rendirent à la capitale pour obtenir plus sûrement la permission de dire la sainte messe pendant leur séjour dans l'isle. Ils n'y trouvèrent point l'Evêque ; il fait sa résidence ordinaire dans une autre isle. Mais ils furent très bien reçu du vicaire général, qui leur accorda ce qu'ils demandoient, et le notifia sur le champ au curé de la Praya. Tous les prêtres ou ecclésiastiques qu'ils rencontrèrent leur firent très bon accueil. On leur donna des surplis pour assister au chœur à l'office du vendredi saint qu'on célébra dans la cathédrale avec la plus grande solennité.

» Le clergé est composé d'Européens, de Nègres et de Mulâtres ; le vicaire général est de cette dernière classe.

» Les Missionnaires furent bien consolés en voyant un clergé composé en grande partie de Nègres, faire l'office avec une si grande décence : Ils admirèrent surtout la gravité et la lenteur respectueuse avec laquelle ils furent à l'adoration de la croix ; ce qui rendit la cérémonie très longue, parce que les laïcs de distinction qui vinrent adorer la croix imitèrent la gravité du clergé.

» La Passion fut chantée d'une manière très touchante. Une voix seule faisoit l'historien, une autre proféroit les paroles du Sauveur, et un chœur, placé au bas de l'église, représentoit la Sinagogue et le Peuple par un chant sur le livre très bien exécuté : Tous ces chantres sont Nègres.

» L'on termina la cérémonie par une procession pour honorer le convoi funèbre et la sépulture de notre Seigneur.

» Tout l'office étant fini, l'on avertit les deux Missionnaires que le gouverneur général des Isles du Capverd les demandoit. C'étoit pour les inviter à dîner. Il les combla d'honneurs et de politesses et continua d'avoir les mêmes égards pour eux et leurs confrères pendant tout le tems qu'ils restèrent dans la rade, lorsqu'il fut de retour à la Praya où il réside : son plus grand plaisir étoit de les avoir tous à sa table, il eut souhaité les y avoir tous les jours. Il est d'une des grandes familles de Portugal ; il se fait chérir dans son gouvernement, malgré sa fermeté à maintenir le bon ordre : il donne en toutes rencontres des marques d'une insigne piété, et prouve qu'il n'a pas oublié les saintes instructions qu'il a reçues chez MM. les Lazaristes à Lisbonne, chez lesquels il a passé plusieurs années dans sa jeunesse.

» Les Missionnaires, après avoir célébré la sainte Messe à la Praya le jour de Pâques, assistèrent à la messe solennelle : elle fut précédée de la procession du très Saint Sacrement. Le *Kirie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus* furent chantés en chant sur le livre par une troupe de Nègres, dont le mélange des voix formoit une agréable harmonie.

» La plupart des habitants de cette isle sont nègres, originaires de la terre ferme d'Afrique. On remarque en eux les mêmes inclinations, les mêmes penchants et à peu près le même caractère que dans ceux de Loango. Ils sont peu laborieux, s'inquiètent peu de l'avenir, se contentent du pur nécessaire. Ils paroissent d'ailleurs dociles, sobres, pleins de respect pour les blancs et surtout pour les Prêtres, et partagent volontiers ce qu'ils ont avec ceux qui en ont besoin.

» Cette ressemblance a confirmé les Missionnaires dans l'espoir qu'ils ont de former de bons chrétiens dans leurs Missions.

» Les productions de cette isle sont le manioc, les bananes, les figues-bananes, le maïs, les patates, le riz, les cannes à sucre dont on tire beaucoup d'eau de vie.

» Les Rois de Portugal ont fondés à Santiago un couvent de franciscains espagnols pour y enseigner gratuitement la grammaire et la Philosophie. Il paroît que leur collège est fréquenté à en juger par le grand nombre de Nègres qui parlent latin avec facilité.

» L'Évêque a un séminaire dans le lieu de sa résidence où l'on enseigne la Théologie à ceux qui se disposent à recevoir les saints ordres.

» En général les Missionnaires ont remarqué dans les différents états de ceux qui habitent cette isle, beaucoup de piété, d'attachement pour la religion chrétienne et de soumission pour le Saint-Siège.

» Quelque bon accueil qu'on fit aux Missionnaires, ce n'étoit pas là le terme de leur voyage. Ils quittèrent cette isle pour continuer leur route le matin du samedi après Pâques : il ne leur arriva rien de bien remarquable pendant le reste de la traversée. Ils virent, en passant, l'isle du Prince et peu après la terre ferme d'Afrique ^(a), et y mouillèrent à la vuë de Maïomba le 28 juin. Le lendemain, jour qu'on célèbre la fête de St Pierre et de St Paul ils entrèrent plus avant dans la baie, leur capitaine aiant formé le dessein d'y commencer la traite d'esclaves.

» Dès les premiers jours de leur arrivée à Maïomba, beaucoup de Nègres se rendirent à bord de leur navire. Ceux des Missionnaires qui avoient déjà été en mission n'eurent pas de peine à les entendre et à s'en faire entendre ; ils parlent la même langue qu'à Loango quoi qu'ils en soient éloignés de 45 à 50 lieuës. Ils assurèrent même aux Missionnaires qu'on parle le même langage dans les deux ou trois

(a) Ils atterrirent dans la baie de Mareth, et coururent une bordée au large pour s'en retirer : Ils atterrirent une seconde fois au-dessus du cap de Lopez.

royaumes qui sont au Nord ainsi que dans ceux qui les confinent au levant.

» Comme le royaume de Maïomba touche immédiatement celui de Loango, il se trouve dans le district des Missionnaires. Ils voulurent sonder les dispositions des habitans de Maïomba au sujet de la religion chrétienne ; ils leur exposèrent pour cet effet le sujet de leur voyage. Ces Nègres en parurent touchés, et témoignèrent qu'ils étaient disposés à écouter les Missionnaires, et qu'ils désiraient de les voir fixer leur demeure parmi eux pour les instruire.

» Le 1^{er} juillet deux Missionnaires descendirent à terre pour aller voir le roi : il lui exposèrent leur dessein et lui demandèrent s'il s'opposeroit à ce que quelques uns d'eux vinsent s'établir dans son royaume pour instruire ses sujets. Le roi et sa suite parurent surpris, et en même tems charmés de l'entreprise des Missionnaires. Ils les pressèrent de rester avec eux, et le roi leur promit, en quelque tems qu'ils voulussent se fixer dans ses états, de leur procurer toutes les aisances qui dépendraient de lui pour les faire vivre, afin qu'ils puissent leur apprendre à servir Dieu.

» Ces dispositions touchèrent vivement les missionnaires : plusieurs proposerent même d'en profiter sans delai, et de se fixer des lors à Maïombe au lieu de continuer leur voyage jusqu'à Malemba. La conduite de la Providence qui les y avoit conduits pour être témoins de ces heureuses dispositions, semblait autoriser cet établissement. Ce pays d'ailleurs est extrêmement fertile ; ils y trouvoient dans les danrées que le navire qui les avoit passé leur avoit apporté, les secours d'Europe les plus nécessaires pour une première année.

» Mais apres en avoir conféré ensemble, ils abandonnerent ce projet, parceque les personnes éclairées qu'ils avoient consultées en France n'avoient approuvé leur retour dans leurs missions qu'à condition qu'ils choisiroient pour leur premier établissement le lieu le plus sain, et qu'ils se procureroient les secours d'Europe les plus propres à les garantir des maladies qui jusques là avoient mis obstacle au succes de la mission. C'est ce qu'ils n'auroient pu executer à Maïomba, où le pays passe pour tres mal sain, et où aucun navire n'auroit voulu se charger par la suite de leur apporter des vivres. Ils remirent donc à un autre tems ou ils seroient accoutumés au climat et à la nourriture du pays le projet d'un établissement à Maïomba.

» Ils desiroient beaucoup de se rendre dans le royaume de Kakongo qu'on regarde comme le plus sain de leurs missions, et où ils savoient qu'on étoit aussi bien disposé à les recevoir qu'à Maïomba. Ils avoient une raison particuliere d'y arriver promptement ; la saison de la secheresse s'avançoit, il leur restoit peu de tems avant la saison des

pluies qui dans ces regions en est très mal saine, surtout pour ceux qui logent dans des appartements bas. Il étoit donc important pour eux d'arriver assés tot pour pouvoir se loger sainement avant cette saison, afin d'être en état de profiter ensuite du tems de pluies pour cultiver la terre, qui ne produit presque rien dans un autre tems.

» Il étoit néanmoins apparent que leur navire ne partiroit pas de long tems de Maïomba. Il étoit même incertain s'il iroit plus loin et s'il ne profiteroit pas de l'ocasion de quelques navires s'il s'en presentoit pour envoyer les missionnaires et leurs effets à leur destination. C'est ce qui les determina à prendre le parti de se rendre plusieurs d'eux à Malembe par terre pour y choisir le lieu de leur etablissement et y faire placer quelques cases pour y recevoir leurs confreres et leurs effets lorsqu'ils arriveroient. Ils avoient cru d'abord que deux prêtres et un laïque auroient suffi pour faire ce voyage. Mais lorsqu'on fut a la veille du départ la pluspart demanderent à être du nombre. Ils representèrent que plus ou seroit, plus on seroit en état de s'aider dans la route ; que l'etablissement qu'on projettoit de former dans le royaume de Kakongo, se feroit d'autant plus promptement qu'on seroit un plus grand nombre à y travailler.

» Ils se determinerent en consequence à partir huit ensemble, quatre prêtres et autant de laïques. Ils demanderent l'agrément du capitaine qui consentit bien volontiers à leur départ, et leur fit donner les vivres dont ils crurent avoir besoin. Chacun d'eux se fit un havresac pour porter les provisions necessaires dans une route ou l'on trouve presque aucune habitation : la charge d'un chacun pouvoit monter a 15 livres.

» Ils se mirent en chemin le 2 juillet apres-midi. Des negres de Maïombe les voyant partir les presserent de nouveau de demeurer parmi eux pour les instruire.

» Ils n'étoient encore qu'à une lieue de l'endroit d'où ils étoient partis qu'ils rencontrerent d'autres negres qui leur dirent qu'ils alloient les conduire par un sentier qui abregeroit leur chemin. Une partie des missionnaires étoient deja devant, les autres suivirent ces negres qui les conduisirent dans un village où on leur offrit des rafraichissements où on les pressa vivement de passer la nuit, les assurant qu'ils ne manqueroient de rien.

» Les missionnaires leur repondirent qu'ils étoient pressés de rejoindre leurs confreres qui avoient pris les devants : sur quoi le chef du village se mit en chemin avec eux pour les aller joindre. Il renouvela alors ses instances pour les engager a passer la nuit chez lui. Mais les missionnaires le refuserent constamment et le quittèrent pour continuer leur route jusqu'au soir. Ils decouvrirent alors un sentier

qui s'avançoit dans les terres, ils presumerent qu'il les conduiroit à quelque'endroit où ils decouvroient de l'eau douce ; ils députerent deux d'entre eux pour aller a la decouverte qui trouverent effectivement de l'eau a un bon quart de lieuë du bord de la mer : ils vinrent en avertir leurs confrères et tous s'y rendirent. Ils dresserent leur tante ⁽¹⁾ allumerent du feu et se disposerent a passer la nuit dans une plaine voisine.

» Cette plaine est d'une grande beauté, bien plantée d'herbe verte et entourée des plus belles forêts. Ils eurent tous les jours un pareil spectacle soit qu'ils suivirent le rivage, ou qu'ils s'en écartassent pour aller dans les terres. Rien n'est plus beau que les forêts toujours vertes, qui y sont très multipliées ; rien n'est plus agréable que les plaines dont elles sont entrecouppées ; la plus part seroient très fertiles si elles étoient cultivées.

» Les misionnaires se seroient trouvés heureux si l'eau aupres laquelle ils avoient campes eut conservé la bonté qu'ils lui avoient d'abord trouvée : elle étoit dans un ruisseau dont le cours étoit peu sensible, elle diminua beaucoup et acquit par là un gout tres acré et tres desagreable, de sorte qu'ils n'en purent presque plus boire.

» Ils trouverent le lendemain sur leur chemin plusieurs negres occupés à faire du sel par le moyen du feu. Ils n'aperçurent pas plutôt les missionnaires qu'ils prirent la fuite. Ils les appellerent et les apprivoiserent un peu. En leur parlant en leur langue et en n'approchant d'eux qu'une seule personne a la fois ils en reçurent de l'eau douce dont ils avoient besoin.

» Ils furent contraints de se passer d'eau le soir de ce même jour mais le lendemain ils se dedommagerent abondamment en déjeunant sur le bord d'une grande rivière qu'ils trouverent a un quart de lieuë du bord de la mer. Ils presument que cette riviere est la meme qu'on voit a Maïomba ; si cette conjecture est vraie, elle suit le rivage de la mer dans la même direction a un quart de lieuë ou une demie lieuë de distance pendant l'espace d'environ quinze lieuës.

» Le lendemain Lundi ils passerent à gué cette même riviere à son embouchure : elle y est très rapide et a 3 à 4 piés de profondeur. Aïant trouvé le soir une autre rivière et ne sachant s'il fallait la traverser pour poursuivre leur route, des negres qu'ils rencontrèrent leur offrirent de la leur faire passer dans leur pirogue, et les conduisirent dans un village nommé Ma-Kanda, éloigné d'une lieuë du bord de la

(^a) Cette tente consistoit en quatre draps cousus ensembles, qu'ils avoient apportés expres pour coucher dessous, et se garantir d'une partie des mauvaises impressions de l'air.

mer, par lequel on leur avoit dit faussement qu'il falloit passer...

» Le chef du village vint au devant d'eux et les reçut de son mieux. Il leur servit a souper du manioc, des pois, des pistaches et quelques figes bannanes, et leur fit preparer des lits le moins mal qu'il pût.

» Comme ils trouverent en arrivant une grande troupe de negres assemblees, ils leur firent un discours sur le sujet de leur voyage et de leur etablissement parmi les negres ; ils l'écouterent tous avec beaucoup d'attention, et parurent touchés et temoignerent leur desir qu'ils avoient que les missionnaires se fixassent dès lors chez eux pour achever de les instruire.

» Il fallut aller rejoindre le bord de la mer le mardi matin dans l'endroit précisément où ils l'avoient quitté le soir precedent. Ils repasserent la riviere et continuerent leur route sur le rivage.

» Le soir du même jour ils rencontrerent l'embouchure d'une autre riviere qui n'étoit pas gaïable. Ils n'aperçurent aucun batteau, et ne voyant aucun moyen de la passer, ils furent contrains de tenter ⁽¹⁾ sur le rivage quoiqu'il ne fut encore que 4 heures et, et y attendirent en paix les moyens que la Providence leur fourniroit pour continuer leur chemin.

» Ils profitèrent du jour qui leur restoit pour reciter de l'office, et pour faire cuire quatre poulets qu'ils avoient acheptés à Ma Kanda. Ils en vecurent ce même soir et les deux jours suivants.

» La riviere n'étoit pas plus gaïable le mercredi matin que le jour precedent et ils n'entrevoyoient aucuns moyens de la passer ; ils avoient néanmoins une ferme confiance que la Divine Providence ne les abandonneroit pas. Ils étoient occupés de ces reflexions lorsqu'ils aperçurent sur les 9 ou 10 heures un negre dans une pirogue qui traversoit le riviere pour venir du côté où ils étoient, mais il n'étoit pas encore arrivé lorsqu'il les aperçut ; ce qui lui causa tant de frayeur qu'il s'enfuit de toutes ses forces dans son batteau. Un missionnaire alors s'approcha seul du rivage pour lui parler pendant que les autres se cachèrent à une certaine distance pour diminuer sa peur ; il lui parla dans sa langue, le rassura de son mieux, lui montra et promit de lui donner quelques effets qui leur restoient encore pour l'engager a les passer. Il y consentit enfin avec beaucoup de peine et de crainte, et à condition qu'ils ne passeroient que deux a la fois.

» Comme ils avançoient peu dans leur route, et que leurs provisions diminuoient beaucoup, ils s'ecarterent un peu pour aller en acheter dans un grand village nommé Kilongo ; mais leur peine fut inutile, personne ne voulut rien leur vendre à un prix raisonnable.

(1) Dresser leur tente

» Ils continuèrent leur marche jusqu'au soir, où ils furent arrêtés par une grande rivière qu'on ne pouvoit passer à gué. Ils ne trouverent personne pour leur indiquer les moyens qu'il falloit employer ; il virent seulement sur le rivage deux vieilles pirogues hors d'état de servir.

» La Divine Providence en les éprouvant voulut en meme tems leur donner des marques de sa protection en les dedommageant d'une maniere extraordinaire des vivres qu'ils n'avoient pu se procurer à Kilongo. Ils trouverent sur le bord de cette rivière, à l'entrée d'une forêt un toit de case sous lequel il y avoit encore un reste de feu, et à l'entrée un tas de manioc partie enterré dans le sable. Il y en avoit de frais et de vieux, de fermenté ^(a), et de non fermenté, de cuit et de crud. Ils trouverent aussi près de là un tas de noix de palmier. Ils n'hésiterent pas à user de ces provisions qu'ils regarderent comme don du ciel ; ils en reserverent même pour les jours suivans.

» Ils passerent la nuit sous ce toit, et le lendemain jeudi, n'apercevant aucuns moyens de passer cette rivière, ils se mirent dès le matin à travailler avec courage à racommoder la moins mauvaise des deux pirogues. Chacun mit la main à l'œuvre, mais ils n'avoient pour outils qu'un hachereau et une mauvaise cerpe, sans les autres choses necessaires pour une pareille opération.

» Ils crurent néanmoins avoir suffisamment réussi. Ils travailloient déjà à mettre cette pirogue à l'eau lorsqu'ils aperçurent un negre venir à eux. Son air et sa maniere prevenoient en sa faveur. Il leur offrit de les passer dans une pirogue qu'il iroit chercher, pourvu qu'on lui payât ses peines. L'on convint avec lui ; il courut chercher sa pirogue, dans laquelle ils passerent les uns après les autres. Ils avoient besoin de ce secours, car aiant mis à l'eau, par curiosité, la pirogue qu'ils avoient racommodée, elle faisoit une si grande quantité d'eau, par les trous imperceptible, que les vers avoient fait dans le fond, qu'elle eut coulé à fond avant le tiers du trajet.

» Ils trouverent ce même jour un peu de manioc à acheter d'avec des negres qui faisoient du sel près du bord de la mer ; et ils rencontrerent un negre serviteur d'un prince nommé Jan Kougni époux d'une sœur du roi de Loango. Il les invita d'aller coucher chez son maitre les assurant qu'il les recevroit bien ; mais la fatigue ne leur permit pas de le suivre. Il leur dit, en les quittant, qu'il alloit prevenir son maitre de leur arrivée.

» Ils ne purent s'y rendre ce soir là et coucherent sous un toit de

(a) Ils font fermenter le manioc en le faisant tremper 4 à 5 jours dans l'eau ; cela lui donne goût de pourri.

case où l'on faisoit du sel. Ils eurent assés de courage, malgré leurs fatigues pour abattre un palmier et en tirer une espece de choux qu'on trouve au sommet ^(a). Mais n'ayant pas dans quoi le faire cuire, ils le conserverent pour le lendemain.

» A peine etoient-ils en chemin le vendredi matin qu'ils rencontrerent un autre serviteur du prince Jan Kougni qui venoit au devant d'eux pour les conduire chez son maitre. Bientot après ils aperçurent le Prince lui même qui venoit au devant d'eux accompagné d'un bon nombre de serviteurs ; il les conduisit a sa terre éloignée d'environ trois quarts de lieuë du bord de la mer.

» Il leur fit donner en arrivant du vin de Palmier, et leur fit preparer à manger. Il les munit même d'une bonne provision de manioc pour achever leur voyage.

» Ils firent en presence de ce prince et de ses gens un discours semblable à celui qu'ils avoient fait à Ma Kanda et les auditeurs leur montrerent les mêmes dispositions et les mêmes désirs.

» Le prince auroit bien voulu les retenir jusqu'au lendemain mais n'ayant pu y faire consentir les missionnaires, il vint les reconduire avec ses gens jusqu'au bord de la mer.

» Le même jour après qu'ils eurent fait leur tente pour passer la nuit, ils reçurent la visite d'un negre nommé Boman ; il leur fit les plus vives instances pour les déterminer à se rendre chez lui pour y passer la nuit. Ils lui répondirent qu'ils etoient trop fatigués. Il les pria d'accepter du moins les vivres qu'il alloit leur chercher. Ils le remercièrent encore en l'assurant qu'ils n'en avoient pas besoin. Ils le prierent même de ne rien leur apporter, qu'ils alloient se coucher ayant besoin de reposer. Tout cela fut inutile ; il revint bientôt avec un flacon de vin de palmier pour les rafraichir. Il s'en retourna ensuite, et revint de nouveau leur apporter une poule, des bananes et des pistaches.

» Ils rencontrerent le samedi matin une riviere très large, et très profonde. Elle ne les arrêta pas tres longtems ; la rive étoit couverte de negres qui attendoient leur tour pour la traverser. La pirogue qui servoit a cet usage étoit toute brisée et faisoit eau de tous côtés ; ils s'embarquerent néanmoins dedans sans attendre leur rang et passerent heureusement de l'autre côté.

» Ils aperçurent l'après midi la rade de Loango et y virent entrer deux navires. Ils ne purent pas néanmoins s'y rendre ce jour là ; la

(a) Ce chou n'est autre chose que les feuilles de l'arbre non développées, renfermées sous l'écorce depuis le sommet de l'arbre jusqu'à environ deux piéds en descendant. Elles sont blanches, tendres et ont un goût vineux et sucré.

fatigue les contraignit de tenter ⁽¹⁾ à une lieuë de la Pointe de Loango sur laquelle les capitaines de navire établissent leurs comptoirs.

» Ce ne fut que le lendemain Dimanche 11 Juillet, sur les huit heures du matin, qu'ils arriverent tous en bonne santé, à la fatigue près. Ils n'y trouverent qu'un seul comptoir. C'étoit celui d'un capitaine commandant d'un navire de Nantes qui y faisoit sa traite depuis plusieurs mois. Il les reçut poliment et leur fit donner à déjeuner.

» Ils eurent l'occasion de voir ce même jour les capitaines arrivants, ils étoient aussi de Nantes. Ils leur remirent les lettres dont ils étoient chargés pour eux, et s'arangerent avec le commandant de l'autre navire pour les coucher a leur bord. Plusieurs des missionnaires coucherent néanmoins à terre, ce qui ne contribua pas peu a leur procurer les maladies qu'ils éprouverent bientôt.

» Le lendemain de leur arrivée à Loango, deux des missionnaires se transporterent à la capitale pour voir le roi. Il n'y avoit pas longtemps qu'il étoit monté sur le trône apres un inter regne de quatre à cinq ans. Il les reçut avec bonté. Ils lui exposèrent les raisons qui les amenoit, et lui donnerent quelque idée de la religion. Le roi et ceux qui se trouvoient presents les écouterent attentivement et parurent touchés de ce qu'ils entendoient. Le roi promit aux missionnaires de leur donner une terre pour habiter et faire cultiver lorsqu'ils jugeroient à propos de s'établir dans son royaume.

» Il ne les a pas oublié depuis ce tems. Il leur a fait dire cinq à six mois apres par un de ses sujets, que des affaires appelloient a Malemba, qu'il étoit mortifié de ce qu'ils ne s'étoient pas fixé dans ses états.

» Les missionnaires auroient bien désiré de trouver une occasion de se rendre par mer de Loango a Malemba terme de leur voyage : le chemin qu'ils avoient déjà fait les avoient excédé de fatigues ; plusieurs avoient les piés blessés ou enflés. D'ailleurs l'un des navires dernièrement arrivé leur avoit apporté des ustensiles de cuisine, leur coffre de chirurgie et quelques ballots de marchandises dont ils prevoyoient qu'ils auroient un besoin urgent pour pouvoir se procurer des vivres en échange.

» Cette occasion ne se présentoit point, et ils ne voyoient aucun moyen d'y suppléer, si ce n'étoit de conduire eux mêmes une petite chaloupe qu'un capitaine leur offroit : la difficulté étoit de la conduire malgré les vents et les courants qui sont presque toujours contraires. Ils s'y déterminerent néanmoins, bien persuadé que la Divine Providence ne les abandonneroit pas.

» L'on fit redoubler leur chaloupe ; un capitaine leur donna un mât

(1) Dresser la tente.

et une mauvaise voile, et leur prêta un crapin ^(a) ; d'autres leur prêtèrent trois rames. Ils acheptèrent des cordages au moyen d'une lettre de change. Les trois capitaines leur prêtèrent chacun vingt livres de biscuit ; l'un d'eux leur fit présent d'une demie ancre de riz, d'un fort morceau de bœuf salé, d'un peu de beurre, d'une demie ancre d'eau de vie et d'un tierçon plein d'eau.

» Ils s'embarquerent tous huit, le 16 juillet sur les six heures du matin. Le vent les favorisa ce jour et leur fit faire assés de chemin, ainsi que le jour suivant ; mais le troisieme jour, après avoir beaucoup travaillé, à peine purent-ils gagner l'endroit ou ils avoient mouillé la veille, à cause de la violence des courants contraires.

» Ils n'oserent les jours suivants s'écarter de terre, parce qu'ils avoient perdu la nuit du second au troisieme jour de leur départ, plus des trois quarts de leur cablots ^(b) de sorte qu'il ne leur en restoit que 7 à 8 brasses ; il s'étoit pris au fond, ce qui les avoit contraint, après avoir employé tous les moyens imaginables pour le débarasser, de le couper par les deux bouts et de episser ensuite ^(c).

» Comme l'on n'avance dans cette navigation qu'en courant le matin une bonne bordée au large, au moyen d'un vent de terre qui s'eleve assés regulierement, pour revenir a terre lorsque les vents du large se font sentir, et qu'il est necessaire de pouvoir mouiller l'ancre au large en attendant ce changement de vent, qui n'est pas assés sensible lorsque celui de terre cesse de se faire sentir, sans quoi l'on seroit entraîné par les courants contraires, les missionnaires privés de ce moyen depuis la perte d'une partie de leur cablot, qui se trouvoit trop court pour mouiller au large ne firent plus que de petites journées, et presque uniquement par l'usage des rames, ce qui les fatigua beaucoup. Chaque jour quelqu'un d'eux étoit attaqué de fièvre inflammatoire, qui faisoit de continuels progrès. Malgré ces accidents ils se trouverent le dimanche matin 25 juillet a la vue des navires de Malemba ; heureusement les courants ne leur furent pas contraires ce jour là, mais ils n'avoient plus de force. Deux de ceux auxquels il en restoit encore un peu donnoient de tems en tems quelques coups de rames ;

(^a) Le grapin est une réunion de cinq à six crochets de fer, qu'on attache a une corde proportionnée, qu'on nomme cablot, (petit câble) et qu'on jette à la mer au fond de laquelle s'accrochent quelques uns de ces crochets ; ce qui empeche le bateau, auquel un bout du cablot est attaché, d'aller au gré des vents ou des courants.

(^b) On nomme cablot le cordage qu'on attache au grapin pour retenir un bateau.

(^c) Épicer une corde c'est unir ensemble deux de ses bouts en les entrelaçant l'un dans l'autre sans y faire aucun nœud.

au moindre zéphir, car il faisoit calme, on faisoit servir la voile ; mais cela les avançoit peu.

» Ceux qui commandoient à bord des navires dans la rade de Malemba, surpris de voir une embarcation avancer si peu, ne savoient qu'en penser ; plusieurs soupçonnèrent même qu'elle étoit conduite par des brigands, qui ne vouloient entrer que dans la nuit dans la rade, afin d'en enlever quelque navire. Dans cette incertitude on expédia un canot anglois pour aller les reconnoître pendant qu'il faisoit encore jour. Lorsqu'ils furent assés proches, les missionnaires leur firent comprendre le triste état où ils étoient réduits, et les prièrent de les remorquer, ce qu'ils firent sans délai. Ils les conduisirent à bord d'un navire hollandois, où on les reçut assés bien, mais on voulut pas leur permettre d'y passer la nuit. On les conduisit de là le long du bord d'un navire françois, dont l'officier commandant, persuadé qu'ils étoient des brigands déguisés, refusa de les recevoir ; il fit mouiller leur chaloupe près de la sienne et recommanda beaucoup qu'on veillât continuellement sur eux pendant la nuit. Il ordonna cependant qu'on leur portât quelques rafraichissements.

» Ils ne furent pas plutôt mouillés qu'ils reçurent la visite de plusieurs canots des autres navires françois. Il s'y trouva des matelots qui reconnurent un des missionnaires. On leur apporta du pain et du vin et on leur fit politesse. Le second capitaine d'un navire provençal fit plus encore ; voyant combien ils étoient gênés en passant la nuit dans une chaloupe aussi petite, il en prit deux à son bord. Le capitaine y arriva peu de tems après, qui leur fit mille offres de services et engagea le plus malade des deux à rester à son bord jusqu'à son retablissement.

» Le lendemain 26 juillet deux des missionnaires les moins malades descendirent à terre pour visiter les capitaines françois à leurs comptoirs et leur demander du secours pour faire approcher leur chaloupe de terre et en faire débarquer les malades et les effets. Ils donnerent en consequence des ordres pour faire conduire la chaloupe auprès de terre, mais elle y arriva trop tard ce même jour pour pouvoir la faire décharger. Un prêtre et deux laïques seulement purent descendre à terre. L'un des laïques se sentit assés de courage pour monter ce soir même la montagne de Malemba, sur laquelle sont les comptoirs européens, malgré sa grande élévation et la difficulté du chemin presque perpendiculaire dans plusieurs endroits. Le prêtre et l'autre laïque ne pouvant en faire autant passerent cette nuit dans une vielle embarcation qu'ils trouverent echouée sur le rivage. Le 27 au matin, l'on déchargea entierement la chaloupe et l'on fit porter dans les differents comptoirs françois les malades et les effets.

» L'un des laïques qui jusque là n'avoit eu qu'une fièvre dont les symptômes n'avoient rien de bien effrayant, avoit tellement empiré pendant la nuit, qu'il étoit sans parole et sans connoissance lorsqu'on le descendit à terre. Le chirurgien du comptoir où il fut placé en eut grand soin ; la parole et la connaissance lui revinrent, mais son mal continua à faire des progrès : il mourut le 4 aoust à 7 heures du soir après s'être confessé et avoir temoigné une grande resignation à la volonté de Dieu, et même de la satisfaction de mourir dans un pays où il n'étoit venu que pour procurer sa gloire. Il avoit beaucoup de talents relatifs aux besoins des missionnaires ; ce fut une grande perte pour eux et un grand sacrifice que Dieu en exigea.

» Il y avoit alors à Malemba quatre comptoirs françois ; les capitaines qui les occupoient se preterent de la meilleure grace à rendre service aux missionnaires dans les tristes circonstances où ils se trouvoient. Chacun consentit à en loger, faire soigner et nourrir.

» Quelquesuns des missionnaires furent rétablis, à quelques infirmités près, au bout de quelques jours ; d'autres furent malades plus longtems, ou ne se rétablirent un peu que pour retomber plus dange-reusement bientôt après. Celui dont la maladie devint plus serieuse fut M. Désiré Racine prêtre du diocese de Besançon. Après avoir paru hors de danger, la fièvre redoubla avec tant de véhémence, qu'elle l'enleva de ce monde en peu de jours : il mourut le 25 aoust.

» Il avoit appris la nouvelle du danger où il étoit avec une surprise mêlée d'une sainte joie. Il dit au missionnaire qui l'assistoit, que la seule chose qu'il désiroit étoit que le Seigneur lui fit la grace de vivre assés de tems pour pouvoir recevoir le St Viatique ^(a) ; mais son désir lui tint lieu devant Dieu de la réalité. Il décéda avant qu'on eut eu le tems de celebrer le saint Sacrifice. Il avoit été confessé et avoit reçu l'Extrême-Onction.

» Il n'y avoit encore que douze jours qu'ils étoient arrivés à Malemba lorsqu'ils y virent arriver par l'occasion d'un batteau du Havre qui avoit passé par Maïomba, leur deux confreres avec l'un des laïques qu'ils avoient laissés au bord de la goelete.

» Si leur arrivee leur fit plaisir par la satisfaction qu'ils eurent de se voir réunis, et par quelques vivres et quelques effets qu'ils apportoi-ent, elle leur fit craindre d'un autre côté que le capitaine de la goelete, qui étoit obligé de les rendre à Malemba avec tous leurs effets, se voyant débarassés de leurs personnes, ne prit le parti de rester à Maïomba et d'y garder leur provisions avec leur frère laïque qui n'avoit pu passer avec les autres. La suite leur a prouvé combien cette crainte étoit fondée.

(a) Les Missionnaires avoient alors reçu leur chapelle, comme on le dira bientôt.

» Ils reçurent cependant une grande consolation en recevant par cette voie leur chapelle. Ils se trouverent par là en état de célébrer les divins misteres, dont ceux qui étoient venu par terre étoient privés pendant un si long tems. Ils commencerent des lors à remplir la promesse qu'ils avoient faite dans leur mémoire imprimé a Paris chez Knapen en 1772, en célébrant chacun d'eux deux messes par semaines pour les bienfaiteurs de la mission ; ce qu'ils ont continué depuis et qu'ils sont bien résolus de continuer pendant que la mission subsistera : ils en ont fait un point capital de leur reglement.

» Deux jours après la reunion de tous les missionnaires, deux d'entre eux entreprirent le voyage de Kinguéle capitale du royaume, où le roy réside, distante d'environ 15 lieuës de la pointe de Malemba, afin de s'assurer de ses dispositions et pour lui demander la permission de choisir dans ses états un endroit qui leur convint pour y fixer leur demeure. Le roi les reçut très bien, leur fit quelques petits presents et leur accorda la permission qu'ils demandoient.

» Ceux des missionnaires qui se sentirent assés de forces parcoururent en conséquence le pays pour y choisir un lieu convenable. Après bien des courses et plusieurs conférences, apres avoir pris conseil des capitaines françois qui connoissoient le mieux le local, ils donnerent la preferences, par leurs conseils, à un endroit situé proche le village de Kilonga, éloigné seulement d'une lieuë des comptoirs européens.

» Ils voulurent y faire transporter quelques cases qu'ils avoient acheptées, mais les chefs de Kilonga s'y opposerent en déclarant que l'intention du roi ne leur étoit pas connuë. L'un des missionnaires partit sur le champ pour Kinguéle, afin d'annoncer au roi qu'ils avoient choisi Kilonga pour leur établissement et le prier d'y envoyer quelqu'un de ses officiers pour ordonner aux chefs de ce village de laisser les missionnaires placer leurs cases dans le lieu qu'ils avoient choisi.

» Le roi parut satisfait de les voir déterminés à se fixer a cet endroit, et donna ordre à l'un de ses officiers de s'y transporter pour signifier ses intentions aux habitants de Kilonga et leur annoncer qu'il donnait à perpétuité aux missionnaires et à leurs successeurs toute la terre non cultivée qui se trouveroit aux environs de leur demeure.

» Le missionnaire s'en revint dans l'espérance que l'officier du roy ne tarderoit pas à le suivre. Mais il tomba malade et se trouva hors d'état d'entreprendre ce voyage. Les missionnaires, voyant au bout de quinze jours qu'ils n'entendoient point parler de cet officier, députerent un de leurs confreres pour retourner a Kinguéle et presser son départ, et aussi pour prier le roi de leur prêter trois de ses esclaves

pour leur aider a former leur etablissement, à condition qu'ils les payeroient selon l'usage ^(a).

» Le roi leur accorda le tout, mais il n'osa l'exécuter alors en entier, à cause d'un différent survenu depuis peu entre deux des principaux du pays, qui lui faisoit craindre que ses gens ne fussent arrêtés : il se contenta donc pour lors de leur prêter un esclave, et de charger un nègre de peu de marque qui se rendoit a Malemba d'intimer ses volontés aux habitants de Kilonga. Les deux autres esclaves du roi vinrent quinze jours après.

» Ces précautions furent suffisantes. On ne s'opposa plus à l'établissement des missionnaires. Ils firent placer dans l'endroit qu'ils avoient choisi les cases qu'ils avoient acheptées, et ils en acheptèrent d'autres, et y firent transporter les effets qu'ils avoient à Malemba. Ils commencerent a habiter ce nouveau domicile le 18 7 bre mais ils ne purent y être tous réunis que vers le milieu du mois d'octobre, parce que quelques uns étoient encore trop malades pour pouvoir y être transportes.

» Le lieu de leur établissement est dans une belle situation, sur une élévation, à trois portées de fusil de Kilonga. La vue y est agréablement flattée par la variété des objets. Ils ne sont qu'à trois ou quatre cents pas d'un lac dont l'eau est très bonne et qui leur fourniroit d'excellents poissons s'ils avoient un pêcheur.

» L'achat des cases dont ils ont eû besoin ^(b), les frais de transport de leurs effets ^(c), le salaire des esclaves du roi leur avoient beaucoup coûté : les marchandises qu'ils avoient apportées de Loango étoient fort diminuées : Ils trouvoient rarement des denrées du pays à achepter : Il ne leur restoit pour toute provision de bouche qu'un baril de beurre qu'on avoit apporté de la goelete, quatre a cinq livres de biscuit gaté, quinze à vingt livres de riz, restant d'une quantité beaucoup plus grande que leur avoit donné un capitaine de St Malo ; ils avoient en outre deux barils de vins d'Espagne qu'ils reservoient pour celebrer les divins misteres ^(d).

^(a) Le payement des garçons de comptoirs est d'un quart de pièce chacun par semaine qui peut valoir de 2 à 3 tt ; il est en outre d'usage a Malemba de les nourir.

^(b) Une case d'une moyenne grandeur coûte ordinairement 10 a 12 pièces et la pièce vaut en France depuis 6 jusqu'à 10 tt.

^(c) L'on donne 3 à 4 couteaux de la valeur de 4 à 5 sous pièce pour faire transporter un paquet de 30 a 40 tt pesant du bord de la mer aux comptoirs européens et autant de ces comptoirs à la demeure des missionnaires de sorte que le ballot revient de 30 à 40 sous.

^(d) Les missionnaires préfèrent le vin d'Espagne à tout autre pour dire la messe, parce qu'il se conserve plusieurs années sans altération, au lieu que les autres vins s'aigrissent bientôt dans un pays aussi chaud. Ils prennent la précaution de le tirer directement d'Espagne afin qu'il ne soit point sophistiqué.

» Mais la Divine Providence ne tarda pas à leur donner une nouvelle marque de bienfaisance. Ce même capitaine leur dit quelques jours avant son départ d'envoyer quelques barils vuides à son bord qu'il les feroit remplir de vivres qu'il pourroit leur donner. Il donna ordre en même tems à son second de choisir les meilleurs vivres, les provisions de ce navire étoient toutes un peu gâtées.

» Ils reçurent alors de ce charitable capitaine environ cinq quintaux de riz, un sac de biscuit, et deux barils de fèves, sans compter ce qu'il leur avoit donné précédemment qui se montoit peut être à autant.

» Ils bénissoient le Seigneur d'avoir pourvu si abondamment à leurs besoins, dans des circonstances qui ne leur permettoient plus d'espérer rien des provisions qu'ils avoient laissées au bord de la goelete, mais ils ne tarderent pas à éprouver de nouveaux traits non moins frappants de sa protection.

» L'un des missionnaires qui s'étoit embarqué dans une chaloupe pour se rendre à Loango, et y réclamer quelques effets qui leur étoient arrivés de Nantes, arriva à Malemba presque aussitôt que les vivres dont on vient de parler leur eussent été livrés. Il leur apprit qu'il avoit non seulement trouvé moyen de faire embarquer dans la chaloupe qui l'avoit porté presque tous les effets qu'ils avoient à Loango, mais encore 8 barils de biscuits de 70 tt chaque, deux barils de vin d'Espagne, un baril de beurre, et quelques barils de riz dont le capitaine de la goelete avoit chargé un navire de Nantes qui avoit passé à Maïomba.

» Cela leur donna pour un tems les provisions les plus nécessaires : mais comme ils n'espéroient pas pouvoir s'en procurer d'autres de longs tems, à moins que ce ne fut par la charité des capitaines de navires, qui ne sont pas toujours en état de les aider, ils convinrent dès lors à se régler à six onces de biscuit par jour et à 3 onces de riz, ce qu'ils ont continué jusqu'à ce jour, et ce qu'ils continueront encore probablement, pendant long tems.

» Pour le vin d'Espagne ils le conservent avec soin pour la messe : leur boisson est l'eau, et un coup de vin de Bordeaux par jour. Ils en ont eu une barrique d'un capitaine en échange de marchandises et un autre capitaine leur en a fait présent d'une autre barrique à son départ, ainsi que d'un baril de beuf, d'un baril de sel, de deux sacs de biscuit, et de plusieurs autres articles moins importants, outre quantité d'autres services qu'il leur a rendu.

» Peu de tems après leur réunion le Seigneur appela à lui deux de leur frères laïques. Ils avoient eû l'un et l'autre plusieurs convalescences suivies de rechutes dans des fièvres qui ont enfin dégénéré en hydropisie. Ils moururent, munis des sacrements, l'un qui étoit leur chirurgien, le 29 novembre, et l'autre qui étoit tailleur le 7 décembre.

» Ils se sont trouvés réduits, depuis ce tems, au nombre de sept personnes, cinq prêtres et deux laïques. Ils ont tous éprouvé diverses maladies mais sans danger prochain, de sorte néanmoins qu'ils ont toujours eû quelques malades parmi eux. C'est le soin de ces malades qui a occupé une partie de leur tems, le surplus a été employé a faire transporter leurs effets et les provisions de bouche que la Providence leur a procuré ; à dresser leurs cases ; et surtout à en faire elever une à plus de six piés de hauteur pour pouvoir y coucher plus sagement ; a faire faire un entourage autour de leurs cases ; à faire cultiver et à cultiver eux mêmes un peu de terrain pour se procurer quelques rafraichissements.

» Les maladies et la faiblesse qui en est une suite, ne leur ont pas encore permis de se livrer a une étude sérieuse de la langue. Ils ont seulement fait quelques conférences sur cet objet : mais ils n'ont pû se mettre en état de pouvoir évangéliser les peuples auxquels ils ont été envoyés.

» Ils ont cependant remarqué dans tous ceux auxquels ils annoncent la fin qui les a déterminé à s'établir parmi eux, de l'estime pour la religion, qu'ils n'envisagent encore que comme un moyen de servir Dieu, qu'ils reconnoissent pour créateur et modérateur de toutes choses ; ils témoignent du désir d'en être instruits, et paroissent tous disposés à laisser baptiser et instruire leurs enfants.

» Le roi continuë de leur donner des marques de son attachement ; les esclaves qu'il leur avoir prêtés les aiant quitté vers le commencement de décembre 1773, deux missionnaires furent le trouver pour lui demander en don un jeune esclave pour les servir, qu'ils pourroient plus aisément instruire des principes du christianisme et former à la vertu, que des gens avancés en âge. Ils lui firent en même tems présent d'un fusil de maitre et d'un horloge a répétition qu'ils avoient apporté d'Europe à ce dessein. Il leur promit un jeune esclave tel qu'ils le demandoient, il voulut seulement un peu de délai pour se déterminer sur le choix.

» Ce délai joint à l'éloignement des missionnaires et à l'extrême vieillesse du roi ^(a), lui avoient fait oublier sa promesse. Un second voyage dans la capitale le lui a rappelé. Il vient tout récemment ^(b) de leur envoyer un jeune esclave âgé de 12 à 14 ans fort, assés bien fait, et qui paroît tres docile : il leur en a même promis un second de son propre mouvement.

(a) Suivant le rapport de plusieurs capitaines de navires on estime que le Roi de Kakongo est âgé de 120 à 125 ans.

(b) Au commencement du mois de mars 1774.

» Le Makaïa, successeur présomptif à la couronne, ne leur a pas témoigné moins d'affection, il leur a aussi promis un jeune esclave en échange d'une montre à répétition. Il leur a fait dire depuis peu qu'il étoit en état d'exécuter sa promesse.

» Ces jeunes gens leur seront d'une grande utilité dans la situation où ils se trouvent : ils espèrent qu'ils seront les prémices de la chrétienté qu'ils sont venus former.

» Ils commencent à être un peu arrangés, et bientôt, selon les apparences, ils pourront s'appliquer sérieusement à l'étude de la langue et s'adonner à la prédication de l'évangile.

» Ils espèrent que la saison de la secheresse à laquelle ils touchent mettra fin à toutes leurs maladies, et qu'elle ne mettront plus d'obstacle à leurs travaux apostoliques, du moins jusqu'à la prochaine saison des pluies.

» Cette saison est effectivement tres mal-saine par l'humidité de l'air et l'excès de la chaleur ^(a) les missionnaires l'ont éprouvé par les différentes maladies qu'ils ont essayées, et par les incommodités qui en sont des suites, dont plusieurs se ressentiront long tems. Il en est même un dont le mal a fait insensiblement de tels progrès, que les chirurgiens de navire qu'on a consulté sur son état, ont décidé qu'il ne se rétablirait jamais dans le pays, qu'il ne feroit qu'y languir jusqu'au moment de son décès, qui selon quelques uns ne devoit pas être éloigné. Ils assuroient, en même tems, qu'il étoit encore en état de soutenir les fatigues de la mer, et qu'il y avoit beaucoup d'espérance pour le rétablissement de sa santé s'il retournoit en France.

» C'est ce qui a déterminé les missionnaires à le faire repasser et à le charger de faire en France les affaires de la mission en place d'un autre qu'ils appellent en mission ⁽¹⁾.

» Cela diminue encore leur nombre, n'étant plus sur les lieux de la mission que quatre prêtres et deux laïques. Mais ils espèrent que la Divine bonté leur enverra bientôt de dignes confrères. Plaise au Seigneur de remplir leurs espérances et envoyer de dignes ouvriers en sa moisson.

» Ils ne pensent pas que le récit des misères qu'ils ont essayées, non plus que la mort de plusieurs d'entre eux puissent décourager ceux que Dieu appelle à ces missions : un bon Prêtre doit être prêt à tout souffrir ; ceux d'ailleurs, qui les viendront joindre, ne seront pas vraisemblablement exposés aux mêmes fatigues, cause, en partie, de leurs

^(a) La saison des pluies commence avec la lune d'octobre et finit avec celle de mars ; pendant ce temps le soleil passe deux fois sur leurs têtes.

⁽¹⁾ Il est ici question de M. Belgarde qui entra en Europe où il devint procureur. M. Chatelain qui étoit procureur vint le remplacer en Afrique.

maladies. Ils trouveront, en arrivant, si le zèle des fidèles, pour le succès de ces missions, ne se refroidit pas, bien des secours dont ils ont été privés.

» Les missionnaires, en finissant cette relation, conjurent toutes les personnes pieuses, qui auront connaissance des missions de Loango, d'adresser au Seigneur de fréquentes et ferventes prières pour obtenir de sa bonté qu'il répande ses bénédictions sur cette entreprise, et pour le conjurer d'envoyer un nombre suffisant de bons prêtres dans ces pauvres missions, et d'accorder aux missionnaires qui y travaillent tous les secours spirituels et temporels dont ils ont besoin pour leur succès ».

DOCUMENT n° 22.

(*Arch. Prop., Scritture riferite nei Congressi*, volume 5).

Lettre du préfet M. Descourvières du 1-4-1774, adressée au Cardinal Préfet de la Propagande. Cette lettre fut apportée en Europe par M. Belgarde avec la relation, doc. n° 21. M. Belgarde envoya cette lettre et la relation avec sa propre lettre, du 1-6-1774. Le contenu du document n° 22 se trouve indiqué en tête de la lettre de M. Belgarde du 1-6-1774 (doc. n° 23).

Lettre de M. Descourvière au Préfet de la Propagande datée de Kilonga, 1^{er} avril 1774.

« Monseigneur,

» J'ay reçu avec une profonde veneration les lettres de vostre Eminence auxquelles étoit joint le pouvoir de benir les eglises pour y célébrer le Saint Sacrifice ⁽¹⁾. J'attends avec empressement une décision touchant les autres pouvoirs que j'ai demandé en particulier les permissions :

» 1^o d'omettre ou de differer les ceremonies du baptême et mesme d'user d'eau commune dans les cas imprévus, lorsque il n'y auroit pas lieu

(1) Rome accorda ce pouvoir le 22 mars 1773. *Arch. M. E.*, vol. 254, p. 513

d'espérer le consentement des parents infidels pour transporter leurs enfants a une eglise éloignée et y faire toutes les ceremonies.

» 2^o *de continuer l'usage de nos pouvoirs* dans le cas ou les guerres nous oteroit la communication avec l'Europe necessaire pour les renouveler.

» Pour obéir aux ordres de Vostre Eminence j'ai l'honneur de luy adresser avec les presentes une relation de nostre voyage et de nostre etablissement dans le royaume de Kakongo. J'espère que bientôt nous pourrons luy donner des nouvelles plus satisfaisantes touchant cette mission car en peu de temps je pourrai commencer a faire quelques instructions aux negres et mes confreres pourront desormais s'appliquer a l'étude de la langue et se mettre en état de prescher.

» Comme la santé de M. Pierre Belgarde ancien préfet de cette mission qui avoit été presque ruinée par son séjour a Loango, s'est encore dérangée considerablement depuis que nous sommes de retour dans ce pays-ci, de maniere qu'il ne pourroit jamais s'y rétablir suffisamment pour rendre service a la mission, nous sommes convenus entre nous qu'il retourneroit en france ou il pourra aisément se rétablir, et qu'il y prendroit soin de nos affaires en place de M. Antoine Joseph Chatelain qui viendrait en mission. C'est ledit M. Pierre Belgarde qui sera porteur des présentes : il fera sçavoir a Vostre Eminence le temps ou il remplacera M. Antoine Joseph Chatelain ; nous la supplions de luy adresser deslors les ordres ou les lettres, les pouvoirs qu'elle voudra bien nous envoyer.

» M. Antoine Joseph Chatelain nous a fait sçavoir que Vostre Eminence s'étoit informée si on pourroit faire passer des missionnaires d'ici dans le Congo. Cela ne me paroist pas impossible, mais il y auroit de grandes difficultés.

» 1^o Ces missionnaires, surtout n'étant pas françois, auroient bien de la peine a trouver passage pour venir de france ici, surtout s'il y en avoit un certain nombre a moins que le Roy de france ne donnât des ordres pour leurs passages, comme il en donné pour les nostres.

» 2^o pour passer d'ici en Congo, on pourroit profiter de quelques petits batteaux que les capitaines de navires qui sont ici envoient quelques fois sur les côtes du Congo, mais ces traversées sont penibles, les occassions en sont rares, plusieurs capitaines refuseroient aux missionnaires le passage sur leurs batteaux, les autres n'y en recevraient qu'un ou deux tout au plus.

» 3^o il est possible d'aller d'ici au Congo par terre mais ce voyage seroit au moins tres dangereux pour des missionnaires qui ne seroient pas accoutumés au climat et aux vivres de ces pays, et qui n'auroient

pour guides que des negres infidels, qui font ordinairement trente a trente six milles de chemin par jour et qui n'auroient pas d'égard pour des missionnaires. Il est vrai que j'ai vu autrefois dans la capitale de ce royaume des habitants du Congo qui étoient chrétiens, mais il est tres rare d'en voir à present dans ce pais.

» Si néanmoins la Sacrée Congrégation juge a propos d'envoyer des missionnaires en Congo par cette route, nous leur rendrons tous les services et leur procurerons tous les secours qui dependront de nous.

» J'ay l'honneur d'estre avec le respect le plus profond
de Vostre Eminence

Le très humble et très obeissant
serviteur

Jean Joseph DESCOURVIERES
prefet des missions de Loango

A Kilonga dans le royaume
de Kakongo le 1^{er} avril 1774 ».

DOCUMENT n° 23.

M. BELGARDE revenu malade de Kakongo, envoie une lettre au Cardinal Préfet de la Propagande, datée du du 1-6-1774. Il devint procureur. En ce temps, six missionnaires, quatre prêtres et deux laïcs partirent pour la mission de Kakongo,

Au-dessus en italien.

Africa — Loango.

Congo.

Le Préfet de Loango envoie une relation de la mission, demande la solution de quelques doutes et quelques facultés et informe sur le point de faire passer les Capucins de là au Congo ⁽¹⁾.

1^{er} juin 1774.

A été envoyé au S. Office le 27 août 1774.

⁽¹⁾ Cette note se rapporte aux deux documents précédents apportés et envoyés par M. Belgarde à la Propagande en même temps que sa lettre du 1-6-1774

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'annoncer a votre Eminence mon arrivée au cap françois ⁽¹⁾ avec une santé encore chancelante mais un peu moins mauvaise qu'elle étoit a Kilonga : comme j'ai une affection scorbutique, je compte séjourner ici environ deux mois pour me mettre en état d'entreprendre sans risques la traversée de France : apres ce tems je compte m'embarquer pour le Havre de grace, afin de me rendre de là à Paris pour y prendre des mesures pour procurer quelques secours a mes confreres que je laisse en Afrique ; j'espere arriver a Paris sur la fin du mois de 7 bre ou au commencement d'8 bre prochain. J'aurai l'honneur d'annoncer a votre Eminence mon arrivée à Paris, où je ne compte pas séjourner plus d'un mois.

» Votre Eminence trouvera ci jointe la relation que M. Descourvieres lui annonce dans sa lettre. Je l'ai copiée un peu fine, C'est afin de ne pas augmenter le port sans necessité.

» J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect Monseigneur

Dans la rade du cap françois ce 1^{er} juin 1774

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur P. BELGARDE ».

Les documents des Archives de la Propagande s'arrêtent au 1^{er} juin 1774. Apres cette date, le préfet DESCOURVIÈRES écrivit encore à M. Belgarde. L'abbé PROYART donne le contenu de ces lettres dans les chapitres XVII et XVIII de son ouvrage, intitulés, le premier : « Les Missionnaires découvrent des chrétiens dans le royaume de Kakongo », le second : « Dernières nouvelles arrivées de Kakongo ».

Nous résumons très brièvement ces deux chapitres.

Fin août 1774, M. DESCOURVIÈRES relate sa visite chez les Basolongo établis au sud de Kakongo.

« Comme la Province de Sogno, écrit-il, est fort peuplée, une colonie de ses habitants passa, il y a plusieurs années, le fleuve du Zaïre, et vint, avec l'agrément du Roi de Kakongo, s'établir dans une plaine

(1) S. Domingue.

inculte de ses états. Cette colonie forme comme une petite province séparée des autres, dont Manguenzo est le village capital. Le nombre de ces chrétiens, autant que je puis en juger, sur le rapport de ceux que j'ai vus, peut monter à environ quatre mille ».

Jusqu'à juin 1774, le missionnaire semble n'avoir pas eu connaissance de ces chrétiens. Il rencontra alors un noir appelé Pedro qui le met au courant. Le 7 août il part pour Manguenzo, avec M. Quilliel d'Aubigny. Ils y furent reçus avec des démonstrations de joie extraordinaire. Ils instruisirent ces noirs bien disposés et baptisèrent plusieurs centaines d'enfants mais pas d'adultes. Quand le 22 août ils se trouvèrent de nouveau réunis avec leurs confrères à Kilonga, sur le rapport qu'ils firent, tous jugèrent qu'il fallait prendre des arrangements pour que deux ou trois aillent se fixer à Manguenzo.

D'autres chefs, parmi les plus considérables du royaume de Kakongo, les invitaient à parcourir tous leurs villages pour instruire leurs sujets.

Dans une autre lettre, datant de 1775, M. DESCOURVIÈRES écrit :

« Vous croyez sans doute que je vais vous donner des nouvelles de notre second voyage de Manguenzo. Mais il ne nous a pas été possible de le faire jusqu'à présent. Depuis près de six mois il a régné ici une maladie épidémique sur les Européens, dont il mourait un grand nombre... Nous ne pouvions pas abandonner nos compatriotes (des comptoirs français) pour nous livrer aux étrangers... Nous avons essuyé nous-mêmes beaucoup de maladies. Nous avons perdu deux de nos confrères, Messieurs de la Roche et Chatelain ».

Ces décès ont fort accablé le préfet DESCOURVIÈRES. Dans sa lettre perce le doute que l'entreprise soit réalisable à cause de la mortalité. M. Descourvières attend de nouveaux coopérateurs. Mais il insiste : « Ne dissimulez rien à ceux qui se présenteront pour la bonne œuvre. Demandez-leur si les fatigues, si les maladies, si la mort même ne leur fait point peur, car il faut s'at-

tendre à tout cela quand on vient ici ». Il examinera s'il n'y aurait pas moyen d'établir un séminaire... « Si les maladies et la mort nous poursuivaient de telle sorte que nous fussions obligés de conclure que la Providence ne veut pas que nous soyons les ministres du salut pour ces peuples, je crois qu'il ne faudrait pas encore renoncer à l'espérance de les sauver par eux-mêmes, en employant ailleurs le moyen que nous nous proposons d'employer chez eux, c'est-à-dire, en faisant passer en France ou à Saint-Domingue, des enfants des chrétiens que nous élèverions dans un séminaire ».

L'abbé PROYART avait achevé son ouvrage, quand il ajouta ce qui suit :

« On a reçu les nouvelles les plus affligeantes pour la mission : tous les missionnaires, ceux même qu'on croyait faits au climat, ou de tempérament à s'y faire, sont tombés malades, dans la dernière saison pluvieuse, et se sont vus réduits à un état d'épuisement et de langueur qui les a mis hors d'état de remplir aucune des fonctions de leur ministère. Il serait bien triste que l'espérance que faisait concevoir une si belle et si riche moisson, se terminât au regret de ne pouvoir en faire la récolte ».

Les missionnaires français quittèrent le royaume de Kakongo l'avant-dernier jour de l'année 1775.

DOCUMENT N° 24.

(Arch. M. E., volume 356, p. 289-293. — Non daté).

Cas de conscience sur quelques circonstances du commerce des esclaves en Guinée.

« Lorsque les habitants de l'intérieur de l'Afrique ont des esclaves à vendre, ils les amènent sur les bords de la mer dans les endroits fréquentés par les Européens. Mais les habitants de ces endroits ne souf-

frent pas qu'on fasse aucun commerce sans se servir de leur médiation ; ils savent un peu les langues d'Europe et servent d'interprètes et de courtiers pour faire vendre tous les esclaves. C'est chez eux que les marchands conduisent d'abord leurs esclaves ; très souvent le courtier va au-devant d'eux, ou du moins y envoie ses domestiques ; il les regale et leur fait des presens pour les engager à se servir de lui plutôt que d'un autre.

» Ce courtier se rend ensuite avec le marchand et ses esclaves au comtoir d'un Européen, et fait quelques fois semblant de marchander beaucoup quoique le prix courant soit fixé depuis long tems entre les differents capitaines de navires et les courtiers : et lorsque le prix fixé est, par exemple, de trente pièces de marchandises, le courtier dit au marchand qu'il n'est que de quinze ou de vingt, ne lui fait effectivement delivrer que cette quantité, et fait reserver les quinze ou dix pieces restantes dans le comtoir du capitaine, et celui-ci les lui fait delivrer après le départ du marchand.

» Quelques fois même le capitaine assure au marchand, à la sollicitation du courtier, que le prix de son esclave ne monte qu'à quinze ou vingt pièces, quoiqu'il l'ait achepté trente.

» Le capitaine ne gagne rien à cette injustice qui ne l'exempte pas de payer au courtier un droit de courtage assés considérable pour ses peines et pour l'engager à lui procurer beaucoup d'esclaves ; il ne sauroit même l'empêcher. S'il refusoit en effet de retenir dans son comtoir la portion du prix que les courtiers veulent s'approprier, ils l'abandonneroient tous ; il manqueroit par là son voyage, et causeroit une perte de plusieurs centaines de mille livres à ses armateurs.

» Voilà une des raisons que les capitaines apportent ordinairement pour excuser cette condescendance. Ils en donnent d'autres encore qu'on va rapporter.

» Nous n'avons point affaire, disent-ils, avec les marchands d'esclaves, nous traitons directement avec les courtiers. Ceux-ci acheptent apparemment les esclaves des marchands à un bas prix, dans lequel nous n'entrons pour rien. Nous ne devons donc pas repondre des injustices qui peuvent se commettre dans ce traité.

» On peut leur repondre que les courtiers font toujours entendre aux marchands d'esclaves, qu'ils agissent en leur nom, et qu'ils ne reservent rien du prix que les capitaines donnent des esclaves ; ce qui prouve bien qu'ils n'ont pas achepté ces esclaves pour les revendre, mais qu'ils les vendent en effet au nom des marchands. Ce fait est si certain que les courtiers ne payeroient pas le prix de ces esclaves aux marchands, s'ils venoient à mourir ou à s'esquiver sur ces entrefaites ; et qu'ils ne restent jamais sur le compte des courtiers lorsque les capitaines

refusent de les acheter pour cause de defectuosité : alors les marchands les remmènent avec eux.

» D'ailleurs les capitaines ne concouroient-ils pas, dans cette supposition même, à l'injustice des courtiers en retenant une partie du prix des esclaves à l'insçu du marchand, puisqu'ils savent que celui-ci les auroit vendus au dessous du plus bas prix ?

» N'y concouroient-ils pas encore quand même ils croiroient que les courtiers les auroient seulement achetés à un bas prix, sachants que cette convention du courtier avec le marchand est appuyée sur la fraude ?

» Mais, disent encore les capitaines, le vrai prix d'un esclave est celui dont le courtier convient au nom du capitaine avec le marchand. Le capitaine ne fait point de tort à ce marchand, puisqu'il lui délivre le prix convenu : ce qu'il délivre ensuite au courtier est une gratification qu'il veut bien lui faire, outre ce qui lui est dû d'ailleurs pour ses peines.

» Cette raison ne parroit pas solide, car si le courtier trompe le marchand en agissant au nom du capitaine, celui-ci instruit de cette fraude, n'en est-il pas responsable ? peut-il faire une gratification à ce courtier de ce qui est dû au propriétaire de l'esclave, puisque dans le cas proposé les 30 pièces sont le juste prix de l'esclave, et que les peines du courtier sont bien payées d'ailleurs.

» Le prix courant d'un esclave n'est pas en effet ce qu'on délivre aux marchands, qui varie à proportion de la finesse du courtier et de l'ignorance du marchand ; mais ce qu'on doit appeler le prix courant, c'est sans doute le prix que le capitaine offre de donner pour l'achat de l'esclave.

» Sur cet exposé l'on demande :

» 1^o Si les capitaines, après avoir acheté un esclave trente pièces de marchandises, n'en délivrent que vingt au marchand, et dix au courtier à l'insçu du marchand, lequel courtier reçoit d'ailleurs son salaire, se rendent coupables de quelque injustice, et contractent l'obligation de restituer au défaut du courtier, qui certainement ne restituera pas.

Pourroit-on diminuer sur cette restitution la valeur des présents que les courtiers ont fait aux marchands en témoignant que c'étoit de pures libéralités.

» 2^o Si les officiers de navires et les matelots qui ont retenu dans le comtoir, ainsi que ceux qui ont délivré aux courtiers les pièces de marchandises que ceux-ci retiennent sur les marchands d'esclaves,

sont aussi coupables d'injustice, quoi qu'ils n'aient agi que par ordre du capitaine. Et s'ils sont obligés à quelque restitution au défaut des courtiers et des capitaines ?

» 3^o Si les capitaines ou autres qui déclarent faussement aux marchands d'esclaves que le prix qu'ils donnent des esclaves n'est que de tant de pièces comme l'assure le courtier, quoi qu'il soit plus considérable, se rendent coupables d'injustice ? à quoi sont-ils obligés ?

» 4^o Si ceux qui ont coopéré à ces injustices, se trouvent chargés de restitutions considérables, sont obligés de se gêner pour y satisfaire ? que doivent-ils faire s'ils sont chargés de famille et que la restitution égale leurs biens ? A qui restituer ? Ces marchands d'esclaves ne sauroient se reconnoître ? Suffit-il d'employer la somme à restituer en bonnes œuvres de leur choix ; ou bien seront-ils tenus de l'employer de la manière la plus avantageuse aux peuples parmi lesquels se trouvent ceux auxquels on a causé du dommage. ?

» 5^o Si un capitaine de navire (ou tout autre marinier) peut en sûreté de conscience entreprendre ces sortes de navigations et s'adonner à ce commerce qu'il ne pourra exercer utilement pour ses armateurs sans coopérer aux injustices des courtiers, et sans s'exposer d'ailleurs à bien des crimes, soit parce qu'il sera privé pendant 15 ou 18 mois des sacrements et de tous autres secours spirituels, soit parce qu'il y trouvera une occasion prochaine de péché dans la nudité des Negresses qu'il aura tous les jours sous les yeux au bord du Navire ?

» 6^o Si un capitaine de navire peut en sûreté de conscience laisser entièrement nues les esclaves de l'un et de l'autre sexe qui sont à son bord, sous prétexte qu'il en couteroit trop pour les couvrir ; que la malpropreté des habits infecteroit le navire ; et qu'on pourroit à une partie des inconvénients en séparant les hommes des femmes ? N'est-il pas obligé de les revêtir, du moins comme ils le font dans leur pays, depuis la ceinture jusqu'aux genoux ? Cela suffiroit-il pour les deux sexes ?

» 7^o Quelle conduite doit tenir un confesseur à l'égard d'un Capitaine de Navire ou d'un Marinier, actuellement en voyage pour la Guinée où ils ne peuvent exercer le commerce des esclaves de la manière ordinaire sans coopérer aux injustices des courtiers, ni s'en dispenser sans causer des pertes très considérables à leurs armateurs ? Que faire s'ils se trouvent à l'article de la mort dans la disposition de faire tout ce qu'on exigera d'eux ?

» Les cas proposés ci dessus ont été examinés murement par M.

Joubert, Docteur en Sorbonne ; et par plusieurs autres docteurs de ses confrères. Ces Mrs les ont trouvé très embarrassants et ils n'ont pas cru devoir donner leur avis par écrit. M. Joubert a cependant déclaré de vive voix au nom de tous, qu'on ne devoit pas inquiéter ceux qui étoient dans la bonne foi, qu'on ne pouvoit laisser ceux qui doutoient de décider par eux-mêmes ou les engager à consulter quelqu'un sans les en détourner autrement, qu'en leur proposant, si on vouloit, les raisons pour et contre pour les aider à délibérer ; de sorte qu'on approuve la conduite d'un négociant qui ayant formé sa conscience entreprend le commerce par un bon motif, et l'exerce le mieux qu'il luy est actuellement possible ».

DOCUMENT N° 25.

(*Arch. Prop., Scritture riferite nei congressi*, volume 5. — 25 avril 1775).

Cette lettre répond à celle du Cardinal Castelli du 22-3-1775, voir document n° 18, pp. 87.

Lettre de M. Belgarde au Cardinal Castelli sur l'embarquement pour la côte de Kakongo.

« Monseigneur,

» Je me suis occupé sérieusement des objets que votre Eminence m'a recommandé par sa lettre du 22 mars dernier. Je vais y répondre en entrant dans tous les détails nécessaires.

» Il y a déjà long tems que j'étois touché de la triste situation des chrétiens du Congo ; et j'avois inutilement cherché, dans mon esprit, les moyens de leur procurer des secours spirituels. Le passage des P. P. Capucins par notre mission pour se rendre dans le Congo, étoit d'une si grande difficulté, avant que nous eussions découvert la colonie des chrétiens de Manguenzo, dont M. Descourvieres a fait part à votre Eminence, qu'il eut été imprudent de le tenter. Mais cette découverte a levé cet obstacle : il étoit certainement le plus considérable. Ces bons peres peuvent parvenir avec des difficultés peut être, il est rare qu'il ne s'en rencontre pas dans les bonnes œuvres, à s'embarquer en France et à débarquer à Malemba : ils y trouveront mes confreres qui les recevront avec beaucoup de plaisir et les feront conduire à Manguen-

zo, éloigné de 24 lieuës de Kilonga, où ils résident. Là ils trouveront des chrétiens qui les feront conduire sur les bords du fleuve Zaire qui n'en sont éloignés que d'environ dix lieuës. Ils passeront ce fleuve, et aborderont à la ville de Santantonio qui est de leur mission : ils y trouveront des chrétiens qui auront soin d'eux.

» Il s'agit donc de trouver les moyens de les faire embarquer en France, c'est le principal obstacle qu'il faut tacher de surmonter.

» Je ne pense pas qu'aucun armateur de navire consente à passer des religieux dans ces pays là, et surtout des religieux étrangers. Ce n'est que par force qu'ils nous passent, quoique nous soyons leurs compatriotes et que nous leur rendions beaucoup de services. Il faudra donc employer, pour les y contraindre l'autorité des supérieurs et obtenir du Ministre de la marine des ordres adressées aux commissaires aux classes pour faire embarquer vos missionnaires ; c'est la seule voie sûre que je connoisse.

» Mais avant de solliciter ces ordres, il faut déterminer les ports qu'il convient de choisir par préférence pour l'embarquement. Celui de Nantes semble le moins commode parce que la plupart des navires de ce port se fixent à Loango même, très peu vont jusqu'à Malemba ou Cabenda. Or il y a plus de 20 lieues par terre de Loango à Malemba, les chemins sont très difficiles. Les occasions par mer sont rares. C'est ce qui nous a déterminé, en arrivant à Loango, de nous embarquer dans une petite chaloupe, et de la conduire nous mêmes à Malemba. L'on ne sauroit justifier cette entreprise, que nous regardions nous mêmes comme téméraire, qu'en considérant la nécessité où nous nous trouvions de prendre cette voie : c'étoit la seule qui nous fut alors possible. Les RR. PP. sans doute, novices dans l'art de naviguer, se seroient trouvé embarrassés en pareille circonstance ; il faut tacher de ne pas les exposer à une pareille alternative.

» Les navires du Havre de Grace, de St Malo, de Bordeaux, de Marseille et de Dunkerque s'arrêtent rarement à Loango ; ils font presque tous leur commerce à Malemba ou à Cabenda ; la distance de ces deux derniers ports n'est que de sept lieues, le chemin par terre est très facile, et les occasions par mer fréquentes ; ainsi il importe peu dans lequel des deux ports les missionnaires Capucins arrivent.

Le port de Marseille est sans contredit le plus commode de tous ; c'est le plus proche d'Italie ; les missionnaires y seroient bientôt arrivé en s'embarquant à Civita vecchia. Les navires qu'on y arme pour la côte d'Afrique sont grands et peu chargés ; et peut-être y consentiroit-on à embarquer des missionnaires sans ordres de la cour, ce qui éviteroit bien des embarras. Votre Eminence pourroit peut-être commencer par tenter cette voie par le moyen de Mgr. le Legat d'Avi-

gnon, ou de quelqu'autre. Il est vrai qu'on arme très peu de navires dans ce port pour la côte de Loango.

» Au défaut de cette voie, je pense qu'il faudrait préférer les ports de Bordeaux, St Malo, du Havre de Grâce.

» Vos missionnaires ne doivent pas s'attendre à passer tous sur le même navire ; il ne pourroient passer plus de deux ensemble ; encore se trouvera-t-il plusieurs capitaine de navires qui ne consentiront jamais à en passer plus d'un ; il ne faudroit pas hésiter à accepter cette condition, quelque dure qu'elle paroisse. C'est pourquoi je pense que la Sacrée Congrégation fera bien de demander au Ministre de la Marine le passage de six religieux, savoir de deux par chacun des ports de Bordeaux, St Malo et le Havre de Grace.

» Quant aux moyens d'obtenir les ordres nécessaires, je ne crois pas que personne soit plus en état d'y réussir que Mgr L'archevêque de Paris : il est plein de zèle, et je ne doute pas qu'il ne s'y emploie de grand cœur. C'est à lui que nous nous sommes adressés jusqu'à ce jour pour les obtenir pour nous mêmes. Mais il y a une différence qu'il est bon de remarquer. Nos passages s'obtiennent aux frais de l'état, en qualité de missionnaires françois ; au lieu qu'il faudra offrir de payer le passage des missionnaires étrangers, sans quoi je doute fort qu'on put réussir. Mais il faudra faire fixer, si l'on peut, le prix de chaque passage par les ordres mêmes. Comme l'état a fixé le passage de chacun de nous à 300^{tt} il faudra faire en sorte qu'on le fixe à la même somme pour chacun des missionnaires Capucins ; et comme cette somme est insuffisante, et que les armateurs feroient des représentations à la cour pour s'opposer à leur passage, il faudra avant l'embarquement, offrir à ces armateurs en particulier, et comme par grace, un supplément de 150 ou de 200^{tt}. Nous avons toujours payé ce supplément sur pié de 150^{tt} par chaque Missionnaire sur les aumônes que nous recevons pour soutenir nos missions.

» L'on peut à présent aisément supputer la dépense nécessaire. En évaluant le passage de chaque missionnaire à 500^{tt} ce sera pour les six une somme de trois mille livres.

» S'ils embarquent des effets, il faudra compter pour leur transport, depuis le bord de la mer jusqu'à la demeure des missionnaires à Kionga, 2^{tt} par chaque paquet de 30 à 40 livres.

» Ce n'est pas de l'argent qu'on donne en paiement, ce sont ordinairement des couteaux de traite. Mais comme le transport en seroit embarrassant, il sera plus commode d'employer la somme nécessaire dans quelques pieces d'étoffe, comme Indiennes, Guinées et plus avantageusement encore, en parasols de soie rouge couleur de feu, qu'ils échangeront sur les lieux contre des couteaux tels qu'il les faut.

» Il n'y a aucune saison déterminée pour le départ des navires ; ils partent dans tous les mois de l'année ; et il est difficile de savoir en particulier le tems auquel partira tel ou tel navire, parceque les négociants le cachent assés souvent pour l'intérêt de leur commerce et que d'ailleurs les vents contraires les retiennent quelques fois dans le port plusieurs mois. Ainsi il faudra que les missionnaires se rendent à leur destination aussitot que la S. C. aura eu avis que les ordres auront été delivrés pour les faire embarquer ; là ils attendront les moments. Je pense qu'ils ne manqueront pas de se pourvoir, avant leur départ de Rome, d'une lettre de leur général pour les recommander a leurs freres qui ont des couvents sur les ports de mer qu'on a indiqué.

» Il sera difficile aux missionnaires du Congo de se pourvoir de vin et de farine par le moyen des ports de france, principalement a cause de la grande difficulté de faire transporter ces danrées de Kilonga dans le Congo. M. Phelipon négociant a Nantes n'aura pas de peine à leur en faire passer par Bordeaux, on s'y prête assés volontiers a ce transport moyenant un droit de commission de quelques sous pour livre et d'un fret de 100^{tt} par tonneau. Mes Confreres recevront volontiers ces danrées en dépôt à Kilonga, et feront les avances des frais de transport depuis le bord de la mer jusques dans leur demeure. Mais il faudra que les PP. Capucins les fassent prendre et transporter de là jusques dans leur mission par des Negres chrétiens : ce qui deviendra moins difficile s'ils prennent le parti de se fixer quelquesuns d'eux a Santantonio.

» Pour ne rien laisser a desirer à Votre Eminence ; je vais joindre ici un modele de supplique telle que je pense qu'il faut à peu près la former pour la faire présenter par Mgr le Nonce, ou plus surement par Mgr L'archeveque de Paris au Ministre de la Marine.

M.,

» Le royaume de france a toujours favorisé avec tant de zele la propagation de la foi que cette considération a déterminé la Sacrée Congrégation de la Propagande à recourir a votre autorité pour faire passer des missionnaires dans le Congo. La religion y a fait beaucoup de progrès depuis le quinzième siecle quelle y fut prêchée par des Prêtres Portugais, de sorte qu'on y compte presentement plus de cent mille chrétiens. Mais la voie du Portugal, que les missionnaires ont prise jusqu'a ce jour, étant absolument fermée, et cette nombreuse chrétienté étant abandonnée faute de prêtres, cette Sacrée Congrégation vous prie instamment de donner des ordres aux commissaires aux classes des ports de Bordeaux, St Malo, et le Havre de Grace, de

faire embarquer, dans chacun de ces ports, deux religieux Capucins, pour les rendre, avec leurs effets, au port de Malemba côte d'Angôle et de fixer pour le passage de chacun la somme de 300^{tt} ou telle autre que vous jugerez convenable, laquelle somme sera comptée par les dits missionnaires lorsqu'ils passeront en revue avant l'embarquement. Vous rendrez par là un service considérable à la religion et vous attirerez sur vous les bénédictions du ciel, que cette Sacrée Congrégation demandera à Dieu par ses prières.

» Si les missionnaires partants avoient besoin de quelques connoissances particulieres avant leur départ, ils peuvent m'écrire en toute confiance, ils me trouveront toujours disposé à leur rendre tous les services qui dépendront de moi. C'est pour moi un nouveau plaisir de me rappeler que leur Prefet n'a pas réussi à empêcher la S. C. d'approuver notre mission en 1765 puisque cela me met à lieu de contribuer en quelque chose à soutenir leurs missions. Je désire certainement autant leurs progrès que ceux des missions de Loango puisque les uns et les autres glorifieront également notre commun Maître.

» J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect

de Votre Eminence

Monseigneur

à Cinq Mars par Tours ce 25 avril 1775 ».

« Je crois déjà avoir marqué à Votre Eminence le départ de Mrs Chatelain et Mouton pour les missions de Loango.

» Je reçûs hier une lettre de M. Descourvières, datée de Kilonga le 10 xbre 1774 par laquelle il m'annonce l'arrivée en bonne santé de M. Pourcelot parti au commencement de 7^{bre} precedent.

Le très humble et très obéissant
serviteur

BELGARDE, ptre ».

DOCUMENT N° 26.

(Archives M. E., volume 30, pp. 793-796. — 11-10-1775).

**Mauvaises nouvelles de la mission de Kakongo
transmises à Angers par l'évêque de Ceram.**

J. † M. J. Paris 11 8^{bre} 1775.

à Angers

Reçu le 14 8^{bre} 1775

Répondu le 15 8^{bre} 1775.

« Monsieur et cher Confrère,

» J'ai été charmé d'apprendre de vos nouvelles par votre lettre du 8 du courant, que je reçus hier au soir. J'en ai fait part à nos M^{rs}, qui m'ont chargé de vous dire bien des choses de leur part. Nous approuvons fort votre petite déférence pour M. votre oncle. 8 jours de plus à Angers ne sauroient nuire à vos affaires ; mais un plus long séjour pourroit rendre la séparation trop sensible au bon vieillard. Vous connaissez la force des longues habitudes.

» Nous perdimes hier au soir, sur les 5 heures, M. Morech du Muy, ministre de la guerre. Il avait été taillé la veille de la pierre. Tous les gens de bien regrettent vivement ce digne Ministre. Nous ne savons pas encore quel sera son successeur.

» Les dernières nouvelles venues de Loango et que M. Belgarde a apportées ces jours passés de Tours à Paris, ne sont rien moins que favorables. Suivant ces nouvelles, il y est encore mort deux Miss^{res}, dont un était parti vers le commencement de cette année. Je le connoissois et il paraissoit très bon sujet et fort comme un Turc. Ils ont aussi perdu en même temps, à en croire le rapport qui m'a été fait deux laïques qu'ils avaient emmenés d'Europe pour les servir. Enfin M. Mouton, élève de la petite Communauté de St Sulpice et contemporain de M. Le Breton, notre missionnaire, qui était aussi parti pour Loango peu de temps après le départ de M. Le Breton p^r les grandes Indes, est enflé comme une tonne ; peut-être même est-il déjà mort. Tant de traverses et de malheurs arrivés coup sur coup à cette pauvre mission naissante, joints à l'impossibilité morale de pouvoir subsister dans

cette terre ingrate, tant par le défaut de nourriture et d'alimens, que par la dureté du climat, tout cela disje, n'est guères propre à l'accréditer. Si votre missionnaire du Poitou, à qui les deux prêtres de Marseille ont écrit pour savoir l'avis (?) de M. Belgarde, est encore à Angers, vous pourrez lui faire part de ces nouvelles, mais sans me nommer ni désigner ni de près ni de loin. Ce M^r ne manqueroit pas de les faire passer à ces M^{rs} de Marseille, sans que nous l'en priassions et nous compromettre vis-à-vis de M. Belgarde qui ne manqueroit pas de se fâcher contre nous et de nous reprocher que nous lui débauchons des sujets, reproche que nous serions peut être plus fondés de lui faire que lui à nous. Je remets ceci à votre prudence. Saluez pour moi M. votre oncle ; bien des choses à M. Dun... ; ... Beyries et Darragon sont toujours à la Celle. Ils n'en reviendront, suivant les apparences, gueres plus tôt que vous d'Angers. Je suis avec la plus tendre amitié en union de vos saints Sacrifices

Monsieur et très cher Confrère
votre très humble et très affectionné serviteur

† J. Ev. de Ceram ».

« P. S. J'oublois de vous dire qu'un des Archev. de l'assemblée du Clergé de France m'a dit depuis peu que probablement elle ne donneroit rien à M. Belgarde qui sollicite vivement.

» A Monsieur Boiret, missionnaire Apostolique, chez M. Péan, chanoine

A Angers ».

DOCUMENT N° 27.

(Arch. M. E., volume 356, pp. 251-257. — 1776 ?)

C'étaient les temps héroïques de l'apostolat africain. Encore au 19^e siècle, les difficultés ne seront pas moindres. Sept Pères et trois Frères s'embarquent le 13 septembre 1843 à Bordeaux, sous la conduite du P. Bessieux. Ils s'établissent provisoirement au cap des Palmes... En moins de dix mois, la petite armée est dispersée,

anéantie... Seul, le P. Bessieux est debout. Cfr *Le Christ au Gabon*, p. 33.

Les capucins durant près de deux siècles soutinrent leurs missions du Congo et de l'Angola, malgré des maladies continuelles et une mortalité très grande. Les ouvriers ne manquaient pas parce qu'ils étaient nombreux en Italie.

Ce ne fut pas le cas pour les missionnaires du Loango.

Il semble que leur petite société se dispersa en 1776.

M. Descourvières entra au séminaire des Missions Étrangères, le 5 novembre 1776, avec l'intention de se consacrer aux missions d'Extrême-Orient. Il partit ce même mois, sans destination précise. Repris par la maladie à Macao, on jugea qu'il n'avait pas la santé suffisante pour le ministère apostolique actif. Il fut procureur à Macao ; puis il fut désigné comme député pour représenter la mission de Siam au séminaire des Missions étrangères. Il arriva à Paris au mois de juin 1786. En 1792, il émigra à Rome où il mourut le 6 août 1804 laissant une réputation de vertu telle que les habitants de son quartier disaient : « Le saint prêtre français est mort ».

Raisons qui ont déterminé les Missionnaires de Loango à quitter le lieu de leur mission.

« Ces raisons peuvent se réduire à trois principales. 1^o la mort de plusieurs de leurs confrères, et les maladies qui en ont obligé d'autres à repasser en France. 2^o les mauvaises dispositions des nègres. 3^o la faiblesse de la santé des Missionnaires qui restoient dans le pays.

» 1^o En 1773 douze personnes savoir six prêtres et six laïques partirent ensemble pour cette mission. Le navire qui les portait se fixa à Mayombe, qui est éloigné d'environ 70 lieues du lieu où ils alloient. 8 d'entre eux entreprirent de s'y rendre par terre, trois autres profitèrent d'un navire qui y alloit et qui les prit en passant. Un laïque qui restoit encore n'ayant pu dans la suite rejoindre ses confrères fut obligé de repasser en Amérique dans le même navire ; tous les autres arrivèrent à Malembe où ils désiroient de s'établir ; mais un prêtre et

trois laïques moururent peu de tems après leur arrivée. Un autre prêtre après neuf mois de séjour dans le païs a été obligé de le quitter parceque sa santé tout à fait ruinée ne lui laissoit pas d'esperance de s'y rendre utile, et le menaçoit d'une mort prochaine ; un des laïques restans y a été également obligé quelque tems après.

» En 1774 on fit partir pour cette mission, six autres personnes dont 4 étoient prêtres et 2 laïques. Mais ces deux laïques et deux de ces prêtres moururent peu de mois après leur arrivée ; un autre prêtre après 4 mois de séjour dans le païs, ou il a été presque continuellement malade prit le parti de s'en retourner, de sorte que de 18 personnes parties pour la mission, il n'y en restoit que six sur les lieux au mois de juin 1774 ⁽¹⁾, savoir cinq prêtres et un laïque. Encore étoient-ils tous sujets à bien des infirmités et des maladies ; il y avoit même deux de ces prêtres dont la santé ne permettoit pas d'espérer presque aucun service pour la mission. Les Missionnaires n'ignoroient pas que la mort et le départ forcé d'un si grand nombre de leurs confrères ne dussent être regardé en France comme une raison suffisante pour ne pas exposer de nouveaux sujets à un danger si prochain et même pour détourner de ce dessein ceux qui auroient eu assez de courage pour vouloir s'y exposer. Ils ne s'attendoient pas à recevoir de nouveaux confrères si ce n'est dans le cas où leurs travaux eussent eu des succès assez considérables pour faire passer par dessus tous les dangers. Cependant ils étoient bien décidés à rester dans le païs tant qu'ils auroient aperçu quelque esperance probable d'y faire du fruit... Cette esperance leur avait toujours paru bien fondée surtout depuis qu'ils eurent découvert dans le district de leur mission une colonie de negres chrétiens qui leur témoignèrent beaucoup d'attachement et de desir de les voir établis parmi eux pour y exercer leur ministère.

» 2^o Mais les missionnaires étant allé demeurer parmi ces negres chrétiens dispersés dans six petites seigneuries dont chacune comprend ordinairement plusieurs villages situés depuis 20 jusqu'à 30 lieues de distance du bord de la mer, y ont trouvé des dispositions tout à fait opposées à celles qu'ils avoient cru d'abord remarquer en eux. Un séjour de 4 mois pendant lesquels ils étoient presque continuellement environné de negres soit fidels soit infidels, leur a plus appris touchant leurs mœurs et leurs caractères que plusieurs années de séjour dans leur propre cases où ils n'avoient affaire avec les negres que de tems en tems et par occasion.

» Ils ont remarqué que la duplicité et la fourberie est un vice si commun chez les negres qu'il paroît faire leur propre caractère.

(1) 1775.

Leur propre intérêt, ou celui de ceux qu'ils ont à ménager, et l'envie de flatter celui à qui ils parlent sont bien plutôt la règle de leurs paroles que la vérité. Si plusieurs ont fait aux missionnaires les plus belles protestations, il a été aisé de reconnoître par la suite qu'elles n'étoient l'effet que d'une flatterie basse et intéressée. C'est cette duplicité et cette adresse à se déguiser, qui avoit trompé les Missionnaires, qui les avoit empêché de bien connoître leurs autres défauts, et qui leur avoit fait attribuer des bonnes qualités et des vertus naturelles dont ils n'avoient qu'une écorce bien légère.

» Il n'a pas été difficile aux missionnaires de démêler le vrai motif qui avoit porté les nègres à désirer avec empressement qu'ils vinssent demeurer chez eux. C'est leur orgueil ; parcequ'ils regardent l'avantage d'avoir des prêtres chez eux comme un honneur qui les met au dessus de tous leurs compatriotes. Aussi les premiers chez qui les prêtres ont été se sont-ils opposés de toutes leurs forces à ce que l'un d'eux allât chez leurs voisins même pour peu de tems, protestant qu'ils aimoient mieux que tous les missionnaires eussent abandonné entièrement leur païs pour s'en retourner chez eux que de souffrir qu'ils eussent communiqué à d'autres villages de nègres chrétiens l'avantage de les posséder. Cependant les missionnaires vinrent à bout de pénétrer dans d'autres villages habités par des chrétiens qui avoient autrefois témoigné un désir extrême de les avoir chez eux. Mais ils trouverent ce désir fort ralenti, parce qu'on n'étoit pas allé chez eux en premier lieu. C'est aussi l'orgueil qui les portoit à procurer le baptême à leurs enfants, parce qu'ils regardent ceux qui sont baptisés comme beaucoup au dessus des autres. Ils ont même un tel mépris pour les infidels parmi lesquels ils vivent, qu'à peine les regardent-ils comme des hommes. Ils ne pouvoient souffrir que les missionnaires parlassent de religion à ces infidels les croyant incapables d'acquiescer les mêmes connoissances qu'eux. Au reste il est fort incertain si ces nègres baptisés et instruits des vérités de la religion croient ces vérités ; ils protestent qu'oui ; quelques uns même en ont paru touchés ; mais outre qu'ils n'en pratiquent rien, on a vu souvent ceux qui avoient paru y ajouter le plus de foi, s'en moquer ensuite et les tourner en dérision et d'ailleurs des gens assez fourbes pour protester qu'ils vouloient quitter leurs femmes illegitimes promettant ? (mot illisible) de se reformer etc. quoique dans le fond ils n'en eussent pas même le désir, pouvoient bien aussi assurer qu'ils croyoient des vérités dont ils se moquoient intérieurement.

» Quant aux mœurs on n'a rien remarqué en eux qui les distinguât des nègres infidels ; ils sont tous fort attachés à leurs superstitions, adonnés à la volupté et à la pluralité des femmes, extrêmement pares-

seux, avides de tout ce qu'ils voyent, et fort enclins au larcin ; ce qui est vrai aussi bien de ceux qui habitent bien avant dans les terres, que de ceux qui habitent les bords de la mer.

» Des gens de ce caractère n'avoient guère de goût pour les exercices de la religion ; la nouveauté, la curiosité, le desir de paroître religieux les a fait assister quelquefois à la S^{te} Messe dans les commencemens, mais bientôt après, leur paresse, et surtout l'éloignement et l'aversion qu'ils avoient pour la parole de Dieu, ont fait que le plus grand nombre s'en est absenté — quelques-uns avoient d'abord témoigné qu'ils desiroient se confesser, mais aucun n'a mis ce desir en pratique quand ils ont su ce qu'il falloit faire pour cela ; il auroit fallu apparemment n'exiger qu'un aveu général sans parler de réforme et encore moins d'épreuve. Plusieurs demandoient à se marier selon l'usage de l'Eglise, mais il auroit fallu fermer les yeux sur les autres femmes qu'ils vouloient garder et sur les empêchemens dirimens qui s'opposoient à ces mariages.

» Les missionnaires s'étoient proposé de les faire assembler pendant plusieurs jours de suite une ou deux fois par jour pour leur annoncer les vérités de la Religion d'une manière plus frappante ; mais ils ont reconnu dans la suite l'impossibilité de les assembler ainsi ; ils n'ont pas même pu réussir à assembler les adultes non baptisés pour les instruire et les éprouver, quelque envie qu'eussent ces jeunes gens d'être baptisé, quelque raison qu'on pût leur apporter pour les engager à assister aux instructions qu'on leur faisoit tous les jours lorsqu'il s'y trouvoit quelqu'un ; après y avoir assisté 2, 3 ou 4 fois ils se degouttoient et ne reparoissoient plus.

» Ces remarques ont été faites dans tous les principaux villages habités par des negres chretiens. Les missionnaires ont sejourné quelque tems dans chacun de ces villages, où les chrétiens des petits villages voisins étoient appelés. Ils ont remarqué partout le même éloignement pour les exercices de Religion et la parole de Dieu, et le même attachement à leurs superstitions et à leurs vices. Lorsqu'ils arrivoient dans quelqu'un de ces villages, on leur faisoit ordinairement bon accueil, et les premiers jours on leur faisoit quelques petits presens en vivres ; mais bientôt après on ne leur donnoit plus rien ; au contraire on ne cessoit pas de leur demander, et de leur reprocher ce qu'on leur avoit donné les premiers jours. Aussi n'a-t-on paru nulle part affligé de les voir partir — on n'a employé aucun moyen pour les retenir, on n'a même pas témoigné aucun desir de les posséder plus long tems.

» De là on peut conclure qu'il ne faudroit pas compter sur leurs libéralités pour vivre parmi eux, on pourroit encore moins se procurer la subsistance en faisant cultiver la plantations par les negres ; il faudroit payer aux cultivateurs le double du produit de ces planta-

tions, encore n'en jouiroit-on pas, parceque les negres les voleroient, comme l'expérience l'a appris aux missionnaires.

» 3^o Malgré toutes ces mauvaises dispositions de la part des negres, les missionnaires auroient continué à faire leurs efforts pour en gagner du moins quelques uns, si leur santé leur eut permis d'y rester ; mais non. De trois prêtres qui étoient allé demeurer parmi eux, il y en eut un qui après avoir essuyé une maladie fort dangereuse, ne pouvant s'y rétablir, fut obligé de se faire reporter à Kilongue près des comptoirs européens, ou avoient resté deux autres missionnaires. L'un de ceux-ci, accablé d'infirmités partit peu de jours après. suivant le conseil de ses confrères, pour repasser en Amérique. Les deux autres prêtres qui restoient chez les negres chrétiens, après y avoir essuyé plusieurs fois différentes especes de fievres et autres infirmités, ne pouvant y avoir que des vivres fort malsains pour l'état où ils se trouvoient, parceque le transport des vivres de france auroit été souvent impossible, ou au moins extrêmement couteux et fort à charge, s'aperçurent que leur santé se ruinoit totalement, et qu'il ne leur seroit guère possible d'y continuer leurs travaux, ni même d'y vivre longtems, vu surtout que la saison des pluies qui est très malsaine, alloit commencer. Ils crurent devoir dans ces circonstances ménager leur vie et leur santé pour les employer plus utilement ailleurs, étant bien disposé à sacrifier l'un et l'autre pour le salut de ces peuples s'ils avoient trouvé en eux de meilleures dispositions qui leur eussent fait esperer qu'ils ne se sacrifieroient pas inutilement. Ils retournèrent donc à Kilongue se réunir à leurs confrères.

» Les missionnaires ne crurent pas devoir après cela faire de nouvelles tentatives à l'égard des negres infidels. L'inutilité des instructions qu'ils avoient faites pendant long tems à Kilongue, la fourberie et le défaut de bonne volonté qu'ils ont reconnu dans tous ceux qui leur avoient donné autrefois les plus belles esperances ; enfin la connoissance qu'ils avoient acquise des mœurs, du caractère et de tous les vices des negres ne leur laissoient pas assez d'esperance pour qu'ils se crussent obligé de ruiner leur santé déjà bien delabrée en allant faire des courses pendant la saison la plus mal saine. Ils étoient logé plus sainement et ils avoient plus de secours à Kilongue qu'ils n'en auroient trouvé ailleurs ; cependant ils y éprouvoient tous, et fréquemment des fièvres et autres maladies dont ils ne pouvoient se relever qu'à force de remedes et de menagemens. C'est ce qui leur a fait prendre le parti de profiter de la première occasion favorable pour repasser en Amerique. Ils ont trouvé moyen de passer tous ensemble dans un navire du Havre de grace parti de Malimbe le 30 Decembre 1775.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	7
DOCUMENT N° 1. Relation du voyage de MM. Belgarde et de Clais, de leur rencontre avec M. Sibire et de leur établissement à Kibota. 1766	19
DOCUMENT N° 2. Lettre de M. Belgarde à un Directeur des M. E. Ki- bota, 2-11-1766. Pauvreté des missionnaires	29
DOCUMENT N° 3. Lettre de M. Féris, supérieur du séminaire de Nantes à M. l'Abbé de l'Isle-Dieu. Nantes, 29-6-1768. Nouvelles peu favorables. Les missionnaires se sont établis à Loubou	30
DOCUMENT N° 4. Lettre de M. Descourvières. Malemba, 30-10- 1768. Les missionnaires avant tout apprendront la langue	34
DOCUMENT N° 5. Lettre de M. Descourvières à M. Féris, Malemba, 3-2-1769. Sur l'établissement des missionnaires à Kinguele. Ils apprennent la langue	37
DOCUMENT N° 6. Lettre de MM. Jolly et Descourvières, Kinguele, 1-7-1769. Étude de la langue. Ils sont bien avec les princes du pays. Christianisme au Soyo	40
DOCUMENT N° 7. Lettre de M. Jolly. Rade de Malemba, 25-2-1770. M. Descourvières a dû partir. M. Jolly se plaint du Roi de Kakongo	42
DOCUMENT N° 8. Relation sur la mission de Kakongo par M. Des- courvières, 1770. Description du pays et des habitants	45
DOCUMENT N° 9. Lettre de M. Durocher à la Propagande. Paris, 13-5-1770. Mauvaises nouvelles. Il faut cependant maintenir la mission. Statuts	60
DOCUMENT N° 10. Lettre de M. Belgarde au supérieur général des Lazaristes. S. Domingue, 2-5-1770. Il faut la collaboration de religieuses au Kakongo	67
DOCUMENT N° 11. Lettre de M. Descourvières au supérieur général des lazaristes. Bordeaux, 20-6-1770. Nécessité de l'établissement de religieuses dans la mission	69
DOCUMENT N° 12. Lettre du Préfet de la Propagande, Rome, 27-3- 1771. Il faut assurer la stabilité de la mission avant d'envoyer beaucoup de missionnaires	71

132 DOCUMENTS SUR UNE MISSION FRANÇAISE AU KAKONGO

DOCUMENT N° 13. Résumé d'une lettre de M. Belgarde à la Propagande sur la continuation de la mission de Kakongo. Ses projets	73
DOCUMENT N° 14. Décret de la Propagande nommant M. Descourvières missionnaire apostolique. Rome, 17-2-1772	74
DOCUMENT N° 15. Mémoire où l'on expose les raisons de tenter de nouveau la mission de Loango (Kakongo) 1772	75
DOCUMENT N° 16. Mémoire dans lequel on propose les raisons qui paraissent autoriser une nouvelle tentative. 1772	77
DOCUMENT N° 17. Décret de la Propagande nommant M. Descourvières préfet de la mission. 31-8-1772	86
DOCUMENT N° 18. Mention de diverses lettres traitant de la possibilité pour les missionnaires capucins de passer du Kakongo au Congo, 1773, 1774, 1775	87
DOCUMENT N° 19. Lettre du Cardinal Castelli à M. Chatelain, Rome, 16-3-1774. Mort de deux missionnaires. Envoi de deux nouveaux	89
DOCUMENT N° 20. Lettre du Cardinal Castelli à M. Chatelain, 22-6-1774. Les nouvelles de la mission sont peu heureuses. Il exhorte à la persévérance	89
DOCUMENT N° 21. Relation du voyage et de l'établissement des missionnaires français dans le royaume de Kakongo. 1774	90
DOCUMENT N° 22. Lettre de M. Descourvières à la Propagande, Kilonga, 1-4-1774. Il demande la solution de quelques doutes, certaines facultés et informe sur le point de faire passer les capucins au Congo	109
DOCUMENT N° 23. Lettre de M. Belgarde à la Propagande. Cap français, 1-6-1774. M. Belgarde annonce qu'il a quitté la mission et se trouve malade à S. Domingue	111
DOCUMENT N° 24. Cas de conscience sur le commerce des esclaves	114
DOCUMENT N° 25. Lettre de M. Belgarde au Cardinal Castelli sur l'embarquement pour la côte de Kakongo. Cinq-Mars, 25-4-1775	118
DOCUMENT N° 26. Mauvaises nouvelles sur la mission de Kakongo, transmises à Angers par l'évêque de Ceram. Paris, 11-10-1775 ..	123
DOCUMENT N° 27. Raisons qui ont déterminé les missionnaires à quitter le lieu de leur mission. 1776	124

